

JÁNOS MARTONYI



LA CONTINUITÉ DE L'HISTOIRE



LUDOVIKA
UNIVERSITY PRESS



FONDATION
OTTO DE HABSBURG
BUDAPEST

[Vákát oldal]

János Martonyi

La Continuité de l'Histoire



LUDOVIKA
UNIVERSITY PRESS



Budapest, 2024

Les publications de la Fondation Otto de Habsbourg II.
Magistra Vitae 2.

Publié par l'Université nationale du service public (*Nemzeti Közsolgálati Egyetem*),
la maison d'édition universitaire Ludovika et la Fondation Otto de Habsbourg



Les textes ont été édités et annotés par : Gergely Fejérdy
Sélection des textes hongrois originaux : Ferenc Vasbányai
Traduction en français : Patrícia Beták, Gergely Fejérdy
Lectrice linguistique : Blandine Fejérdy
Lecteur-correcteur : Ágoston Fáber
Couverture par : Szilveszter Dékány

Responsable de l'édition : Gergely Deli, recteur, Gergely Pröhle, directeur
Liens : www.ludovika.hu, www.habsburgottoalapitvany.hu

Directrice de l'édition : Krisztina Kamarás-Vida
Mis en page par : László Kőrösi
Imprimé par : Prime Rate Kft.
Responsable de l'impression : Dr. Péter Tomcsányi

DOI: <https://doi.org/10.36250/01215>

ISSN 2732-3366 (Publications de HOAL)
ISSN 2939-5534 (Magistra Vitae)
ISBN 978-963-653-075-4 (imprimé)
ISBN 978-963-653-076-1 (électronique)

© Auteur, 2024
© Nemzeti Közsolgálati Egyetem, 2024
© Habsburg Ottó Alapítvány, 2024

L'ouvrage est protégé par la loi. Tous droits réservés, y compris ceux
de la reproduction, de la diffusion et de la traduction. Sans la permission écrite
de l'éditeur, la reproduction, même partielle, ainsi que le remaniement,
le stockage et la diffusion numériques de l'ouvrage sont interdits.

*Les temps changent, et nous changeons avec eux,
mais nous devons conserver davantage d'éléments
de permanence, notre culture, notre identité et
nos valeurs.*

[Vákát oldal]

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	9
<i>Préface</i>	11
Perspectives des siècles	13
Les Hongrois en Europe. De la Bulle d'Or à nos jours	15
1848 – La promesse de la liberté	21
Commémoration de la révolution et de la guerre d'indépendance de 1848 - 1849	26
La politique extérieure de la Hongrie 896 - 1919	30
« Dieu lui-même ne peut changer le passé »	38
Un « paradis provisoire » sur la route de la liberté	41
Partage des pouvoirs et souveraineté, ou le cas de Bibó et de Locke avec les pouvoirs	43
Le témoin de la liberté. In memoriam János Horváth	64
Hommage au premier ministre du changement de régime : József Antall	67
Otto de Habsbourg – Parcours de vie et héritage	70
Otto de Habsbourg et nos visions de l'Europe	75
L'Europe dans le champ de force de la mondialisation et du régionalisme	83
Le destin de la nation hongroise et le développement européen	85
Réflexions sur l'ordre du monde régional	89
Le rôle de la Coopération de Visegrád dans la construction de l'avenir de l'Europe	97
Groupe de Visegrád (V4), Europe centrale, Union européenne	104
La Déclaration Schuman il y a 70 ans et maintenant	123
Droit et identité dans l'intégration européenne	138
Identité européenne : s'ouvrir ou se fermer ?	148
La place de la Hongrie et de la France dans les chaînes de valeurs économiques européennes et mondiales	164
L'Europe dans un monde de ruptures	169
Quelle place pour l'Europe dans ce nouveau monde ?	172
Variations pour l'avenir de l'intégration européenne	175
<i>Le lieu de parution originale des écrits</i>	181
Perspectives des siècles	183
L'Europe dans le champ de force de la mondialisation et du régionalisme	185

[Vákát oldal]

Avant-propos

Parmi les ministres des affaires étrangères hongrois, peu ont accordé à la langue et à la culture françaises une place aussi importante que János Martonyi. Dès sa jeunesse, en tant qu'étudiant universitaire, grâce notamment à son père, il a appris la langue de Victor Hugo et a pu se familiariser avec sa riche tradition culturelle. Plus tard, en tant qu'avocat, professeur d'université et diplomate, il a également toujours été un fervent utilisateur et promoteur du français. Fort de sa grande connaissance du monde francophone, János Martonyi joue un rôle important de médiateur entre les cultures hongroise et française. Cette francophilie a été récompensée en 2001 par la France qui lui a décerné sa plus prestigieuse distinction, la Légion d'honneur.

János Martonyi est resté une figure importante de la vie publique hongroise pendant sa carrière politique active, en tant que juriste, auteur d'études historiques et d'essais. Grâce à son expérience internationale de plusieurs décennies, à ses connaissances et à sa vision de l'histoire, il voit les processus qui se sont déroulés au cours des siècles d'un point de vue qui peut aider le public international à s'informer et à comprendre notre pays et son histoire. C'est pourquoi nous estimons qu'il est important de publier une version française augmentée de « Nation et Europe » de János Martonyi, publié en hongrois en 2021, après l'édition anglaise. La présente publication n'est donc pas seulement une simple traduction de l'ouvrage publié en hongrois, mais inclut également plusieurs discours, études et articles récents qui n'ont jamais été publiés auparavant. Il s'agit d'un excellent résumé de la vision du monde de János Martonyi, qui est patriotique, conservateur-libéral et euro-atlantiste. Ses idées de ministre des affaires étrangères, exprimées il y a plus de vingt-cinq ans, sont toujours d'actualité. « L'essence de l'Europe est la diversité.

Si cette diversité, avec ses nombreuses traditions culturelles et linguistiques, se perd, voire s'émousse, l'Europe perdra son identité. Par conséquent, l'unité européenne ne peut exister et n'existera pas sans l'identité nationale, sans la survie et le renforcement de la nation. »

Dans ce livre, les textes ont été sélectionnés en fonction de deux critères principaux. D'une part, il examine l'Europe, l'Europe centrale et la Hongrie dans la perspective des siècles passés et, d'autre part, dans le contexte du régionalisme et du mondialisme. Le tout de manière à ce que, moyennant quelques ajouts mineurs, le contexte historique soit facilement compréhensible pour un public francophone.

On dit souvent que le caractère du Vieux Continent a été façonné par trois collines, le Golgotha de Jérusalem, l'Acropole d'Athènes et le Capitole de Rome. C'est cette dernière qui figure sur la page de titre de notre livre, car le droit romain, la pensée juridique qui en découle et l'intégration européenne qui a commencé ici avec le traité de Rome sont peut-être les thèmes les plus importants de l'œuvre de János Martonyi.

L'auteur estime qu'il est important de revenir aux fondements historiques de l'Union européenne et compte parmi les pères fondateurs de l'Europe Jean Monnet, Robert Schuman et autres Otto de Habsbourg qui, en tant qu'ancien héritier du trône de l'Empire austro-hongrois et fort de 20 ans d'expérience comme député européen, avait compris que l'Europe ne pouvait se construire sans fondements historiques, culturels et spirituels. La Fondation Otto de Habsbourg à Budapest rend hommage à János Martonyi, âgé de 80 ans, en publiant ce livre.

Gergely Próhle, Gergely Fejérdy

Préface

Comment trouver des éléments de continuité dans un monde caractérisé par des changements perpétuels, dans lequel nous tendons souvent à accentuer ces changements de manière injustifiée et dans un sens défavorable ? Comment reconnaître et identifier les éléments de la stabilité au niveau global tout comme dans l'histoire de l'intégration européenne ? Comment poursuivre, rénover et renforcer la construction européenne ?

Comment reconnaître et accepter que l'identité nationale et l'identité européenne existent en parallèle, et que si notre identité nationale constitue une priorité, l'identité européenne est une condition *sine qua non* du renforcement de la dimension culturelle de l'intégration européenne ? Comment rétablir l'équilibre entre les dimensions économique, politique et culturelle de l'intégration ? Intégration qui, après un succès sans précédent, connaît une crise continue et doit être réformée ?

Quels ont été le rôle et le message des géants de la construction européenne comme Otto de Habsbourg, qui était à la fois fier d'être Hongrois et Européen, et qui incarnait en sa personne la réalité selon laquelle l'identité nationale et l'identité européenne ne s'excluent pas mutuellement ? Comment réaliser et développer la vision d'Otto de Habsbourg, comment faire face aux nombreuses crises de l'intégration, comment penser et agir en faveur de l'avenir européen ?

Comment chercher et trouver l'équilibre entre les différents concepts de l'intégration européenne, plus spécialement du système institutionnel, le souverainisme et le fédéralisme, comment dépasser la pensée binaire souvent simpliste et figée ? Comment résister à la tentation d'idéologies différentes hostiles entre elles de par leur nature ?

Comment définir les caractéristiques de ce que nous appelons l'Europe centrale ? Existe-t-il une identité propre à l'Europe centrale, qui la rend partie intégrante de l'Europe, formée non seulement par l'histoire des dernières décennies, mais aussi par l'histoire des millénaires écoulés ? Comment aborder les différences existant entre les parties occidentale et orientale de l'Europe, qui résultent de leurs héritages historiques différents ? Comment expliquer que pour les nations d'Europe centrale, en particulier pour les Polonais et les Hongrois, l'appartenance à la chrétienté et à l'Europe était une condition existentielle pour la naissance et la survie de leur nation ? Comment éviter que les différences existant entre les deux parties de l'Europe ne mènent à la division, voire à la rupture ? Comment approfondir notre connaissance mutuelle et comprendre que les parties occidentale et orientale de l'Europe partagent la même « âme européenne » ?

Enfin et surtout, comment renforcer les relations entre la Hongrie et la France, comment rapprocher davantage les Français et les Hongrois, comment approfondir la compréhension mutuelle, et de même, la coopération sur les plans économique, politique et culturel, tant au niveau bilatéral que dans le cadre européen ? Par conséquent, et avant toute chose : comment accroître l'empathie et l'amitié entre les deux peuples ?

Telles sont les questions soulevées par ce recueil de discours et d'écrits, quelque peu fragmentaires, de temps à autre spontanés impromptus et parfois répétitifs. Une partie en a été rédigée en langue étrangère – en langue française – puisque le choix de cette langue a été inspiré par l'occasion spéciale ou le sujet, voire le cas échéant par le défi linguistique lancé à leur auteur.

Les questions sont donc posées, mais on n'y apporte pas vraiment de réponse. L'objectif est beaucoup plus modeste : il s'agit de stimuler la réflexion sur les questions et défis qui, bien que soulevés par la situation actuelle, trouvent leurs racines dans l'histoire. C'est ainsi que toutes ces réflexions d'actualité témoignent, à côté des changements, tant de la continuité de l'histoire que de l'héritage et du destin communs des Hongrois, des Français et des Centro-européens et de l'Europe dans son ensemble.

János Martonyi

Perspectives des siècles



[Vákát oldal]

Les Hongrois en Europe. De la Bulle d'Or à nos jours

Au départ, je prévoyais d'intituler ma conférence « *La Bulle d'Or et ce qui suit* ». Étant donné que la Bulle d'Or¹ a déjà été discutée et est discutée dans cette merveilleuse publication², dont la préface a été rédigée par le président de l'Académie de Sciences de Hongrie, Szilveszter E. Vizi, et la conclusion par Tamás Sulyok, président de la Cour constitutionnelle, je souhaiterais présenter de ce qui a suivi la Bulle d'Or. Autrement dit, le miracle de la constitution historique hongroise qui n'aurait pas vu le jour et n'aurait pas traversé le processus de développement s'étalant sur des centaines d'années, si la Bulle d'Or n'avait pas existé. L'histoire remonte à plus de 800 ans, au moins à mille ans, puisqu'elle a débuté par le don de la couronne par le pape.

Deux constats doivent être faits au sujet de la constitution historique de la Hongrie. Le premier est que cette constitution historique, constituée du tissage des textes écrits et non-écrits, est une réalisation unique du développement du droit hongrois, de l'histoire et de la culture hongroises, une expression condensée de l'identité nationale de la Hongrie. Mais au-delà, et c'est le deuxième constat, cette constitution historique est le miracle du développement constitutionnel européen, voire universel. Elle est donc à la fois profondément hongroise, reflétant notre

¹ « La Bulle d'Or » de 1222 est un édit du roi André II de Hongrie. Le souverain a été contraint par ses nobles d'accepter la Bulle d'Or (Aranybulla), qui constitue l'un des premiers exemples de limites constitutionnelles imposées aux pouvoirs d'un monarque européen. La Bulle d'Or est souvent comparée à la Magna Carta. Elle est le premier document constitutionnel de la nation hongroise, tandis que la Magna Carta est la première charte constitutionnelle de l'Angleterre.

² La publication est accessible sur le site de la Fondation des amis de Hongrie en anglais : « Decretum of Our Hungarianness – Our Civilizational Heritage ». <https://friendsofhungary.hu/proceedings-of-the-golden-bull-conference-are-available>. (Accessible: 12. 12. 2023.)

essence, exprimant notre identité dans l'histoire européenne et profondément universelle.

L'ensemble du développement de cette constitution historique était, depuis un millénaire, inextricablement lié aux développements européens. Cette interaction signifie que la constitution historique hongroise a été un facteur formateur dans le développement constitutionnel européen en Europe centrale et dans toute l'Europe, et que les principes de base et les réalisations majeures de la constitution historique hongroise ont eu une influence considérable sur le développement constitutionnel européen. Cette interaction peut être démontrée par la mise en valeur de deux principes à travers des développements consécutifs. Le premier est la limitation du pouvoir. Nous connaissons tous, depuis la Bulle d'Or, le droit à la résistance. La limitation du pouvoir comporte, d'une part, un aspect hongrois bien spécifique et remarquable, et d'autre part, un aspect européen et universel. Commençons par l'aspect universel. Platon, Aristote, saint Augustin, la Réforme et ensuite la séparation des pouvoirs, la limitation du pouvoir, John Locke, Montesquieu, et ainsi de suite. Mais il existe aussi un aspect hongrois : la Bulle d'Or, ainsi que le premier recueil des règles et lois (« Tripartitum ») – bien que rarement cité – qu'István Werbőczy, un magistrat hongrois, a rédigé en 1504, même s'il n'était pas toujours mentionné dans ce contexte. Et avec ces textes nous introduisons quelque chose de similaire à ce que nous appelons aujourd'hui, dans la pratique législative européenne, un processus de codécision, à savoir que toute loi n'est valide que si elle est approuvée par la couronne et par la Diète – si l'une des deux fait défaut, la loi n'entrera pas en vigueur. C'est aussi une des spécificités de l'évolution de la constitution historique hongroise. Mais l'histoire continue en ce qui concerne la limitation du pouvoir. Il s'agit aussi d'une partie importante de l'histoire hongroise. En 1678, les ordres ont renoncé au droit de la résistance, ce qui n'a pas empêché le prince Ferenc Rákóczi³ de prononcer le fameux « Manifeste de

³ François II Rákóczi (1676 - 1735), aristocrate hongrois, s'opposa à la mainmise des Habsbourg sur la Hongrie. Il a dirigé l'insurrection contre les Habsbourg entre 1703 et 1711. Après sa défaite il a vécu notamment en France,

Munkács »⁴ : « *Recrudescunt inclytæ gentis Hungaræ vulnera* »⁵. À la fin de ce manifeste – rédigé par ailleurs par Pál Ráday⁶ – il est fait explicitement référence à l'article 31 de la Bulle d'Or, notamment au droit à la résistance. Le droit à la résistance a donc perduré dans l'histoire hongroise. Plus tard est apparue la notion du bien commun, la thèse selon laquelle la limitation du pouvoir devait être faite au nom et dans l'intérêt du bien commun, mais la question fondamentale de la nécessité de limiter le pouvoir sous une forme ou une autre est restée la même. L'une des formes de cette limitation était la séparation des pouvoirs, ce qui signifiait la stimulation de la coopération, dans une certaine mesure, entre ces pouvoirs.

L'autre principe fondamental n'était autre que la souveraineté, l'indépendance, l'autonomie. Ce principe apparaît très tôt dans l'évolution historique de la constitution hongroise. En effet, il est inséparable des doctrines de la Sainte Couronne.⁷ L'illustre juriste hongrois, János Zlinszky a dit que la Sainte Couronne symbolisait notre entrée dans la *Respublica Christiana*, soit dans la Communauté des Nations Chrétiennes, c'est-à-dire qu'avec le don de la couronne, le roi hongrois a été accepté par les couronnes et les chefs d'État européens comme un égal. Mais cette couronne signifie plus que cela, notamment la Sainte Couronne – et c'est

avec l'autorisation de Louis XIV, quelques années dans la « maison des camaldules » de Grosbois (aujourd'hui un quartier de Yerres) sous le nom de « comte de Saros ».

⁴ Il s'agit du manifeste du prince Ferenc Rakóczi daté du 7 juin 1703. Ce document, traduit à l'époque en latin et en français, explique les raisons pour lesquelles la noblesse hongroise se sentait obligée de s'opposer à l'empereur du Saint Empire romain-germanique et roi de Hongrie, Léopold I^{er} de Habsbourg.

⁵ « Les blessures de l'illustre nation hongroise se rouvrent »

⁶ Pál Ráday (1677 - 1733) fut le chancelier du prince Rákóczi.

⁷ La doctrine de la Sainte Couronne est une tradition hongroise développée au Moyen Âge qui, remplaçant la théorie de l'État qui n'existait pas auparavant, a créé le concept d'un État hongrois indépendant de la personne du roi, dans l'idée du « corps » de la Sainte Couronne, dont le territoire du Royaume de Hongrie, d'une part, et la classe dirigeante, d'autre part, faisaient partie, étaient « membres » – en plus du souverain lui-même. Ce système d'idées a longtemps constitué la base de la constitution historique et non écrite de la Hongrie, et l'idée de l'État hongrois s'en est inspirée.

aussi l'expression employée par János Zlinszky – n'est rien d'autre que la personnification de notre souveraineté, sa représentation formelle. Contenu et forme s'y joignent, légalité et légitimité se rencontrent, et les deux ensemble constituent, une fois de plus, une contribution très typiquement hongroise à l'histoire constitutionnelle en général. Et si nous poursuivons la liste, puisque nous avons déjà abordé le « Tripartitum », nous arrivons à la « Pragmatica Sanctio » datant de 1723⁸, qui était très en avance sur son temps, et ce n'est pas un hasard si un siècle et demi plus tard, dans les négociations du compromis austro-hongrois, Ferenc Deák⁹, chef de la délégation hongroise, et d'autres personnalités faisaient essentiellement référence à la Pragmatica Sanctio. En effet, la Pragmatica Sanctio a déclaré que le pays était indépendant et disposait d'un système politique institutionnel séparé. Cette loi de 1723 a également admis que la Hongrie faisait partie intégrante d'une plus grande unité, puisque nous avons reconnu qu'à travers cette plus grande unité, nous arrivons plus efficacement à faire valoir nos intérêts dans le monde.

Et ensuite, dans le contexte du « printemps des peuples », sont promulguées les lois du mois d'avril 1848 qui ont été préparées par les réformistes à la Diète de Hongrie et qui implémentent les libertés civiles, la fiscalité publique, l'abolition des privilèges des ordres, la liberté de la presse et les droits de liberté en général. En réalité, ce n'est rien d'autre que ce que nous

⁸ La *Pragmatica Sanctio* et une loi établie en 1723 qui régit la succession féminine de la dynastie des Habsbourg. Selon cette loi, s'il n'y a pas d'héritier mâle, le trône hongrois doit être occupé par le descendant premier-né de la branche féminine établie. La *Pragmatica Sanctio* contient, outre l'ordre de succession au trône, le contenu d'un traité international qui régit les relations entre la Hongrie et la dynastie des Habsbourg. En vertu de ce traité, le droit dynastique existe tant que le roi de Hongrie et l'empereur du Saint-Empire (plus tard empire d'Autriche) occupent conjointement les deux trônes. L'accession au trône a été réglementée par la Diète de Hongrie de telle sorte que le roi n'occupe pas le trône vacant après sa mort (en tant que *rex electus*), mais *ipso iure*, en tant que roi héréditaire immédiatement, c'est-à-dire que le trône n'est pas légalement vacant, mais que ses pouvoirs royaux ne lui sont conférés que par le couronnement.

⁹ Ferenc Deák (1803 - 1876) est un homme politique hongrois surnommé « Le sage de la nation ».

appelons aujourd'hui un État de droit européen. Les lois de 1848 contenaient tout, et ce n'est pas un hasard si Ferenc Deák, dans les négociations sur le Compromis austro-hongrois en 1867, s'est appuyé non seulement sur la Pragmatica Sanctio, mais aussi sur les lois de 1848. Nous arrivons à un point qui revêt une importance particulière pour l'histoire, qu'elle soit constitutionnelle ou générale, tant du point de vue hongrois que centre-européen et européen. Il s'agit de la loi n° XII. de 1867, la « loi du Compromis » qui garantit l'autonomie, l'indépendance du pays tout en permettant que nous fassions partie intégrante d'une plus grande unité, cadre qui nous permet de faire valoir plus efficacement nos intérêts en matière de sécurité. Le paragraphe 3 de cette loi fait référence à la Pragmatica Sanctio qui « *stipule expressément la condition que l'autonomie constitutionnelle, du droit public et de la gouvernance interne de la Hongrie soit maintenue intacte* ». Nous ne pourrions formuler cette thèse de façon plus succincte et plus évidente aujourd'hui. Mais cette loi dispose également d'un paragraphe peut-être moins connu, le paragraphe 5, qui fait référence au discours impérial du trône. Dans ce « discours suprême » « *Sa Majesté confère des droits constitutionnels à ses autres pays également* », soit aux entités politiques sur lesquelles il disposait de droits absolus. Le Compromis Hongrois a donc joué un rôle décisif dans le fait que non seulement nous avons récupéré notre système constitutionnel, « notre autonomie institutionnelle, de droit public et de gouvernance interne », mais que les autres entités politiques de la Monarchie ont également introduit un système constitutionnel. Sans le Compromis austro-hongrois et la restauration du constitutionnalisme historique hongrois, cela n'aurait pas été possible. Ainsi, la loi XII de 1867 a eu un impact décisif sur le destin de l'Europe centrale, et son influence s'est étendue sur toute l'Europe. Aujourd'hui, on écrit et discute souvent sur la comparaison entre le système de la Monarchie et le système institutionnel communautaire actuel de l'Union européenne. Je ne rentrerais pas dans les détails, mais une chose est certaine : en 1867, tout en acceptant la conservation, sous sa forme intacte, de notre système constitutionnel, nous avons également accepté de faire partie d'une plus grande unité, et de faire valoir conjointement nos intérêts extérieurs afin

d'accroître notre sécurité extérieure. Pour ce faire, il existe deux instruments : une politique extérieure commune et une défense commune, une armée commune. Une politique extérieure commune, aujourd'hui appelée politique étrangère, de sécurité et de défense communes. Dans la loi XII de 1867, cette politique était donc déjà en place au niveau de l'Europe centrale. Le fait que relativement peu de progrès aient été réalisés dans le domaine de la politique de sécurité et de défense communes dans le cadre de l'intégration européenne est une question à part, mais on s'est peut-être rendu compte que, spécialement sous l'effet des processus et des évolutions observés dans le monde, c'est le lieu de la question la plus importante de l'intégration européenne. Il ne s'agit pas seulement d'un marché commun ou d'une monnaie unique et de bien d'autres choses encore, de réglementations par exemple qui sont de temps à autre exagérées. Il s'agit de la nécessité pour cette entité plus grande d'agir conjointement dans le monde et, si nécessaire, de disposer de moyens et de capacités lui permettant de se défendre.

Tout cela ne figure peut-être pas dans la Bulle d'Or, mais ce qui est certain, c'est le fait que notre constitution retrace le développement de l'Europe, et nous pouvons peut-être dire que le développement constitutionnel européen aurait été et serait différent sans la constitution historique hongroise. Et l'histoire se poursuit. D'ailleurs, l'autre jour, nous avons parlé, dans le cadre d'un dialogue public avec Monsieur le président de la Cour constitutionnelle, Tamás Sulyok sur la situation actuelle, et sur la manière dont il est possible de maintenir cette autonomie « constitutionnelle, de droit public et de gouvernement interne » qui est la nôtre aujourd'hui, tout en la conciliant avec les normes d'une plus grande unité. Nous en arrivons ici à la question principale : la relation entre le droit européen et le droit hongrois, qui est en soi une question passionnante. Notre constitution historique et nous remontons jusqu'à la Bulle d'Or – nous donne aussi, de mon point de vue, des indications sur ces questions. Ce n'est pas un hasard si notre Loi fondamentale stipule que son interprétation doit prendre en considération non seulement son objectif ou le credo national, mais aussi les acquis de notre constitution historique. La Cour constitutionnelle de la Hongrie a déjà fait

plusieurs fois référence à la constitution historique. Sans énumérer ces décisions une par une, la thèse selon laquelle notre constitution est vivante dans le présent et restera vivante dans l'avenir également, non seulement dans notre propre système, mais aussi aux yeux de l'Europe et du monde, est indiscutable. Nous ne devons jamais oublier que notre constitution historique et son influence sont à la fois hongroises, européennes et universelles !

1848 – La promesse de la liberté

1848 – une année décisive pour l'Europe, voire pour le monde entier. Les idées qui ont façonné et déclenché les événements révolutionnaires en Europe à cette époque sont devenues des principes et des valeurs universels. Ce sont ces idées qui ont profondément influencé, voire déterminé le cours de l'histoire mondiale au cours des siècles à venir en Europe – et dans le monde entier également.

L'année 1848 a été particulièrement décisive pour deux nations relativement petites de l'Europe centrale : la Suisse et la Hongrie.

Pour ce qui est de la première, les Suisses connaissent leur histoire bien mieux que moi. Il est important de souligner une chose : la guerre du Sonderbund (une guerre civile à caractère sécessionniste) en novembre 1847, qui a précédé l'adoption de la Constitution fédérale et la naissance, le 12 septembre 1848, de la Confédération helvétique, a été le dernier conflit armé sur le territoire suisse.

Malheureusement, comme nous le savons, ce n'est pas le cas en Hongrie. Il existe toutefois d'importantes similitudes entre les deux pays quant aux développements constitutionnels de 1848. Le 11 avril 1848, l'empereur autrichien Ferdinand I^{er}, qui était également roi de Hongrie, signe les lois d'avril, celles qui ont fondé les bases constitutionnelles d'un pays civil et moderne – nous dirions aujourd'hui celles d'un État constitutionnel européen. Les réformes les plus importantes de ces lois étaient la mise en place d'un gouvernement responsable, la représentation du peuple par des élections, l'abolition de toute obligation féodale, la liberté de la presse, le principe d'un impôt général, entre autres. Les lois

ont été dûment adoptées par le Parlement hongrois, la Diète de Bratislava (Presbourg à l'époque), signées par le chef de l'État, puis dûment promulguées et sont entrées en vigueur.

Après quelques semaines toutefois, la situation internationale en Europe et la constellation politique intérieure autrichienne ont subi d'importants changements, et les nouveaux dirigeants viennois ont non seulement dénoncé ces lois constitutionnelles, mais ont même envoyé une armée contre le nouveau gouvernement hongrois légitime qui avait pourtant été mis en place par l'empereur roi de Hongrie. Ce fut le début de la guerre d'indépendance hongroise, connue sous le nom « Révolution et lutte pour la liberté de 1848/49 », qui n'a pu être écrasée que par l'alliance des deux grandes puissances de l'époque, l'Autriche et la Russie. Elle fut finalement anéantie par les immenses armées du général autrichien Julius Jacob Haynau et du lieutenant-général russe, Ivan Paskevitch. Le comte Lajos Batthyány, premier ministre légitime de la Hongrie et 13 jeunes généraux de l'insurrection hongroise (ceux que l'on appelle les « martyrs d'Arad » dont plusieurs avaient des origines ethniques non magyares), ainsi que des centaines d'autres combattants de la liberté ont été exécutés, et des milliers d'autres ont été emprisonnés. Par ailleurs un grand nombre d'entre eux ont fui à l'étranger pour échapper à l'emprisonnement ou à la peine de mort, et se sont ensuite battus pour l'indépendance et la liberté d'autres nations, en particulier de l'Italie.

Tout a commencé le 15 mars 1848. L'histoire de ce jour est bien connue de tous les écoliers hongrois. Certains jeunes – dont nombre de poètes et d'écrivains, les meilleurs de leur nation – sont arrivés à la conclusion que les choses ne pouvaient plus continuer ainsi, que leur pays, leur patrie avait besoin d'une plus grande liberté, d'indépendance et de réformes fondamentales.

Tout le monde connaît en Hongrie le poème de Sándor Petőfi¹⁰, écrit par le jeune poète dans la nuit du 14 mars et récité le 15 mars :

¹⁰ Sándor Petőfi (1823 - 1849) est considéré comme le poète inspirateur du nationalisme hongrois. Protagoniste actif de la Révolution hongroise de 1848 - 1849.

*« Debout, Hongrois, car la patrie appelle,
Voici l'instant fatal et le temps est compté ;
Entre la servitude où bien la liberté
Il nous faut faire un choix et l'heure est solennelle. »¹¹*

Un siècle plus tard, en 1956, les mêmes questions ont été posées au début de la révolution à Budapest, et les mêmes réponses ont été apportées. La guerre d'indépendance a éclaté non seulement à Budapest, mais dans le pays entier, et ceci pour les mêmes principes, les mêmes droits, et les mêmes idéaux, les mêmes valeurs. Dans ce cas, les combats réels ont duré moins de temps, car après l'échec de la première intervention, l'armée soviétique a lancé, le 4 novembre, une deuxième attaque écrasante contre Budapest et le pays entier, écrasant la résistance des combattants de la liberté, jeunes pour la plupart. Imre Nagy, le premier ministre légitime et des centaines de personnes – beaucoup plus qu'en 1849 – ont été exécutés, des milliers d'autres ont été emprisonnés pendant de longues années, et des centaines de milliers d'autres ont fui le pays, se réfugiant vers l'Ouest libre – dont beaucoup en Suisse. Je tiens à saisir, de nouveau, cette occasion pour exprimer ma profonde et sincère gratitude pour l'aide inestimable que les Suisses ont apportée aux réfugiés hongrois, à mes compatriotes en 1956 et plus tard. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour le chocolat qui m'a été envoyé par une écolière suisse, Monique lors de cet automne sombre de l'histoire européenne.

À la fin de l'année 1956, on disait à Budapest : quelle est la différence entre les révolutions de 1848 et de 1956 ? Il n'y a aucune différence. Les écrivains les ont lancées, les étudiants les ont continuées, les Russes les ont écrasées. Mais il existe un point commun encore plus important entre les deux révolutions et guerres d'indépendance. Elles ont toutes deux été déclenchées par la même inspiration, et toutes deux ont diffusé cette même idée dans le monde entier et ont occupé la même place centrale dans l'histoire de l'Europe et dans le cours à venir de l'histoire

¹¹ Nous reprenons la traduction qui se trouve sur ce site : <https://www.dico-citations.com/citations/citation-135758.php> (Accessible : 12. 13. 2023.)

mondiale. Voulez-vous être libres ou esclaves ?¹² Voulez-vous la liberté, la dignité humaine pour tout un chacun et pour toutes les communautés d'individus, en particulier pour les nations ?

Tel est le message principal du 15 mars et du 23 octobre. Ils représentent et véhiculent un message condensé des fêtes nationales et de l'histoire d'une nation, tout en représentant et portant le message du passé pour le présent et l'avenir. Le message du 15 mars est non seulement hongrois mais également universel. Il nous transmet une vision du monde et de notre existence humaine universelle. En même temps, ce message est inextricablement lié à notre identité hongroise. C'est une célébration de la liberté universelle, celle de la survie et de l'amour de la liberté des Hongrois.

Depuis le 18^{ème} siècle, chaque siècle a vu une lutte pour la liberté. Au début des années 1700, lorsque le prince Ferenc Rákóczi a lutté pour la liberté de la nation hongroise, au 19^{ème} siècle, lors de la révolution et la guerre d'indépendance de 1848/49, ainsi qu'au 20^{ème}, au moment de l'insurrection contre l'Union Soviétique, la Hongrie s'est levée pour la liberté. En relisant ces grands mouvements et ces luttes, nous pouvons nous poser les questions suivantes :

Pourquoi, lors des siècles passés, les Hongrois ont-ils pesé plus lourd que leur poids économique, politique et militaire dans l'expression de l'idée de la liberté ? Pourquoi des forces extérieures ont-elles toujours écrasé ces révolutions, ces luttes pour la liberté ? Pourquoi ces combats perdus se sont-ils pourtant avérés victorieux, des décennies après leur écrasement ? Et pourquoi, à l'occasion de nos fêtes nationales, nous souvenons-nous également de nos martyrs tombés ou exécutés dans ces luttes, sacrifiant leur vie pour leur patrie et pour la liberté ?

Car la liberté est non seulement la valeur la plus précieuse pour les Hongrois, mais c'est le cœur de leur âme, le cœur de leur identité individuelle et collective. C'est la réponse à toutes

¹² Allusion faite à un vers du « Chant national » (Nemzeti dal) écrit et récité par Sándor Petőfi en public au café Pilvax à Budapest le 15 mars 1848 : « Serons-nous esclaves ou libres ? »

ces questions, c'est le secret du 15 mars et du 23 octobre. Comme l'a écrit le célèbre écrivain Sándor Márai :

« Et toujours plus nombreux à demander,
Balbutiant, car ils ne comprennent vraiment pas –
Ils demandent, eux qui en ont hérité,
Est-ce donc une si grande chose : la Liberté ? »¹³

Dans la langue, la littérature et la poésie hongroises, il n'existe pas deux mots distincts pour désigner la liberté individuelle et la liberté collective, c'est-à-dire pour désigner l'indépendance de la nation. La liberté universelle, comme la dignité humaine ne se mesure pas, ne se divise pas, ce n'est pas – comme on le nomme aujourd'hui – « un jeu à somme nulle ». Elle est donc comme l'amour : si j'en dispose davantage, si je ressens plus d'amour pour les autres, les autres, à leur tour, ressentent également un plus grand amour pour moi. C'est peut-être pour cette raison que le grand poète magyar, Sándor Petőfi a relié la liberté à l'amour dans un de ses poèmes, peut-être le plus beau du monde, traduit dans plus de cent différentes langues, et lu même en Chine par des millions d'écoliers :

« La liberté, l'amour
Il me faut ces deux choses.
Pour mon amour je donne
Ma vie ;
Et, pour la liberté
L'amour. »¹⁴

Il n'avait pas encore 27 ans lorsqu'il a sacrifié sa vie pour la liberté lors de l'une des dernières batailles contre les troupes russes envahissant la Hongrie en 1849.

¹³ Titre original de l'œuvre de Márai: « Mennyből az angyal » publié dans « A delfin visszanézett, válogatott versek, 1919–1977 », Munich, Újváry « Griff » Verlag, 1978. La version française a été traduite par Guillaume Métayer. Source : <https://books.openedition.org/eurorbem/822> (Accessible : 12.12. 2023)

¹⁴ Source : <https://books.openedition.org/pur/7810> (Accessible : 12. 12. 2023.)

Telle est la réponse aux questions posées. Il a été possible d'écraser nos révolutions et nos luttes pour la liberté, d'exécuter des premiers ministres légitimes et des milliers de martyrs, de nous imposer des régimes oppressifs, mais grâce aux sacrifices de milliers d'hommes et de femmes, les Hongrois ont toujours retrouvé leur liberté et leur indépendance. Le message universel de la liberté et de la dignité humaine a toujours fini par triompher. C'est pour cette raison que nos fêtes nationales sont à la fois des célébrations et des commémorations, elles ne sont pas seulement les fêtes de la survie nationale, mais celle des valeurs et des idéaux qui s'avéreront, espérons-le, toujours plus forts que les armes.

Commémoration de la révolution et de la guerre d'indépendance de 1848 - 1849

Mon premier mot est un mot de remerciement. Je dois remercier le Seigneur d'avoir l'occasion de célébrer, pour la première fois, et cela a pris beaucoup de temps, la fête nationale ici, sur la terre des Sicules, en compagnie des Hongrois sicules en Transylvanie. Je remercie le Seigneur, mais je vous remercie également, d'avoir maintenu, pendant 171 ans, l'étincelle des Hongrois et de la liberté ici, au Pays sicule en Transylvanie, même dans des circonstances très difficiles. Gratitude et remerciements. En tant que Hongrois de Hongrie, nous vous devons notre gratitude pour cela. Ce n'est pas certain que nous l'ayons gardée à tout moment de la même manière. Nous vous en sommes reconnaissants. En même temps, je tiens également à adresser une demande au Tout-Puissant : tant que le monde sera le monde, tant que les hommes vivront sur cette terre, je souhaite que les Hongrois du Pays sicule célèbrent cette fête de la même manière qu'aujourd'hui, dans les décennies et siècles à venir, et au-delà également. Pour ce faire, nous, les Hongrois, demandons tous l'aide du Seigneur.

Qu'est-ce qu'une fête nationale ? Une fête nationale est toujours un message condensé : une expression concise de ce que notre passé a à nous dire, au présent, et à notre avenir. Elle nous transmet un sens de la vie, une vision du monde. Ce n'est

pas un hasard si nous disons que cette fête du 15 mars est celle des Hongrois et de la liberté, parce que dans cette fête, il y a quelque chose de très particulier, quelque chose de typiquement hongrois. Ces questions occupent mes pensées depuis longtemps. Quelques questions seulement.

Pourquoi, tout au long de leur histoire, les Hongrois ont-ils contribué, bien au-delà de leur force et de leur nombre, à la réalisation de l'idéal de la liberté dans le monde ? Pourquoi toutes nos luttes pour la liberté ont-elles été vaincues ? Et quelques décennies plus tard, toutes nos luttes pour la liberté ont triomphé. Pourquoi, lorsque nous célébrons nos fêtes nationales, lorsque nous célébrons la liberté, nous souvenons-nous toujours de nos martyrs ? Nous devons toujours penser en premier à ceux et celles qui ont donné leur vie pour la patrie et pour la liberté. Nous sommes ainsi, c'est pour cette raison que nous disons que l'essence de notre âme, le cœur de notre identité est la liberté. Sans elle, nous ne serions pas des Hongrois, ni des Européens. Oui, la chose la plus importante pour nous est la liberté. C'était ainsi après le 15 mars et après le 23 octobre 1956 également. Le célèbre écrivain hongrois, Sándor Márai écrivait alors :

« Et toujours plus nombreux à demander,
Balbutiant, car ils ne comprennent vraiment pas –
Ils demandent, eux qui en ont hérité,
Est-ce donc une si grande chose : la Liberté ? »

Oui, la liberté est une chose aussi importante. Et vous avez certainement tous remarqué que dans la langue, la littérature, la poésie et l'histoire hongroises, nous n'avons pas de mots distincts pour désigner la liberté individuelle et la liberté collective, c'est-à-dire pour désigner l'indépendance de la nation. Un seul et même mot les exprime. Un autre aspect de la liberté est qu'elle n'est pas – comme on le dit aujourd'hui – un jeu à somme nulle. Car plus j'ai de liberté, plus les autres ont de liberté. La liberté n'est pas exclusive. La liberté est pour tous. Elle est donc comme l'amour : plus j'ai d'amour, plus je serai aimé. Ce n'est pas un hasard si un poète hongrois, Sándor Petőfi, (cité dans cet ouvrage plus haut) a eu l'idée de lier la liberté et l'amour. Ces quelques lignes

sont connues de tous, je ne vais pas les citer. Bien évidemment, en langue chinoise. Mais s'il est vrai que la liberté individuelle et la liberté collective sont indissociables, il doit être également vrai que les droits de l'individu sont indissociables des droits de la communauté. La liberté individuelle n'existe pas sans la liberté et les droits des communautés. De même, les droits communautaires n'existent pas sans droits individuels. Le droit communautaire, à son tour, signifie que la communauté peut décider dans les affaires qui lui sont propres. Elle dispose d'elle-même, elle se gouverne, elle s'autogère. C'est ce que l'on nomme autodétermination, autogestion, et avant tout, c'est ce que l'on nomme autonomie. Qu'est-ce que l'autonomie ? L'autonomie existe d'abord dans notre âme. Elle est dans notre cœur, elle est en nous. Nous sommes autonomes, nous décidons de nos propres affaires, et nous voulons décider des affaires de notre propre communauté. À quoi la communauté s'accroche-t-elle ? Elle s'accroche à son passé, à ses traditions. Elle s'accroche à son héritage, et bien évidemment, à son présent et à son avenir.

Qu'a-t-elle le droit de faire ? Elle a droit à sa langue, elle a droit à ses valeurs, elle a droit à son identité, à ses symboles, à ses insignes, à son drapeau, et elle a droit à sa région, puisque l'autonomie revêt un caractère de plus en plus régional. C'est pourquoi ce que vous en tant que Conseil national des Sicules, vous avez réalisé en 2016, ici en Transylvanie est une avancée considérable, même si la Cour de justice européenne a rejeté votre requête. Le pouvoir judiciaire européen a argumenté qu'une proposition d'initiative citoyenne visant à promouvoir le développement de zones géographiques ou de régions habitées par des minorités nationales n'est pas éligible à l'enregistrement. Il a rappelé que la notion de région doit être définie dans le respect de la situation politique, administrative et institutionnelle des États membres. La Cour de justice a également souligné que le maintien des spécificités ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques de ces régions n'est pas un objectif qui pourrait justifier l'adoption d'un acte dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union. Au fond

avec cette décision, elle a rejeté les fondements du principe de la région nationale. Bien qu'il faille encore beaucoup travailler pour trouver de bonnes solutions, le débat est lancé.

Ma vie, comme celle de beaucoup d'entre nous, a été consacrée à deux choses. La première est le renforcement de la cohésion de tous les Hongrois, particulièrement l'amélioration de la situation réelle et juridique des communautés hongroises vivant au-delà des frontières, ainsi que la promotion de celle-ci. La deuxième est l'implication toujours plus forte de tous les Hongrois dans les processus européens, dans le processus d'unification européenne. Nous avons l'impression que les deux étaient reliées entre elles, et que plus nous parviendrions à obtenir des résultats dans le deuxième domaine, plus nous obtiendrions de résultats dans le premier domaine. Cela n'a pas été exactement le cas. Mais il faut bien voir que si l'Europe souhaite surmonter ses difficultés et ses défis actuels, elle doit inévitablement prendre en compte, assimiler, reconnaître et admettre l'existence de communautés nationales, de minorités nationales, de nationalités, et surtout de régions nationales. C'est cela qui pourra donner un jour une Europe véritablement réussie.

Et bien évidemment, il est également important que le plus de Hongrois possible siègent au sein du Parlement européen qui sera assemblé à l'avenir. Nous ne pouvons pas aller au-delà de 21, c'est le nombre de sièges dont la Hongrie dispose. Nous pourrions peut-être en augmenter le nombre si vous vous engagez en Roumanie, mais cela dépend de vous. Nous ne pouvons que vous soutenir. Mais nous sommes peu nombreux, les Hongrois et les Sicules. Nous ne sommes que peu, mais nous devons aussi savoir que dans les choses réellement importantes, il n'y a pas de petits peuples. Les choses vraiment importantes ne dépendent ni de la taille, ni du nombre : les choses vraiment importantes dépendent de la volonté et de la force de l'âme. Elles dépendent de la force intérieure, de la pureté dans le choix des valeurs, de la liberté et de la volonté d'être libres.

La politique extérieure de la Hongrie 896 - 1919

Réflexions sur le livre de Géza Herczegh¹⁵

J'aurais dû lire ce livre avant de consacrer à peu près une décennie et demie ou même deux décennies à la politique étrangère. J'en avais lu le deuxième volume, mais je viens seulement de lire le premier. Mieux vaut tard que jamais. Je suis complètement d'accord pour dire que la lecture de ce livre offre en soi un plaisir particulier. Que l'on soit expert en politique étrangère, juriste international, historien ou autre, ce livre mérite d'être lu. Dans une critique de livre, si l'on peut appeler cet écrit ainsi, la question se pose toujours de savoir si nous devons parler avant tout de l'auteur ou bien du livre. J'aimerais beaucoup parler de l'auteur à cette occasion, mais je l'ai déjà fait récemment lors d'une conférence organisée dans la ville de Pécs.

J'ai dit lors de cette conférence que Géza Herczegh « a compris, a vu que l'essence du monde est de caractère culturel, et que, bien que différentes philosophies aient saisi différents facteurs, parmi de nombreux autres facteurs qui déterminent le monde, la culture est le plus important. La culture, à son tour, est définie par le patrimoine culturel. Et ce dernier ne peut pas être compris sans l'histoire. En tant que juriste international, était-il réaliste ou plutôt idéaliste ? C'était un réaliste guidé par les valeurs. Il savait parfaitement que le droit international avait des limites très importantes. Mais de la même façon, il savait que le droit international offrait des possibilités uniques. Il savait aussi qu'il fallait penser librement au droit international ; derrière les limites et les possibilités se retracent les choses les plus importantes.

¹⁵ Il s'agit du livre : Géza Herczegh : *Magyarország külpolitikája 896–1919* [*La politique étrangère de la Hongrie 896 - 1919*], Budapest, Kossuth, 1987. L'auteur, Géza Herczegh (1928–2010) est un célèbre juriste hongrois, professeur d'université, membre titulaire de l'Académie hongroise des sciences. Ses recherches ont porté notamment sur le droit international. Entre 1981 et 1987, il a été doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université des sciences Janus Pannonius à Pécs en Hongrie. Membre et vice-président de la Cour constitutionnelle de 1990 à 1993, et membre de la Cour internationale de justice des Nations unies à La Haye de 1993 à 2003.

Ce sont les valeurs. C'est pourquoi il était un réaliste guidé par les valeurs. » Cet auteur souligne par ailleurs que sans comprendre l'influence des relations internationales et des facteurs extérieurs, il est impossible de comprendre l'histoire hongroise et l'histoire de l'Europe centrale.

La question qui est très souvent posée à propos de l'histoire, en particulier par les non- professionnels, est de savoir si elle aurait pu être différente. Je pense que la réponse conventionnelle à cette question est « non », puisqu'elle s'est passée de cette manière. Ce n'est pas vrai. Les choses auraient pu se passer différemment. Elles ne se sont pas passées différemment, mais cela aurait pu être le cas. Cela aurait pu se passer différemment parce que le monde n'est pas déterminé dans tous ses éléments et mouvements. Il est temps d'oublier ce certain déterminisme laplacien qui englobe tout, et qui est appelé mécanique. En effet, le monde est soumis au hasard, comme le physicien allemand, Werner Heisenberg l'a démontré au 20^{ème} siècle. Il en a trouvé la base métaphysique, qui s'applique à l'ensemble du système. Quelqu'un qui a créé ce système, y a introduit le hasard. Et si le hasard est introduit dans le système, les choses auraient pu se passer différemment. À titre d'exemple, les facteurs externes auraient pu agir différemment, des facteurs externes qui ont surgi aléatoirement par rapport à notre système. Le hasard lui-même, au sens philosophique, n'est rien d'autre que la rencontre de différents processus causaux qui se croisent. Et l'histoire est – et j'ai l'impression que cela ressort fortement de ce livre – une série de hasards. Il n'y a pas de système fermé. Si le système était fermé, s'il n'y avait pas d'influences extérieures, à la base de la thermodynamique, un système donné serait dans un désordre total. Mais ce n'est pas le cas, car il existe des énergies externes, des influences externes. Par exemple, il existe des valeurs, des principes. Et il y a le droit international qui intervient. Je pense donc que, bien évidemment, en regardant en arrière, le passé est le passé, il s'est passé comme il s'est passé. Mais par rapport à la manière dont le passé aurait pu se passer différemment aussi, il est également facile d'imaginer que nous pouvons façonner le présent et l'avenir aussi. Donc, celui qui a créé ce système a non seulement introduit le hasard dans le système, mais il y a aussi placé l'homme avec son libre arbitre

et sa responsabilité. L'avenir peut donc être façonné. Tout n'est pas déterminé. Le présent et l'avenir de la Hongrie ainsi que de l'Europe peuvent être aussi façonnés.

Très souvent, nous posons la question – et c'est aussi une question récurrente – de savoir en quoi nous avons fait fausse route, comment, quand, pourquoi avons-nous fait fausse route et qui a fait fausse route ? Il existe une réponse simple à cette question : nous n'avons pas fait fausse route, car nous, les Hongrois, nous sommes là. Nous sommes toujours là après mille ans. Nous restons là. Bien évidemment, nous avons commis un grand nombre d'erreurs, comme d'autres aussi ont commis beaucoup d'erreurs, voire des péchés – n'oublions pas les mots du poète hongrois Miklós Radnóti qui disait que « nous sommes des coupables », mais il poursuivait « tout comme les autres peuples ». ¹⁶ Nous ne sommes ni plus ni moins coupables que les autres peuples. Nous sommes comme les autres peuples. Eh bien, ces questions me viennent aussi à l'esprit. Un dicton bien connu dit que l'histoire se répète, mais nous n'en apprenons pas. Selon l'autre version, l'histoire ne se répète pas, mais nous en apprenons. La politique étrangère est un domaine qui peut ou essaie de s'appuyer sur un grand nombre de sciences, mais sa vraie source ne peut être autre que l'histoire. Nous ne pouvons apprendre de quelque chose qui s'est déjà produit d'une certaine manière, nous pouvons en tirer un enseignement, parfois des enseignements même exagérés, puisque nous croyons que l'histoire se répète, mais en effet, l'histoire ne se répète jamais, du moins jamais de la manière dont elle s'est produite. Indépendamment de cela, nous pouvons nous appuyer sur l'histoire. C'est pourquoi je me dis que j'aurais dû lire ce livre plus tôt, mais c'est désormais trop tard.

Même tardivement, je pense qu'il vaut la peine de tirer quelques théorèmes ou conclusions de base en matière de politique étrangère. La première est que c'est essentiellement la concurrence, la lutte entre les facteurs internes et externes qui façonne toujours l'histoire d'un pays. Le plus important – et c'est déjà un constat de politique étrangère – est le voisinage, la région dans laquelle

¹⁶ Il s'agit de son poème ayant pour titre : « Nem tudhatom » (« Je ne peux pas savoir... »).

nous nous trouvons. Le fait que le rayon d'action de la politique étrangère se soit entre-temps multiplié, c'est ce que nous appelons la mondialisation ou tout autre nom, n'y change rien, mais le plus important, indépendamment de cela, reste toujours la région. C'est un principe de base, et je crois que notre politique étrangère a également reconnu que la chose la plus importante est la relation avec nos voisins. Dans notre cas, cela prend évidemment une importance particulière en raison de l'évolution du destin de la nation hongroise, mais en tout état de cause, il ressort clairement de l'ensemble du livre que ce sont les évolutions dans la région qui ont déterminé le destin du pays. Il est également vrai, bien évidemment, que ce livre prend fin en 1919, alors que l'influence du monde extérieur sur l'Europe ne s'est présentée que plus tard, même si l'intervention des États-Unis, par coïncidence, dans la Première Guerre mondiale ait finalement déterminé le destin de la Hongrie également.

Tout commence par les dynasties. L'un des sujets fascinants du livre est la manière dont les dynasties et les pays étaient interconnectés entre eux. La dynastie était-elle plus importante que le pays ? Les deux étaient importants puisque la dynastie avait besoin des pays. Une dynastie pouvait accroître son pouvoir en acquérant des pays par le biais de mariages ou de guerres. C'est ainsi qu'elle pouvait renforcer sa puissance économique ou politique, mais ce n'était pas encore évident si c'était dans l'intérêt d'un pays ou d'une dynastie donnée. En outre, la politique étrangère était presque une affaire privée du souverain. Il la considérait comme telle. En effet, la manière dont les relations extérieures, les conquêtes, les pertes territoriales, les mariages et les adultères d'un pays donné influençaient le destin de ce pays était l'affaire de la dynastie. La politique étrangère relevait donc des affaires personnelles du souverain. Aujourd'hui encore, dans un immense pays, le débat porte sur la question de savoir si la politique étrangère peut être une affaire privée ou exclusivement une affaire publique. Les relations de politique étrangère peuvent-elles être utilisées pour faire valoir des objectifs personnels ? C'est une question intéressante, mais elle ne se posait pas à l'époque des dynasties. Il était tout à fait naturel que le souverain fasse valoir ses propres intérêts dans les relations extérieures.

Le destin du pays a été déterminé par les dynasties, et avec la fin de la dynastie hongroise des Árpád¹⁷, c'est en effet la concurrence, la rivalité entre trois ou quatre dynasties d'Europe centrale – une fois de plus, il est question des régions – qui a défini l'histoire du pays – les Jagellons, les Luxembourgeois, les Habsbourg, les Anjou –, et il semble que les Habsbourg sont sortis les plus forts de cette rivalité. Ils étaient les vainqueurs, mais ils n'étaient pas suffisamment forts pour défendre cette région contre la nouvelle et redoutable menace, l'Empire ottoman. Ils n'avaient pas suffisamment de force de le faire, puisque la dynastie des Habsbourg, même avec toutes ses provinces héréditaires, n'était pas assez forte pour faire face à un empire mondial aussi puissant.

Et nous arrivons à la grande question suivante qui traverse toute l'histoire hongroise. Que faire lorsqu'une très forte puissance apparaît aux frontières d'un pays. Une puissance visiblement beaucoup plus importante que celle que représente le pays en question. Nombreux sont ceux qui disent aujourd'hui qu'il aurait été plus sage de faire la paix avec les Turcs. Un exemple bien connu est celui des principautés roumaines, sur lesquelles Béla Borsi-Kálmán, un historien hongrois, a publié un excellent livre.¹⁸ Les principautés roumaines sont parvenues à un accord, et à long terme, cela était peut-être plus avantageux pour elles. Bien évidemment, d'autres exemples existent aussi, par exemple celui de la Bosnie. Ce n'est pas certain que la Hongrie se serait mieux portée si elle avait accepté la conversion de 30 à 40% de sa population à l'islam, et la création d'une nouvelle société particulière qui aurait causé de graves problèmes par la suite. Le dilemme de la lutte, de la résistance et de la mort, du compromis, de la réconciliation, de la coopération demeure. Ne serait-ce parce que l'une des principales caractéristiques de l'historiographie hongroise est la recherche des coupables et des traîtres. Ainsi, ceux qui étaient pour le compromis ont souvent été qualifiés par la suite

¹⁷ La première dynastie qui a régné sur la Hongrie de 1000 à 1301.

¹⁸ Béla Borsi-Kálmán : *Elvetélt bizánci reneszánszból Nagy-Románia. Egy állameszme etnogenézise. [De l'échec de la Renaissance byzantine à la Grande Roumanie. L'ethnogenèse d'une idée d'État.]* Budapest, Magyar Szemle, 2018.

des traîtres. Cette recherche de boucs émissaires est totalement absente de ce livre, parce que l'auteur sait que ce n'est pas le plus important. Indépendamment de cela, la question demeure de savoir s'il faut résister ou accepter. À cela s'ajoute la question fondamentale de savoir s'il faut agir uniquement sur la base de la politique réelle ou s'il faut insister sur certaines valeurs fondamentales, même au prix de lourds sacrifices.

Ce dilemme existe toujours, et il a été particulièrement fort dans l'histoire hongroise juste après l'apparition des Turcs. Et nous, indépendamment du fait que nous ne cherchons pas de boucs émissaires et nous ne cherchons pas à savoir où et quand nous nous sommes trompés, nous avons donné à l'époque la pire réponse possible à ce dilemme, à savoir résister, lutter ou forger un compromis. Une partie d'entre nous était pour résister, et l'autre partie était pour faire des compromis. Le pays était alors divisé en deux, dans tous les sens du terme, non seulement politiquement, physiquement et territorialement, mais aussi culturellement. Plus tard, nous avons été évidemment divisés en trois, et cela a été l'une des périodes les plus tragiques de l'histoire hongroise. Il s'agit de l'époque de l'occupation ottomane, aux 16-17^{ème} siècles. Sans entrer dans une analyse approfondie, la conclusion que l'on peut en tirer est que la pire des choses est la division. Et si quelque chose est vraiment important dans le domaine des relations extérieures, de la politique étrangère, c'est qu'il est possible de prendre une mauvaise ou une bonne décision, mais dans la mesure du possible, il faut faire en sorte qu'un consensus national la soutienne.

L'auteur détaille que les dynasties ont eu un énorme avantage, tant qu'elles ont duré, par exemple les rois de la dynastie des Árpád : elles ont assuré la continuité. La politique étrangère pouvait être une affaire individuelle, mais en même temps, la simple existence d'une dynastie donnait plus ou moins de continuité à la gestion des relations extérieures et de la politique étrangère. Bien évidemment, beaucoup de choses dépendaient des mariages ou autres, et beaucoup de choses pouvaient changer, mais la dynastie portait en elle-même la continuité. Et lorsque cette continuité a été interrompue dans l'histoire hongroise, lorsque les Anjou n'ont pas pu la poursuivre, et que plus tard est

survenue la lutte des dynasties, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de continuité et que, s'il n'y avait pas de continuité, il n'y avait pas d'unité nationale non plus. La continuité et le consensus sont donc des notions étroitement liées. S'il y a une continuité, le consensus existe, et vice versa. La disparition d'une dynastie veut dire que la continuité et le consensus n'existent pas. Nous nous sommes séparés en deux depuis le 16^{ème} siècle. Ferdinand I^{er} de Habsbourg, empereur du Saint-Empire, et Jean I^{er} de Zapolya ont revendiqué tous les deux le titre de roi de Hongrie en 1526 et les Hongrois se sont déchirés, et cela s'est poursuivi pendant les siècles suivants, dans des circonstances différentes.

Ainsi la question se posait de suivre la voie de compromis que proposaient le comte Gyula Andrassy et Ferenc Deák en 1867, ou plutôt de résister, comme le revendiquait Lajos Kossuth¹⁹. Au 19^{ème} siècle, les tensions sont apparues entre les partisans du Dualisme, c'est à dire ceux qui voyaient l'avenir de Hongrie dans l'Empire austro-hongrois, et ceux qui étaient pour une indépendance et une souveraineté nationales illimitées. Le débat se poursuit encore aujourd'hui. Il y a ceux qui sont pour le consensus, pour l'accord. Je suis probablement l'un d'entre eux, pour l'essentiel. Mais je ne peux pas dire ce qui se serait passé si l'on n'avait pas opté pour cette voie. Et l'observation de l'auteur selon laquelle, à l'époque, la politique étrangère du comte Gyula Andrassy (ministre des affaires étrangères de l'Empire Austro-Hongrois entre 1871 et 1879) était la politique étrangère correcte, est pertinente. À l'époque et à ce moment-là. Mais ils ne pouvaient pas savoir ce qui se passerait 40 à 50 ans plus tard. En effet, il avait prévu beaucoup de choses. Il était par exemple conscient de la menace russe. Nous étions tout de même clairs sur la menace russe, en 1849, elle était très concrète, et à partir de ce moment-là, il était clair que nous devons faire partie d'un groupe d'États plus large pour pouvoir faire face, d'une manière ou d'une autre, à la menace russe. Nous avons peut-être réussi à gérer cette dernière pendant un certain temps, mais des événe-

¹⁹ Lajos Kossuth (1802 - 1894) est un homme d'État hongrois, président-gouverneur de la Hongrie et ministre des finances du gouvernement Batthyány. Il était également très critique à l'égard du Compromis austro-hongrois.

ments se sont produits sur la scène politique mondiale qui ont fondamentalement inversé la constellation géopolitique. Nous nous sommes soudain retrouvés face à un facteur mondial qui n'était pas prévisible pour la politique hongroise des années 1860. Car il était impossible de le prévoir, cette évolution pouvait, d'une certaine manière, être considérée comme accidentelle.

En fait au 19^{ème} siècle, un phénomène est apparu qui a été une fois de plus déterminant pour nous dans ce contexte. Le monde est en transformation. Une nouvelle force est apparue, et il semble que cette nouvelle force, notamment l'Allemagne, soit celle qui déterminera le destin de l'Europe. À l'époque, il n'était pas encore possible de prévoir avec précision les évolutions extérieures mondiales, il n'était probablement pas possible de savoir que la première puissance mondiale existante ferait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher cela, au besoin par une guerre. Non pas en entrant en guerre directement contre l'Allemagne, la diplomatie britannique était plus sage que cela. Elle tente plutôt de mettre en place une alliance franco-russe qui arrêtera cette puissance émergente. C'est le piège de Thucydide où une nouvelle puissance émerge, qui met en question le *statu quo*, le système existant, veut prendre le dessus, comme l'Allemagne, mais la puissance dont elle veut diminuer le pouvoir ne le permettra pas. C'était le sujet de la Première Guerre mondiale. Et voici la grande question suivante : que doit faire cette puissance, qui sent que son pouvoir est menacé par la montée de nouvelles forces, pour empêcher cela ? C'est ce que nous vivons en ce moment. Ce n'est pas ce dont le livre peut parler. La question qui se pose maintenant est de savoir quels outils les États-Unis d'Amérique considèrent comme adéquats pour stabiliser leur pouvoir menacé, et comment ils peuvent arrêter, ou du moins ralentir, ou empêcher la montée en puissance de la Chine. Une chose est essentielle : il est préférable que cela ne se fasse pas par la guerre. C'est aussi l'enseignement principal de la Première Guerre mondiale.

Je voulais simplement évoquer quelques dilemmes, car je pense que la plus grande force du livre est qu'il dégage une sagesse et une objectivité profondes. Il est critique, mais jamais blessant. Il est honnête, et il responsabilise aussi. Et ceci, toujours dans

des limites raisonnables. Il y a quelque chose dans ce livre que je décrirais comme une sérénité calme qui caractérisait toute la personnalité de l'auteur. Derrière cette sérénité se cachait une quantité incroyable de temps, d'énergie, de travail, de diligence et de précision. La sérénité, le calme ne sont certains que s'ils sont soutenus par les qualités dont l'auteur disposait. Tout au long de sa vie, et dans ce livre aussi, l'auteur a réussi à éviter les complexes hongrois, ou je pourrais même dire, centro-européens. Il n'avait aucun complexe d'infériorité, ni en Hongrie, ni à la Haye, ni ailleurs. Parce que nous, centro-européens, nous portons souvent ce complexe en nous. On pourrait même dire que nous avons une raison pour cela, ou que nous en avons. Mais il est très important d'éliminer ce complexe d'infériorité. Ne tombons pas dans son piège, et surtout, n'essayons pas de le compenser par un complexe de supériorité. Car il y a eu et il y a des tentatives en ce sens. Ce n'est pas la bonne voie. Il nous faut trouver le juste milieu. C'est à peu près ce que contient ce livre, et c'est à peu près ce que l'auteur a diffusé toute sa vie en tant qu'historien, juriste international, et surtout, en tant que Hongrois.

Voilà ce que je souhaitais souligner concernant ce livre. La dernière réflexion avec laquelle je conclurais cette présentation est de vous recommander de le lire, je suis certain que vous allez l'apprécier et en tirer beaucoup d'enseignements.

« Dieu lui-même ne peut changer le passé »

*Cent ans après Trianon*²⁰

« Dieu lui-même ne peut changer le passé » – comme le disait Aristote. C'est vrai. Le temps ne peut être inversé, ce qui s'est passé dans l'histoire appartient au passé, les faits ne peuvent être changés. Cependant, les idées, les jugements, les évaluations et surtout

²⁰ Il s'agit du traité de Trianon signé entre la Hongrie et les vainqueurs de la première guerre mondiale le 4 juin 1920 à Versailles. Par ce traité le Royaume de Hongrie a été démantelé, a perdu deux tiers de son territoire, et 3,3 millions Hongrois se sont retrouvés dans les pays limitrophes.

les sentiments créés par les mêmes événements de l'histoire sont différents suivant le point de vue duquel on se place, et peuvent même être en contradiction les uns avec les autres. Ce qui constitue une grande victoire pour les uns est une défaite pour les autres, ce qui est une joie pour les uns peut être une tristesse profonde pour les autres. C'est-à-dire que chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, a sa propre histoire, avec ses interprétations, ses conclusions et ses émotions qui s'enracinent dans son patrimoine historique et culturel, et font partie de son identité individuelle et collective.

L'histoire – que nous en soyons conscients ou non – devient ainsi un élément fondamental non seulement de notre façon de penser et de notre vision du monde, mais aussi, plus généralement, de notre existence humaine.

Le sentiment fondamental des Hongrois à l'égard du traité de Trianon est la douleur. La douleur causée par la souffrance humaine de centaines de milliers de personnes devenues réfugiés, qui ont été contraintes de quitter les églises, les cimetières, les villages, les villes, les terres natales où elles et leurs ancêtres avaient vécu pendant des siècles. La douleur causée aussi par le sort de ces millions de Hongrois qui sont restés sur place, mais qui ont perdu leur nationalité et sont devenus une minorité nationale, humiliée et maltraitée. Ce ne sont pas eux qui ont déménagé, mais ce sont les puissants acteurs de l'histoire qui ont changé les frontières.

La douleur est quelque chose qui ne se mesure pas, qui ne s'exprime pas en chiffres, qui ne se discute pas, qui ne se critique pas, qui ne s'explique pas par l'analyse politique ou juridique. Il n'y a qu'une seule chose que nous pouvons et devons faire face à la douleur. Nous devons la respecter. Conservons notre douleur parce qu'elle a une qualité unique : elle ne peut pas être enlevée à ceux qui en sont affectés.

Nous avons conservé notre douleur pendant un siècle. Mais aujourd'hui, après cent ans de douleur, nous voyons avec une certitude toujours plus grande que la tragédie et la souffrance se sont transformées en miracle. Les miracles ne s'expliquent non plus. Le miracle hongrois ne se limite pas à la survie pendant cent ans, il consiste aussi dans le renforcement de la volonté d'appartenance pendant cette période, le renforcement de l'unité culturelle

et spirituelle, la détermination à préserver et à approfondir cette unité, que nous appelons une nation culturelle, l'union des Hongrois partout dans le monde.

À l'occasion du centenaire du traité de Trianon, des milliers de cloches ont retenti sur les cinq continents du monde, partout où vivent des communautés hongroises. Mais les vraies cloches ont sonné en nous, dans notre cœur. Car ce jour n'est pas seulement un jour de commémoration d'une tragédie, mais aussi une célébration – oui, une célébration – d'un miracle, un miracle de survie et de cohésion, un miracle que notre histoire, notre langue, notre poésie, notre musique et tout ce qui fait de nous des Hongrois, aient survécu et nous aient permis de rester ce que nous sommes, individuellement et collectivement.

Pourtant, la transformation d'une tragédie en un renforcement spirituel n'a pas été la seule conséquence, ni une sorte de récompense de ces cent ans de souffrance. Il y a une autre conséquence fondamentale qui ne vient pas de la sphère spirituelle, et qui n'est donc pas un miracle, mais la conséquence de réalités historiques, géographiques, politiques et économiques. Nous, les Hongrois, ne sommes pas seuls dans le bassin des Carpates. Il y a d'autres peuples aussi avec lesquels nous avons vécu, vivons et vivrons encore longtemps.

Le premier ministre hongrois Viktor Orbán a tenu un discours lors de la commémoration organisée à l'occasion du centenaire du Traité de paix de Trianon, le 6 juin 2020 à Sátoraljújhely – plus précisément sur une colline près de cette ville hongroise du nord-est – qui offre une très belle vue sur le territoire de notre voisin du nord, la Slovaquie. Dans ce discours, il a prononcé les mots suivants :

« Nous voyons Pozsony à Bratislava, et Kolozsvár à Cluj. Nous le voyons parce que nous observons le monde en hongrois... Si tu regardes en hongrois, tu acceptes que le slovaque reste slovaque, et que le roumain reste roumain. Nous voyons chez nos voisins ce qui nous divise, mais aussi ce qui nous unit. »

Certains membres du public ont été choqués et ont pensé que le premier ministre avait commis une erreur en inversant l'ordre des noms des villes hongroises, slovaques et roumaines. Non, Viktor Orbán a choisi ces mots de manière consciente, avec

la ferme intention de transmettre un message très important aux Hongrois et à tous nos voisins, à tous les peuples avec lesquels nous partageons cette région. Après cent ans de solitude, il est temps de comprendre et d'accepter les autres, leur langue, leur culture, leurs idées et aspirations qui sont parfois différentes des nôtres. Nous devons chercher et trouver ce qui nous unit. C'est l'Europe centrale, c'est la diversité des langues, des religions et des héritages historiques, mais c'est aussi le respect et la valorisation de l'autre, ainsi que la reconnaissance de la communauté de destin qui lieront encore longtemps les peuples de cette région. Mais c'est aussi l'Europe dans son ensemble, avec toute sa diversité historique, culturelle, linguistique et ainsi politique, mais aussi avec une communauté de destin, le *Schicksalgemeinschaft*.

Cette interdépendance est à la fois une conséquence et un message des événements du 20^{ème} siècle pour les peuples de la région, mais aussi pour toutes les nations d'Europe. Douleur pour les uns, joie pour les autres, mais surtout respect de l'autre, tolérance et diversité, respect des droits des minorités nationales : tels sont les fondements de nos efforts pour construire un avenir commun pour l'Europe centrale et l'Europe.

Un « paradis provisoire » sur la route de la liberté

École de Balatonboglár, à environ cent kilomètres de la capitale hongroise, il y a 26 ans. Entre un groupe d'une bonne vingtaine de personnes, des messieurs et des dames septuagénaires, très soigneusement vêtus, au visage ému, parfois souriant, mais souvent avec des larmes dans les yeux. Ces messieurs et ces dames – certains parlaient encore bien le hongrois – étaient tous les participants, acteurs, voire les protagonistes d'un miracle.

Qu'est-ce que c'est un miracle? Le miracle, c'est une histoire pure, simple, très facile à comprendre pour ceux qui le veulent. Parce que le miracle exprime une vérité profonde, le sens essentiel de la condition humaine. Aussi il exprime les valeurs humaines fondamentales comme la fraternité, la solidarité, la liberté et tous les éléments de fond de ce qu'on appelle aujourd'hui l'identité européenne.

À cette occasion solennelle de commémoration du « paradis temporaire » retrouvé en Hongrie par les prisonniers de guerre français évadés pendant la seconde guerre mondiale²¹, j'étais parmi les orateurs, jeune secrétaire d'état, représentant mon gouvernement. La rencontre avec les prisonniers de guerre évadés et leurs épouses m'a donné énormément de force, d'énergie et d'optimisme. Optimisme pour l'avenir de mon pays, l'avenir de l'Europe et aussi pour l'avenir des relations entre la France et la Hongrie.

C'était donc le début des années 1990, après le changement du système, appelé aussi la révolution constitutionnelle. Nous étions pleins d'espoir, d'ambition et de détermination, pleins de confiance en nous-mêmes. La transformation fondamentale était en cours et sur le plan intérieur, et sur le plan extérieur. Les anciennes structures internationales avaient déjà été démantelées, comme le traité de Varsovie, ainsi que le Comecon, nous avons commencé à construire de nouvelles relations. Les négociations sur l'accord d'association avec la Communauté Européenne se sont achevées et nous avons déclaré notre intention d'adhérer à la Communauté Européenne ainsi qu'à l'OTAN.

L'un des piliers de notre politique extérieure était d'établir des relations équilibrées et amicales avec tous les pays de l'Europe de l'Ouest. Dans le cadre de cette politique, j'ai moi-même souligné souvent qu'il fallait renforcer la présence française en Hongrie : la présence économique, politique et culturelle malgré les difficultés, les amertumes et les griefs du passé. Et on peut dire que nous avons progressé, que nous avons obtenu des résultats importants non seulement sur le plan économique, mais aussi dans le domaine des relations politiques et surtout dans les relations culturelles, y compris en matière de connaissance et de compréhension de l'autre. Nous avons développé une empathie mutuelle et tout cela dans un cadre commun, au sein de l'intégration européenne. On peut donc constater avec assurance

²¹ Entre 1940 et 1944, des centaines de militaires français évadés des camps de prisonniers allemands trouvèrent refuge dans une bourgade de Hongrie à Balatonboglár, dans un cadre idyllique. Le pays, pourtant allié du III^e Reich, leur a offert une extraordinaire liberté.

qu'aujourd'hui les relations franco-hongroises sont plus profondes et plus fortes qu'elles ne l'étaient il y a 26 ans.

Et voilà, nous nous trouvons ensemble face à des tâches communes et un défi énorme : comment continuer la construction européenne, comment trouver, retrouver l'âme de l'Europe. Il faut donc réfléchir, chercher, penser, parler, discuter, comprendre l'Europe. Tout d'abord il faut trouver l'identité collective de l'Europe, c'est-à-dire retrouver et renforcer la base de tous les processus d'intégration économique et politique, c'est-à-dire la dimension culturelle. Il faut l'accepter soi-même et collectivement, et pour cela il faut trouver les éléments essentiels et communs d'une façon impartiale, équilibrée, tolérante, respectueuse, sans préjugé et sans hypocrisie ! Il peut y avoir des différences sur nos priorités, il peut y avoir des approches variées venant des héritages et des expériences historiques, mais ce qui est important, c'est de trouver l'essentiel et en même temps de reconnaître, respecter et accepter la divergence des accents qui existent entre nous. L'âme de l'Europe est essentiellement cela, toutes les valeurs qui sont communes, tout ce qui nous lie et rallie aux aspirations que nous partageons.

C'est cela le message que le miracle des prisonniers de guerre français évadés et leur paradis temporaire retrouvé en Hongrie nous envoie, un épisode qui a fait et – espérons-le – fera l'histoire.

Partage des pouvoirs et souveraineté, ou le cas de Bibó et de Locke avec les pouvoirs

István Bibó²² a donné le titre suivant à son allocution académique prononcée le 16 janvier 1947: *La séparation des pouvoirs autrefois et aujourd'hui*.²³ Dans son allocution, il emploie fréquemment l'expression « séparation des pouvoirs », et la littérature

²² István Bibó (1911 - 1979) est un juriste, historien et politologue hongrois. Il est l'auteur de textes majeurs sur les problématiques de l'histoire hongroise et la spécificité des pays d'Europe centrale.

²³ Bibó, István: *Az államhatalmak elválasztása. (La séparation des pouvoirs.)* Œuvres d'István Bibó, Série de centenaire 1. Argumentaire – Atelier Intellectuel István Bibó, Budapest, 307–332. (ci-après : Bibó, I. (2011))

ultérieure²⁴ emploie souvent les mots séparation et partage de manière interchangeable, signalant qu'il s'agit de deux notions très proches l'une de l'autre dans leur essence, à la fois dans leurs racines historiques et dans leur signification en droit constitutionnel, contenant un important chevauchement. Le terme « partage des pouvoirs » figure dans le titre de la présente étude, bien qu'il serait plus approprié de parler de séparation des pouvoirs comme point de départ, puis de tenter d'analyser le concept de partage des pouvoirs, qui a évolué historiquement, pour exprimer enfin le principal objectif constitutionnel et politique de cette notion, qui est aujourd'hui en partie différente et plus répandue, en particulier dans le système des relations internationales.

Le concept du partage des pouvoirs est donc un terme plus large et plus profond que la séparation des pouvoirs. La relation entre les deux concepts pourrait aussi être décrite comme une relation entre les moyens et les fins, puisque la séparation comprend déjà un élément de partage, qui conduit à la véritable fin, à l'empêchement de la concentration du pouvoir, à sa limitation. Cependant, il existe d'autres moyens pour lutter contre la concentration du pouvoir, et le partage des pouvoirs lui-même peut être appliqué dans d'autres domaines et par d'autres moyens que la séparation des pouvoirs.

Cependant, dans son allocution académique, István Bibó va au-delà du sujet étroit de sa conférence, non seulement sur cette question, mais soulève également les questions les plus fondamentales pour toute science, indépendamment du temps et de l'espace.

²⁴ L'analyse la plus détaillée que je connaisse de l'allocution académique a été rédigée par István Nagy Csongor il y a vingt ans, alors qu'il était étudiant à l'université. Nagy Csongor, István : *A hatalommegosztás és az európai társadalomfejlődés összefüggései, Gondolatok Bibó István hatalommegosztás-konceptiója kapcsán*. [Le partage des pouvoirs et le contexte du développement social européen, Réflexions sur la conception de partage de pouvoir d'István Bibó.] In : Takács, Péter, Garai, Borbála (éd.) : *Scire aliquid laus est. Tudományos diákköri dolgozatok (Scire aliquid laus est. Articles du groupe d'étudiants scientifique)*, 2002. Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université ELTE, Budapest, 2003, 281-305.

La première de ces questions est de savoir si le sujet de la science (politique) est « *la tentative visant la description, la catégorisation, la typisation, la systématisation et la compréhension des phénomènes de la vie de l'État* », ou bien « *la tentative de rendre la vie de l'État morale, selon les termes des moralistes, opportune, selon les termes des utilitaristes, progressive, selon les termes des évolutionnistes, et en bref, le rendre correcte.* »²⁵ Nous savons très bien qu'István Bibó a répondu à cette question non simplement dans son allocution académique, mais aussi par l'ensemble de son œuvre. Et parmi les tentatives visant à la bonne direction et à l'organisation correcte de la vie de l'État, il ne fait aucun doute qu'il a choisi la voie proposée par les moralistes. Bien qu'il ait respecté l'opportunisme, il voyait la base de la justesse de la vie de l'État avant tout dans la moralité, et il l'a même prouvé par son chemin de vie. Avec une prise de distance subtile, il se réfère aux évolutionnistes « progressistes », estimant que le progrès ne va pas toujours dans la bonne et correcte direction, et que s'il va dans la mauvaise direction, il est préférable de le contrecarrer ou de le ralentir.

L'autre question soulevée par Bibó comme un dilemme est que « *d'une part, les abstractions de la pensée politique naissent toujours sur le terrain d'une situation politique et sociale concrète, mais que, d'autre part, l'effort pour parvenir à des vérités universelles nous fait créer des schémas qui, plus ils correspondent succinctement à la situation actuelle, plus facilement ils deviennent des dogmes, et s'ils doivent être appliqués ultérieurement à une réalité de structure différente, ils pèsent lourdement sur les tâches concrètes.* »²⁶

Les dangers présentés par Bibó dans son allocution académique, relatifs au théorème devenus dogmes de la séparation des pouvoirs sont tous réels et sont effectivement apparus aux différents niveaux de la pratique du pouvoir. Cela ne change cependant rien à la vérité et à la durabilité du théorème, à la justesse de l'objectif qu'il souhaite promouvoir et de la limitation de la concentration du pouvoir. Le théorème numéro un de Bibó représente la durabilité, selon lequel l'objectif de la science doit être l'orientation de la vie de l'État dans la bonne direction,

²⁵ Bibó, I. (2011), p. 307.

²⁶ Bibó, I. (2011), p. 316.

et la promotion de sa bonne organisation. C'est justement sous la forme d'une telle exigence politico-morale que l'exigence normative de la limitation des pouvoirs, et à l'intérieur de cela, la séparation des branches du pouvoir ont accompagné les deux millénaires passés, dans différentes conditions politiques, sociales, économiques et avant tout intellectuelles-culturelles des différentes situations historiques. Par Platon et Aristote, « *la théorie antique de l'État parvint à des conclusions que même la pensée politique médiévale et moderne ne put dépasser* », ²⁷ bien qu'elle n'ait eu aucune chance d'être appliquée au champ réel de la vie étatique, en dépit de la position privilégiée d'Aristote. La théorie chrétienne occidentale de l'État, commençant avec saint Augustin, eut un point de départ différent, mais elle tenta également de contribuer à orienter le pouvoir sur la bonne voie. Celle-ci se fonda sur l'idée que le pouvoir est la conséquence du péché originel et qu'il faudrait au moins atténuer la gravité de cette chute en limitant le pouvoir et ainsi lui conférer une certaine justification morale, même si la prétention à une justification morale du pouvoir ayant sombré dans le péché aboutit à l'hypocrisie. Cependant, pour saint Thomas d'Aquin, une telle justification n'est pas nécessaire, puisque le pouvoir temporel n'est rien d'autre que la concrétisation de la loi divine, et que le pouvoir temporel doit accepter le jugement moral du pouvoir spirituel – et de l'Église qui le représente – puisque « *le pouvoir temporel est hiérarchiquement subordonné au pouvoir intemporel de l'au-delà* ». ²⁸

C'est avec la Réforme au 16^{ème} siècle et les changements qui s'ensuivirent dans l'ensemble de la société occidentale que survint un tournant nouveau et décisif. Cette société « *continua à préserver et à développer la tradition désormais millénaire de moralisation, d'humanisation et de réorganisation du pouvoir sous forme de fonctions. C'est alors que naquit le principe moderne de la séparation des pouvoirs, qui dépasse et se distingue de la tentative aristotélicienne de catégoriser les principales fonctions de l'État, car il comprend une idée politico-éthique : celle qu'il faut contraindre l'exercice du pouvoir à se soumettre à un jugement réel de sa propre justesse*

²⁷ *Ibid.*, p. 308.

²⁸ *Ibid.*, p. 312.

par le démantèlement, par la structuration interne et organique de la souveraineté, de la concentration du pouvoir. »²⁹

Ainsi, la séparation des pouvoirs comme moyen de limitation du pouvoir d'État rencontre à ce point les idéaux civiques de liberté et de dignité. En effet, ce sont ces idées qui redynamisèrent l'idée politico-éthique de la séparation des pouvoirs, et c'est cette rencontre qui conduisit à l'interconnexion entre, d'une part, la garantie absolue de la liberté et de la dignité de l'homme, assurée par la loi, et, d'autre part, la limitation du pouvoir, la soumission du pouvoir à la loi, et dans ce contexte, l'exigence de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, tant interne qu'externe, dans la pensée du philosophe anglais, John Locke.

Bibó fait remarquer que bien que le point de départ de Locke soit une reformulation moderne de l'idée de la primauté du droit provenant d'Aristote, ce dernier y voit avant tout une question de finalité, tandis que Locke considère la primauté du droit comme une question de dignité de l'être humain.³⁰ Cette affirmation de Bibó est étayée par le raisonnement toujours valable et incontesté de Locke : si l'objectif visé par la société humaine est que l'homme puisse jouir de ses biens en paix et en sécurité, alors le principal moyen d'y parvenir est le droit créé par cette société. Pour établir ce droit, il est alors nécessaire que soit constituée une autorité législative, elle-même soumise à la loi de la nature, qui est l'expression de la volonté de Dieu. Cette « *autorité législative ou suprême* » est également contrainte par le bien commun et « *n'a point droit d'agir par des décrets arbitraires, et formés sur-le-champ, mais est tenue de dispenser la justice, et de décider des droits des sujets par les lois publiées et établies.* »³¹ (« *La loi fondamentale de la nature*

²⁹ *Ibid.*, p. 314.

³⁰ *Ibid.*, p. 315.

³¹ "The legislative or supreme authority... ..is bound to dispense justice and decide the rights of the subject by promulgated standing laws." John Locke : Two Treatises of Government. In : *The Works of John Locke. A New Edition Corrected in Ten Volumes*, Vol. V. London-Glasgow-Dublin, 1823, 164. (ci-après : Locke, J. (1823)) (La version française est basée sur une édition électronique réalisée à partir du livre de John Locke (1690), *Traité du gouvernement civil*. Traduction française de David Mazel en 1795 réalisée à partir de la 5^e édition de Londres publiée en 1728. p. 93.)

ayant pour objet la conservation du genre humain ; il n'y a aucun décret humain qui puisse être bon et valable, lorsqu'il est contraire à cette loi. »³²) L'autorité législative suprême ne peut s'approprier la propriété d'une personne sans le consentement du propriétaire. Le fondement de tout ce qui précède est que le but du droit n'est pas d'abolir ou de restreindre la liberté. Là où il n'y a pas de droit, il n'y a pas de liberté non plus. Cependant, étant donné que les dispositions législatives permanentes et durables requièrent une application constante, une autorité est nécessaire pour faire exécuter ces dispositions. « Et c'est ainsi que le pouvoir législatif, et le pouvoir exécutif, se trouvent souvent séparés. » (*"And thus the legislative and executive power come often to be separated."*³³)

Locke déduit donc le principe de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif de l'essence même de la société humaine et de la fonction essentielle du droit. Les conditions indispensables à la préservation de la société humaine sont la liberté, la dignité et la propriété, qui ne peuvent être garanties sans droit, et ce dernier ne peut être établi que par le pouvoir législatif. Quant au pouvoir exécutif, en revanche, celui-ci est nécessaire pour des raisons essentiellement pratiques et, pour les mêmes raisons, il se sépare du pouvoir législatif.

Locke s'efforce de conserver la *trias politica* d'Aristote dans la mesure où le troisième organe de l'État, le corps judiciaire, est remplacé par ce qu'il appelle le pouvoir fédératif ou confédératif, qui mène les relations internationales de l'État. Cependant, l'étude approfondie du texte de Locke corrobore davantage l'interprétation selon laquelle il considérait que la ligne de démarcation fondamentale se trouvait désormais entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Tout en ayant exposé la nature différente de ces deux pouvoirs et la séparation qui en découle, il démontre et prouve, en recourant à des aspects et à des arguments encore valables aujourd'hui, les différences entre les pouvoirs exécutifs interne et externe, d'une part, et la relation étroite entre ces deux pouvoirs, de l'autre.

³² "The fundamental law of Nature being the preservation of mankind, no human sanction can be good or valid against it." Locke, J. (1823), p. 163. VF p. 93.

³³ Locke, J. (1823), p. 168. VF p. 98.

Il existe donc un autre pouvoir (*another power*) dans chaque communauté politique. Les membres de cette société sont des personnes distinctes, gouvernées dans leurs relations entre elles par les lois de leur société, mais qui composent un seul corps par rapport au reste du genre humain (*the rest of mankind*), et donc leurs différends avec ces tiers sont réglés par la société, et une injure faite à un membre d'un corps politique engage tout le corps à en demander réparation. *In the state of the Nature*, toute la communauté constitue un seul corps par rapport aux autres États, ou aux personnes qui sont membres d'autres communautés. C'est donc le pouvoir qui, dans l'exercice de ce pouvoir exécutif externe, décidera de la guerre et de la paix, conclura des alliances et des traités avec des personnes et des communautés qui ne font pas partie de la *commonwealth*, et ce pouvoir peut être appelé le pouvoir fédératif, « si l'on veut » (*if anyone pleases*), car, pourvu qu'on entende la chose, il est assez indifférent de quel mot on se sert pour l'exprimer. (*"So the thing be understood, I am indifferent to the name."*³⁴)

Ces deux pouvoirs, le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif, encore qu'ils soient réellement distincts en eux-mêmes – et ici Locke n'utilise pas le mot *separated*, mais les mots *distinct in themselves* –, parce que l'un met en œuvre la loi municipale de la société (*municipal law of society*) et l'autre assure la sécurité et les intérêts de la communauté, du public (*public*). Ce pouvoir fédératif se distingue également du pouvoir exécutif (interne) en ce qu'il est moins régi par les précédents et le droit positif et doit donc s'en remettre davantage à la prudence et à la sagesse de ceux qui l'exercent au mieux de leurs capacités dans l'intérêt de la communauté. Le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif sont donc distincts en eux-mêmes (*distinct in themselves*), ils se séparent néanmoins mal, et on ne les voit guère résider, en un même temps, dans des personnes différentes. (*"They are hardly to be separated and placed at the same time in the hands of distinct persons."*³⁵) Car en confiant le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif à des personnes

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Locke, J. (1823), p. 169. VF p. 99.

distinctes, celles-ci pourraient prendre des dispositions contradictoires, ce qui conduirait au désordre et à la destruction.

Par conséquent, pour préserver la communauté, le *commonwealth* a besoin d'un pouvoir suprême, notamment le pouvoir législatif, auquel tous les autres pouvoirs doivent être subordonnés. Ce pouvoir législatif ne revêt toutefois qu'un caractère confidentiel (*fiduciary*), puisque le pouvoir suprême lui-même reste entre les mains du peuple, qui peut révoquer ou remplacer le législateur s'il estime que la législation est en contradiction avec la confiance qui lui a été accordée.

De fait, Locke ne distingue pas, contrairement à Aristote, qui l'a longtemps précédé, et à Montesquieu, qui l'a suivi, trois pouvoirs, mais essentiellement deux, et divise le pouvoir exécutif, qui est soumis au pouvoir législatif, en pouvoirs interne et externe, qui sont donc distincts en eux-mêmes (*distinct in themselves*), mais non séparés (*separated*).

Le schéma clair de la séparation des pouvoirs se rétablit lorsque Montesquieu, s'appuyant sur l'exemple de la constitution anglaise pour illustrer la triple formule de la séparation des pouvoirs, remplace le pouvoir fédératif de Locke, inutile, comme le dit Bibó, face à la concentration des pouvoirs, par le pouvoir judiciaire.³⁶ L'essence de la séparation des pouvoirs ne consiste pas à « *catégoriser les fonctions de l'État, mais à diviser les pouvoirs face à tout phénomène organique de concentration du pouvoir* ». Selon Bibó, c'est l'obscurcissement de cette idée initiale et « *l'élévation du concept de séparation des pouvoirs au rang de dogme qui ont conduit à une multitude de pseudo-problèmes et de pseudo-solutions* ». ³⁷ Suite à son analyse des difficultés liées à l'élévation au rang de dogme, Bibó se renforce dans sa prise de conscience que ce sont avant tout les dangers de la concentration du pouvoir qui sont à prendre en compte et à contrecarrer. Ces dangers consistent en l'expansion économique du pouvoir d'État, la démoralisation de la vie intellectuelle et de la culture,³⁸ et la corruption de la bureaucra-

³⁶ Bibó, I. (2011), p. 317.

³⁷ *Ibid.*, p. 318.

³⁸ « *Cela implique, d'une part, que l'État tente d'influencer les scientifiques, notamment les spécialistes des sciences naturelles, conformément à leur impor-*

tie (aujourd'hui technocratie). C'est en écartant les dangers de la concentration du pouvoir, par conséquent en se concentrant sur l'essentiel, que « *le principe de la séparation des pouvoirs pourra être sorti des oubliettes dans lesquelles l'ont jeté le misoénisme des intentions politiques et de la théorisation pesante, et devrait être situé dans la tradition d'un millénaire et demi de développement social européen, qui oppose à la concentration du pouvoir la finalité rationnelle, humaine et juste de l'exercice du pouvoir, et ce n'est que dans l'esprit de cette finalité que l'autojustification du pouvoir devient possible.* »³⁹

Si nous revenons à la thèse de Locke sur le pouvoir exécutif externe, que l'on peut également appeler pouvoir fédératif – *if anyone pleases* –, la première idée qui nous vient à l'esprit est sans aucun doute à quel point cette description est d'une actualité redoutable. Alors que la « troisième » forme de pouvoir chez Locke, le pouvoir fédératif, est inutile du point de vue de la limitation de la concentration du pouvoir selon Bibó, Locke éclaire ici pour la première fois une fonction étatique qui devient dès lors une thèse déterminante et universelle non seulement de la théorie de l'État, mais de tout le système des relations internationales, et surtout du droit international. La communauté constituée d'individus apparaît vers l'extérieur comme un corps unifié représentant la communauté dans son ensemble et chacun de ses membres, faisant valoir les droits de ces membres à réparation vis-à-vis des étrangers, prenant des décisions portant sur la guerre et la paix, concluant des traités, autrement dit, en tant que sujet du droit international. (Bien que Montesquieu substitue au pouvoir fédératif le pouvoir judiciaire comme troisième pouvoir, il commence cependant ses développements sur les pouvoirs de l'exécutif, qui est le deuxième pouvoir, par la même énumération, c'est-à-dire par les éléments les plus importants du pouvoir

tance et, d'autre part, les prises de position souvent doctrinaires des scientifiques du domaine social et les positions publiques et politiques souvent naïves des spécialistes des sciences naturelles se voient attribuer une grande importance économique, militaire et politique d'une manière générale. » Bibó I. (2011), p. 330.

³⁹ *Ibid.*, p. 328.

extérieur.⁴⁰) Le pouvoir fédératif, qu'il soit bien ou mal exercé, est d'une grande conséquence à la *commonwealth*, puisqu'il est moins capable de se conformer à des lois antécédentes, stables et positives, que n'est le pouvoir exécutif. D'où la nécessité d'une prudence et d'une sagesse particulières dans l'exercice du pouvoir fédératif. Le pouvoir fédératif doit être exercé par les mêmes personnes ; en fin de compte, les deux pouvoirs exécutifs, bien que *distinct in themselves* par nature, doivent être unifiés, car tous deux requièrent la force de la société (*force of society*) afin de représenter les intérêts de la *commonwealth* en toute unité dans l'exercice du pouvoir tant interne qu'externe.⁴¹

Personne, depuis lors, n'a été capable d'exprimer avec plus d'éloquence la nécessité absolue de l'unité de gouvernement, de la gestion unifiée et coordonnée de la politique intérieure et extérieure, ni les motifs qui la justifient. Le manque de cohérence entre les deux pouvoirs exécutifs – pour reprendre les termes d'aujourd'hui, la politique intérieure et la politique extérieure – et les contradictions entre les deux entraînent en effet du désordre et du chaos. Il ressort également de ce raisonnement que si ceux qui exercent le pouvoir fédératif doivent faire preuve d'une prudence et d'une sagesse particulières, et si ceux qui exercent les pouvoirs exécutifs externe et interne doivent être les mêmes personnes, il est évident que la même prudence et la même sagesse sont requises dans l'exercice du pouvoir exécutif interne. L'unité des deux pouvoirs exécutifs doit, bien évidemment, être garantie avant tout par le principe fondamental selon lequel le pouvoir exécutif dans son ensemble est subordonné au pouvoir législatif unique et suprême. ("*There can be but one supreme power, which is the legislative...*"⁴²)

La pureté théorique et la vérité de la thèse et des arguments de Locke ne font pas l'ombre d'un doute. Les problèmes surgissent

⁴⁰ « Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. » Montesquieu, Charles de Secondat : *L'esprit des lois, extraits*. Nouvelle Edition, Classiques Larousse. Paris VI., Larousse, 2007, 47.

⁴¹ Locke, J. (1823), p. 169. VF p. 99.

⁴² *Ibid.*

lorsque l'exécutif extérieur, qui est censé être soumis au pouvoir législatif, intervient effectivement dans le domaine des relations internationales, prend des décisions de guerre et de paix, conclut des alliances et des traités, autrement dit, exerce les droits découlant du statut juridique international de la *commonwealth*, entité politique, qu'il représente.

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont historiquement sujettes à des changements constants en fonction de l'évolution des conditions sociales et politiques, et il est impossible d'atteindre un équilibre parfait, compte tenu des dangers mentionnés ci-dessus, même au sein de l'espace constitutionnel de l'État. L'application de ces pouvoirs dans le domaine des relations extérieures se fait dans des conditions fondamentalement différentes, et les conditions internationales – y compris, avant tout, les normes juridiques internationales – transforment substantiellement les rapports et l'équilibre imparfait entre les pouvoirs et, en fin de compte, toute la question de la séparation des pouvoirs.⁴³ En réalité, ce fut toujours le cas, et c'est la raison pour laquelle Locke estimait qu'il fallait donner au pouvoir exécutif extérieur un autre nom, distinct, que Bibó considérait comme étant inutilisable au regard de son objectif théorico-politique de limitation de la concentration du pouvoir.

L'émergence du concept de souveraineté, l'acceptation et l'importance croissante de l'État westphalien territorialement bien défini créèrent un nouvel espace international pour les États dont l'ordre constitutionnel et le pouvoir interne souverain devaient être mis en conformité avec le système des relations internationales et les contraintes, obligations et opportunités qu'il impliquait. Ce constat est d'autant plus vrai à la lumière des évolutions des dernières décennies, caractérisées par la mondialisation, la fragmentation, la régionalisation et

⁴³ Tamás Molnár revient en détail sur ce sujet : L'impact des défis portés à la souveraineté sur la relation entre le droit international et le droit national, avec une référence particulière à l'impact de « l'internationalisation » du droit national sur la séparation des pouvoirs. In : *Az állam szuverenitása, Eszmény és/vagy valóság. Interdiszciplináris megközelítések. [La souveraineté de l'État, idéal et/ou réalité. Approches interdisciplinaires.]* Édité par : Takács, Péter. Gondolat-MTA TK JTI-SZE DFK, Budapest-Győr, 2015, 145-161. (ci-après : Takács, P. (2015).

la localisation. Les réglementations internationales, a priori essentiellement bilatérales ou tout au moins limitées à un cercle restreint, sont remplacées par des règles multilatérales puis universelles, mais apparaissent également des intégrations régionales et un ordre réglementaire à plusieurs niveaux se met en place, dont la géométrie est en constante évolution et qui présente davantage les caractéristiques d'une structure spatiale *hétérarchique* que celles d'une hiérarchie pure.

Dans certains cas, l'application des normes juridiques internationales universelles est refusée par le droit de l'intégration établi dans un cadre régional, comme par exemple celui de l'Union européenne, en référant de son autonomie, et en contrepartie, elle doit également subir, tant bien que mal, le fait que les membres du processus d'intégration ne reconnaissent pas la primauté du droit communautaire dans certains domaines, en invoquant leur identité constitutionnelle, et que, en outre, ils tiennent à définir eux-mêmes le champ précis dans lequel l'exercice des compétences découlant de leur souveraineté est conféré aux institutions communes de l'UE, et n'acceptent pas les actes qu'ils considèrent comme étant en dehors de ce champ, c'est-à-dire *ultra vires*.⁴⁴ Le fait que les acteurs non étatiques apparaissent et exercent une influence croissante renforce encore les difficultés de délimitation entre les différents niveaux de réglementation, la convergence et l'interpénétration de ces niveaux, ainsi que le processus de dissolution des différences classiques entre le droit international et le droit national. Mais l'interrelation entre les domaines de réglementation du droit international universel ne manque pas de susciter des tensions non plus, dans la mesure où des valeurs et des intérêts divergents entrent en conflit, pour ne citer que l'exemple du rôle des *non trade values* (valeurs non commerciales) dans le domaine du droit commercial interna-

⁴⁴ Martonyi, János : « Még egyszer a nemzetközi gazdasági kapcsolatok jogáról. [Retour sur le droit des relations économiques internationales.] A beruházás-
védelem ürügyén. [Sous prétexte de la protection des investissements.] »
In : *Nemzetközi Magánjogi Évkönyv*, 2022, 17.

tional.⁴⁵ Toutes ces circonstances, qui ne seront pas analysées en profondeur dans ce document, firent apparaître une nouvelle configuration dans les rapports entre le droit international et l'ordre constitutionnel des États, mirent au premier plan les questions relatives au concept de souveraineté, à son rôle juridique et politique, et eurent certainement un impact sur la séparation des pouvoirs – et encore davantage sur la théorie et la pratique de la séparation des pouvoirs.

En ce qui concerne le concept de souveraineté, le professeur de droit hongrois, László Blutman démontre « *qu'il y a une confusion absolue dans la littérature hongroise concernant l'essence même de la souveraineté* », due au fait que « *le concept de souveraineté est un concept abstrait et construit* ». ⁴⁶ Il en résulte que la souveraineté, en tant que catégorie juridique abstraite, exige l'exhaustivité et la perfection, et ne supporterait pas de limites. L'idée est illimitée dans sa perfection, car le monde des idées doit être pur et sans ambiguïté. ⁴⁷ Or, la réalité ne peut jamais correspondre au monde pur et visant à la perfection des idées et des concepts juridiques. Le concept juridique abstrait, catégorie essentielle dans le système des relations internationales, sur laquelle reposent les principes les plus importants du droit international, tels que l'autodétermination des États, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières, l'interdiction de l'ingérence dans les affaires intérieures et l'égalité souveraine des États, est contraint de se confronter à la réalité économique et politique donc à l'environnement socio-

⁴⁵ Nagy, Csongor István : There is nothing in a caterpillar that tells you it is going to be a butterfly. Proposal for a reconceptualization of international investment protection law. [Rien dans une chenille ne vous dit qu'elle deviendra un papillon. Proposition de reconceptualisation du droit international de la protection des investissements] In : *Georgetown Journal of International Law*, 2020, 4, 897–917.

⁴⁶ Blutman, László : *Milyen feltételekkel beszélhetünk értelmesen a szuverenitásról? [Dans quelles conditions peut-on parler de manière pertinente de la souveraineté ?] Points de départ d'une métathéorie.* In : Takács, P. (2015), 112–127.

⁴⁷ Martonyi, János : Szuverenitás a nemzetközi kapcsolatokban. [La souveraineté dans les relations internationales.] In : *Magyar Jog*, 2016, 11, 621–627, et même auteur : *Nyitás és identitás. Geopolitika, világkereskedelem, Európa.* [Ouverture et identité. Géopolitique, commerce mondial, Europe.] Iurisperitus-Pólay E. Alapítvány, Szeged, 2018, 44–54.

logique dans lequel il vit et tente d'opérer. Ce qui fascine le plus au sujet de la souveraineté, c'est précisément que son substance intrinsèque et conceptuelle ne peut être qu'illimitée, tandis qu'en réalité, elle ne peut jamais l'être. D'où le caractère élastique, qui signifie à la fois plasticité, endurance des limites de la réalité, et une telle source d'énergie intérieure par laquelle non seulement le concept mais aussi le souverain cherche incessamment à se réapproprier l'espace occupé par les limites extérieures. Le souverain est à la fois flexible et résistant, contraint de reculer lorsqu'il y est forcé, mais résistant et aspirant à l'illimité lorsqu'il en a l'occasion. C'est précisément cette contradiction entre le concept et la réalité qui est à l'origine et l'une des causes principales des débats théoriques et pratiques, des tensions et des conflits politiques autour de l'interprétation de la souveraineté et de son application dans les relations internationales. Ce sont précisément ces débats et ces conflits qui suscitent le besoin de principes et de normes de droit international relativement stables en vue de résoudre ces dilemmes, ces tensions et ces conflits. (Il n'en reste pas moins que ces normes de droit international n'aient pas pu – et ne puissent toujours pas – empêcher les violations les plus graves des principes juridiques les plus fondamentaux, à savoir le déclenchement d'une guerre ou la perpétration de crimes de guerre de manière massive). De surcroît, avec l'émergence et le renforcement de la gouvernance multiniveau, le fossé entre le concept et la réalité ne fait que se creuser. Le même effet se manifeste, d'une manière particulière, par l'interdépendance accrue des États et par les exigences croissantes de coopération dans des domaines de plus en plus nombreux, auxquels le souverain est contraint de se conformer sans pouvoir surmonter son penchant immanent à l'indépendance et à l'accroissement de sa puissance.

Outre le caractère illimité de la souveraineté en termes conceptuels, une autre thèse fondamentale soutient que cette souveraineté, en tant que catégorie juridique – donc pas au sens du langage courant – ne peut être exercée que par l'État, et ce de manière exclusive. Alors que la souveraineté est une condition existentielle et absolue de l'existence de l'État, la souveraineté au sens constitutionnel et juridique international du terme ne peut

être détenue que par l'État. Les organisations d'États, quelque élevé que soit le niveau de coopération et même d'intégration économique et politique qu'ils atteignent, ne peuvent pas être souverains à moins que les États qui forment l'intégration n'aient délégué, transféré toute leur souveraineté à l'organisme d'intégration, y compris le renoncement au droit de retrait. L'Union européenne n'est pas un État et ne peut donc avoir de souveraineté, mais elle peut disposer d'une autonomie. C'est précisément la définition de la nature et de l'étendue de cette autonomie, tant interne – vis-à-vis des États membres – qu'externe – sur la scène internationale – qui constitue actuellement le défi théorique et pratique le plus important auquel est confrontée l'intégration européenne.

À la différence de la séparation des pouvoirs et du partage du pouvoir, la souveraineté, en tant que concept qui se veut complet et illimité, ne peut pas, à mon avis, être partagée. Par conséquent, il n'existe ni souveraineté limitée ni souveraineté partagée, ou alors, ce que nous appelons souveraineté limitée ou partagée n'est plus de la souveraineté. Le théorème brejnévien de la souveraineté limitée a été, je l'espère, dépassé, mais la souveraineté partagée, ou *shared sovereignty*, est largement reconnue et analysée dans la littérature juridique. Le principal champ d'application de cette théorie de la souveraineté partagée est, bien évidemment, l'intégration européenne, et ce n'est pas une coïncidence si le sujet de la souveraineté s'est retrouvé au centre de la réflexion menée ces dernières années sur la nature juridique, l'objectif politique et l'avenir de l'Union européenne.

Sans entrer dans le détail de ces débats politiques et des débats juridiques qui les entourent, je maintiens mon opinion selon laquelle les États membres ne limitent leur souveraineté en tant que telle ni ne la partagent avec les institutions de l'Union européenne, mais qu'ils « communautarisent » l'exercice d'un certain nombre de leurs compétences qui découlent de leur souveraineté en les déléguant aux institutions de l'Union européenne, lesquelles exercent ces compétences en vertu des traités internationaux conclus entre les États membres. Cela ressort des dispositions du traité sur l'Union européenne relatives à la délégation de compétences, que ce soit en termes positifs

ou négatifs (article 3, paragraphe 6 ; article 4, paragraphe 1 ; et article 5, paragraphes 1 et 2, du TUE). Le partage ou la limitation de la souveraineté des États membres est réfuté par la clause de retrait volontaire et unilatéral prévue à l'article 50 du traité de l'Union européenne qui a été intégrée dans le texte par le traité de Lisbonne, qui repose sur le principe fondamental selon lequel un État membre ne renonce pas à sa souveraineté, le noyau dur de son statut d'État, et ne peut pas la limiter non plus, mais qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir d'obstacle à l'exercice en commun d'une partie de ses compétences par l'intermédiaire des institutions de l'Union européenne. Par conséquent, les débats relatifs à l'identité constitutionnelle des États membres ou à l'étendue des pouvoirs délégués, à l'éventuel excès de pouvoir par les institutions de l'Union européenne, aux conséquences de cet excès de pouvoir et à sa mise en œuvre, ainsi qu'à toute autre éventuelle restriction de caractère général ou ponctuel de la primauté du droit de l'Union européenne, en réalité, ne concernent pas, ne protègent pas et ne limitent pas la souveraineté des États membres, mais visent à définir plus précisément, à la fois qualitativement (identité constitutionnelle) et quantitativement (*ultra vires*), le domaine pour lequel l'exercice des compétences a été délégué.

D'ailleurs, en ce qui concerne la définition de ce champ d'application, il n'y a pas de solution parfaite. La Cour de justice de l'Union européenne n'a d'autre choix que de s'attribuer le droit exclusif de définir ce champ d'application, en veillant à ce que cette compétence ne soit pas considérée comme étant conférée dans vingt-six domaines différents. Cela implique par ailleurs que ce soient les institutions de l'Union européenne qui décident du différend dont elles sont partie prenante, ignorant ainsi la doctrine du *nemo iudicis in sua causa iudex non potest essere*. (Personne peut être juge dans son propre cas).

Lorsque nous examinons la séparation des pouvoirs et le partage des pouvoirs dans l'espace international, nous ne devrions pas parler du partage ou de la limitation de la souveraineté, mais de la manière dont les pouvoirs qui découlent de la souveraineté se manifestent dans cet espace international ; comment ils sont partagés et dans quelle mesure les États souverains exercent ces pouvoirs conjointement. La question serait simple à résoudre

si l'unique objet de l'analyse était la division internationale du pouvoir exécutif externe, que Locke traite en apparence comme un troisième pouvoir, mais qui est en fait le deuxième, et donc le deuxième élément du pouvoir exécutif.

Cependant, le pouvoir exécutif externe agit également dans des domaines qui relèvent de la compétence du pouvoir interne, et peut assumer des obligations internationales qui dépassent le cadre strict des relations extérieures pour s'étendre aux réglementations internes. Cela est particulièrement vrai pour les traités d'intégration qui dépassent le champ d'application des traités internationaux traditionnels. (Ce n'est pas une coïncidence si Locke appelle le pouvoir externe le pouvoir fédératif, ayant pressenti qu'à l'avenir, l'affirmation externe du pouvoir par la conclusion d'alliances pourrait progressivement amener les États à une relation de caractère intégrationniste). La distinction entre les pouvoirs exécutifs externe et interne, qui sont en principe distincts, s'en trouve ainsi brouillée, ce qui peut soulever des problèmes à la fois en termes de droit constitutionnel et de droit international. Plus grave encore le fait que l'exécutif externe peut intervenir, et intervient souvent, ou du moins tente d'étendre ses pouvoirs dans le champ d'action du pouvoir législatif, au détriment de ce dernier, dans des matières qui, dans l'ordre constitutionnel des États, sont qualifiées de matières législatives, ou plus précisément, des matières relevant du pouvoir législatif. Dans l'espace international, le principe de Locke selon lequel « *there can be only one supreme power* » est donc menacé.

Au cours des dernières décennies, le conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif externe sur la scène internationale et sa traduction dans l'ordre constitutionnel interne des États ont été illustrés par un certain nombre d'exemples bien connus. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mieux connu sous l'acronyme GATT, devait à l'origine faire partie d'un accord international couvrant un large spectre de relations économiques, mais le Congrès américain ne l'a pas approuvé malgré les tentatives répétées de l'administration, et par conséquent aucun accord international ne put être conclu conformément à la Constitution des États-Unis. La solution a consisté pour les parties aux négociations à convenir de l'application autonome

d'un « accord provisoire » (*Protocol of Provisional Application of the General Agreement on Tariffs and Trade*) conclu antérieurement en 1947 et portant sur le commerce, que l'administration américaine, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, se considérait comme habilitée à conclure. C'est ainsi qu'est entré en vigueur l'accord sur l'application provisoire du GATT, qui, assez curieusement, s'est avéré être l'un des arrangements internationaux les plus durables, même sans l'intervention des pouvoirs législatifs. (« *Ce n'est que le provisoire, qui dure.* »). Il a fallu attendre un demi-siècle pour que l'accord provisoire soit remplacé par un véritable système d'accords internationaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce, ayant le même contenu que les dispositions initiales du GATT, mais avec un champ de réglementation considérablement renforcé et élargi. Dans le domaine de la réglementation commerciale multilatérale, les pouvoirs législatifs se sont donc vu accorder la place et le rôle qui leur reviennent en 1995, mais les conflits entre les pouvoirs exécutif et législatif externes dans le domaine des accords commerciaux internationaux figurent toujours régulièrement à l'ordre du jour des États-Unis. Bien que le dilemme ne soit en aucun cas limité aux États-Unis, ce n'est pas pour rien que les questions pratiques de séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se posent avec le plus d'acuité dans le système constitutionnel qui met en œuvre de la manière la plus conséquente la théorie montesquienne classique de la séparation des pouvoirs.

De nombreux exemples de la rupture de l'équilibre des pouvoirs sur la scène internationale pourraient être cités. C'est également dans le domaine du droit des relations économiques internationales que les accords internationaux sur les investissements étrangers, y compris la protection des investissements, ont fait l'objet d'une attention particulière et, au cours des dernières décennies, ont suscité des débats juridiques et politiques vifs. Ces différends ne reposent pas tant sur la théorie juridique que sur des intérêts politiques et économiques majeurs et sur les idéologies qui les sous-tendent, tandis que la concurrence entre les pouvoirs ne constitue qu'un des domaines dans lesquels ces conflits prennent forme. Ce n'est pas sans raison que le volet le plus sensible du projet d'accord commercial entre les États-Unis

et l'Union européenne était précisément le chapitre sur la protection des investissements, car c'est là que les considérations idéologiques (*clash of ideologies*) étaient les plus prononcées.⁴⁸ L'autre point litigieux fut que l'accord lui-même aurait créé un mécanisme – par ailleurs très prudent – de comité mixte qui, selon de nombreux observateurs, aurait pu aboutir à ce que le pouvoir exécutif externe des gouvernements se mette en position de force, en contournant et en sapant le pouvoir législatif.

Dans l'espace international, le principe de Locke selon lequel « *there can be but one single power, which is the legislative* » est donc mis en péril. La rupture de l'équilibre des pouvoirs dans l'arène internationale soulève encore plus de questions dans le domaine judiciaire. Le pouvoir judiciaire traverse une période de transformation significative tant dans les juridictions internationales que nationales, dans un contexte où la ligne de démarcation traditionnelle entre le droit international et le droit national s'estompe de plus en plus, les deux domaines empiètent l'un sur l'autre, occupent mutuellement des territoires, le droit national « s'internationalise » et le droit international « se nationalise ».⁴⁹ D'une part, le pouvoir judiciaire pourrait mettre en cause la suprématie du pouvoir législatif national du point de vue international et, d'autre part, le pouvoir judiciaire national pourrait tenter de contourner le pouvoir législatif national en invoquant des normes internationales.

C'est dans le domaine de l'intégration européenne que la séparation des pouvoirs, et par conséquent la question du partage des pouvoirs, devient la question la plus difficile et la plus saisissante. Ce sujet nécessiterait une étude à part entière, je me contenterai donc ici de faire quelques remarques très générales.

L'Union européenne n'est pas un État ; de ce fait, elle ne peut être soumise aux exigences traditionnelles de la séparation des pouvoirs qui peuvent s'appliquer aux États. Mais l'Union euro-

⁴⁸ Martonyi, János : Clash of ideologies, is transatlantic trade the right battle-field? In : Bándi, Gy. – Darák, P. – Debisso, K. (eds.) : *Speeches and Presentations from the XXVII FIDE Congress*. Congress Proceedings Vol. 4. Wolters Kluwer, Budapest, 2016.

⁴⁹ Takács, P. (2015), 156–161.

péenne n'est pas non plus une simple organisation internationale, ce qui fait que les thèses relatives au partage des pouvoirs dans l'espace international ne peuvent pas s'appliquer aux relations entre les institutions de l'Union européenne. Comme nous l'avons vu, la nature et l'étendue précise des pouvoirs délégués par les États membres aux institutions de l'Union européenne est une question d'une importance capitale pour le fonctionnement et l'avenir de l'intégration dans son ensemble, et elle est au cœur de débats politiques et juridiques dont le caractère ouvert et contentieux rend le « partage des pouvoirs » entre les institutions de l'Union européenne encore plus difficile et complexe. En fin de compte, les limites imposées par l'identité constitutionnelle et le principe *ultra vires* à l'étendue des pouvoirs délégués aux institutions de l'Union européenne et exercés conjointement, ainsi que le partage de ces pouvoirs conjoints entre les institutions de l'Union européenne, sont liés au débat sur la nature juridique de l'intégration, qui se poursuit depuis le début et continuera à se poursuivre dans le présent et dans l'avenir. L'Union européenne n'est donc ni un État ni une organisation internationale traditionnelle, mais même la théorie la mieux argumentée, qui fait référence à son statut *sui generis*, ne résout pas les nombreuses questions qui se posent quant au caractère évolutif de sa nature juridique. Cela ne devrait évidemment pas exonérer la théorie d'examiner en profondeur les relations entre les institutions de l'Union européenne sous l'angle du partage classique des pouvoirs. (C'est ce que cette étude ne vise pas à entreprendre ici et maintenant).

L'exercice effectif et le partage des pouvoirs entre les institutions de l'Union européenne et l'équilibre interinstitutionnel visé par les traités sont en constante évolution. Ces changements sont influencés tant par des circonstances économiques et politiques extérieures que par des facteurs de pouvoir, institutionnels et personnels, parmi lesquels les intérêts institutionnels, c'est-à-dire les efforts des institutions pour accroître leur propre pouvoir et leur influence, se sont avérés particulièrement importants et ce notamment au cours des dernières décennies. Un rappel sur les difficultés qu'István Bibó avait attiré l'attention sur la séparation des pouvoirs peut s'avérer utile dans la perspective du respect de l'équilibre voulu à l'origine.

« L'autre difficulté qui n'a pas tant compliqué mais plutôt falsifié le principe montesquieuien de la séparation des pouvoirs dans son application européenne fut la pression intense exercée par la bureaucratie européenne ». Ceci « a donné l'occasion à l'organisation moderne de la concentration du pouvoir, à savoir à l'administration, d'utiliser le principe de la séparation des pouvoirs, dont l'essence est de lutter contre la concentration du pouvoir, à son propre avantage dans le but de conserver son incontrôlabilité ».⁵⁰ (Même si la juridiction administrative, qui a dû être « introduite à la dérobée », atténue cette concentration). Mais Bibó met également en évidence de sérieux défauts dans le fonctionnement des organes législatifs. « Même sur des questions techniques pour lesquelles les corps législatifs élus, composés d'un grand nombre de membres, n'étaient absolument pas compétents, le corps législatif conservait le droit de décision finale et surtout celui de procéder aux dernières révisions et modifications, ce qui, dans la pratique, conduisait très souvent à ce que les projets des organes d'experts, soigneusement préparés dans un esprit de profond professionnalisme européen, soient soumis à des modifications motivées par des considérations mesquines de pouvoir et politiques au sein du corps législatif. Ceci fournissait alors abondamment de preuves du triomphe moderne de l'incompétence »⁵¹

La Commission européenne n'est pas un gouvernement et le Parlement européen ne peut pas être considéré non plus comme un organe législatif traditionnel correspondant à la formule du triple partage du pouvoir. Toutefois, les idées générales d'István Bibó méritent notre attention également à cet égard.

La question de la séparation des pouvoirs est un beau et vaste débat, que nous devons en grande partie à István Bibó, et qui ne peut être clos ni en théorie ni en pratique. Et la recommandation de Bibó qui conclut son raisonnement s'applique à l'ensemble du sujet, et même au-delà, indépendamment du temps et du lieu :

« Nous ne nous intéressons pas à la question abstraite de savoir comment classer les manifestations du fonctionnement du pouvoir d'État, mais à la manière dont le principe de la séparation des pouvoirs d'État, acquiert une pertinence éternelle dans des problèmes nouveaux

⁵⁰ Bibó I. (2011), 321-322.

⁵¹ *Ibid.*, 322-323.

et inédits, principe qui est enraciné dans l'effort le plus productif de la pensée européenne sur la vie de l'État et vise à ennoblir le pouvoir d'État en un service et une tâche morale. »⁵²

Le témoin de la liberté. In memoriam János Horváth

Dans toute commémoration, le plus important est ce qui nous vient à l'esprit en premier. Plus exactement, ce que nous ressentons en premier. À l'égard de János Horváth⁵³, je ressens avant tout de la gratitude. Je ressens de la gratitude au nom de mon pays, de ma patrie, et même au nom du « monde libre », et bien évidemment, en mon propre nom. J'ai beaucoup appris de lui : la sobriété – la sobriété de ce petit agriculteur du petit village de Cece⁵⁴ –, la modération, la sagesse, l'objectivité et bien sûr, la force d'âme et la force physique. Il en avait beaucoup. Nous pouvons tous encore apprendre de lui. Au-delà des remerciements et de la gratitude, je ressens encore de la fierté. Je suis très fier que ce maudit 20^{ème} siècle ait aussi eu ses grands Hongrois. De plus, ces 30 dernières années, très critiquées, ont également eu leurs grands Hongrois. János Horváth était l'un d'eux, un véritable grand Hongrois qui, où qu'il ait vécu, quoi qu'il ait fait, a toujours fait preuve de cette grandeur de caractère, de moralité et d'intelligence.

En une telle occasion, on repense bien évidemment à ses propres expériences personnelles : quand et comment l'ai-je rencontré pour la première fois ? Personnellement, je l'ai rencontré

⁵² *Ibid.*, p. 332.

⁵³ János Horváth (1921 - 2019) fut un économiste et homme politique hongrois. Il a été membre de l'Assemblée nationale entre 1945 et 1947, puis du Parlement entre 1998 et 2014. Il a été condamné en 1947 sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Après quatre ans de prison, il a été libéré en 1951. Suite à l'écrasement de l'insurrection de 1956, il est parti pour les États-Unis, et a enseigné à l'Université Butler d'Indianapolis, dans l'Indiana. Il est rentré dans son pays en 1997. De 2003 à 2014, il a été le député le plus âgé et donc le doyen de l'Assemblée nationale de Budapest.

⁵⁴ Petite commune hongroise située à une centaine de kilomètres au sud de Budapest.

relativement tard, en janvier 1990, à Indianapolis, où se réunissait alors la mémorable Commission du Ruban Bleu⁵⁵ ; je regarde Paul Márer – nous sommes très heureux de vous avoir à nos côtés – et Géza Jeszenszky⁵⁶, qui étaient également présents. Et bien évidemment était présent un professeur hongaro-américain très ouvert, au regard droit, et qui parlait la langue hongroise avec le hongrois le plus savoureux possible. Il parlait même un dialecte, mais je n'ai pas pu identifier de quelle région. J'étais sûr que ce n'était ni le dialecte de Szeged, ni celui de Hódmezővásárhely c'est-à-dire du sud de la Hongrie, parce que je les connaissais et les parlais aussi. Mais c'était un dialecte différent, en tout cas très hongrois. Ce n'est que quelques heures plus tard que je me suis rendu compte qu'il parlait l'anglais avec le même dialecte, et à ce moment-là, je me suis souvenu de mon père qui parlait bien anglais, mais avec le même accent hongrois particulier. C'est peut-être la façon dont l'anglais était enseigné dans les années 1930, mais personnellement, je crois qu'il s'agissait de plus que cela dans le cas des Hongrois vivant en Amérique. Ils ont préservé aussi leur hongroisisme, comme János Horváth. Et ce qui s'est passé à l'époque est resté gravé dans ma mémoire. C'était lui qui, dans la Commission du Ruban Bleu d'une grande diversité, a présenté le Hongrois au Hongrois, a relié le Hongrois au Hongrois, a réconcilié le Hongrois de Hongrie avec le Hongrois de Hongrie. C'était aussi nécessaire à l'époque. Il représentait toute la Hongrie, toute la patrie, toute la nation. Je ne souhaite pas parler ici de sa vie, mais je voudrais m'arrêter sur quelques éléments importants lui concernant. Une chose est sûre : personne ne connaissait comme lui l'histoire de la Hongrie des cent dernières années. Il la connaissait, il la comprenait et, qui plus est, il l'a vécue et façonnée. Par expérience, il savait comment l'histoire des trois

⁵⁵ En 1990, certains experts étrangers d'origine hongroise ont eu l'idée de créer la « Commission du Ruban Bleu » pour aider un nouveau gouvernement démocratique de Hongrie à tracer la voie inexplorée du passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Le fondateur de cette commission était Paul Marer (1936 -), économiste hongaro-américain.

⁵⁶ Géza Jeszenszky, ancien ministre des affaires étrangères de Hongrie entre 1990 et 1994. Il a exercé cette fonction dans le premier gouvernement après le changement de régime.

années suivant la fin de la Seconde guerre mondiale a influencé les 40 suivantes. Il l'avait vécu, à tel point qu'il avait été envoyé en prison déjà à la fin de l'année 1947. Ce n'était pas une nouvelle expérience pour lui, puisqu'il avait déjà été enfermé par les Croix fléchées (nazis hongrois), et il avait failli y mourir. À cet égard, il symbolise aussi l'histoire et le destin hongrois. Quand il le fallait, il est parti pour les États-Unis. C'est parce qu'il avait une mission, une tâche à accomplir qu'il est parti. Le destin a voulu qu'il ne puisse pas revenir, alors il y est resté et a continué à œuvrer pour la liberté de sa patrie.

Un autre souvenir personnel est celui où il m'a raconté l'indifférence et le désintérêt de la politique américaine face aux événements de la révolution hongroise, par exemple lorsque les sénateurs américains lui ont dit qu'ils n'allaient pas mettre en danger la sécurité des États-Unis d'Amérique à cause de quelques jeunes Hongrois impulsifs. Et effectivement, il n'était pas possible de mettre en danger la sécurité du monde. Mais les sénateurs ne pouvaient pas penser que sans ces quelques jeunes impulsifs, les États-Unis d'Amérique n'auraient pas gagné la guerre froide de la manière dont et au moment où ils l'ont gagnée. En effet, ces quelques jeunes impulsifs ont déclenché un processus qui a finalement abouti aux événements des années 1989, 1990 et 1991. Et cela est dû en partie à János Horváth et aux autres « János Horváth ». Et comme cela a été mentionné, en 1997, il est vraiment revenu. Si seulement d'autres János Horváth étaient revenus ! Tous n'ont pas pu le faire, beaucoup d'entre eux étaient déjà morts. Beaucoup étaient très âgés. Certains sont rentrés chez eux. Personne n'a aidé autant que János Horváth. Le Seigneur l'a muni de la capacité physique et mentale d'œuvrer encore plus longtemps pour son pays. Si davantage de János Horváth étaient rentrés, ces dernières décennies auraient pu être meilleures, voire bien meilleures.

János Horváth était l'un des membres les plus actifs de la Commission parlementaire des affaires étrangères. Cette commission m'a entendu à de nombreuses reprises, János Horváth m'y a toujours posé des questions très amicales. Mais l'essentiel est qu'il n'avait pas seulement la meilleure compréhension de l'histoire hongroise, il n'avait pas seulement le sentiment le plus profond possible pour la Hongrie, mais il avait aussi une très bonne

connaissance et compréhension du monde, comme en témoigne également sa lettre écrite à Zbigniew Brzeziński, conseiller à la sécurité nationale du président des États-Unis Jimmy Carter. János Horváth comprenait très bien l'essence de la coopération de Visegrád, de l'Europe centrale, de l'identité et de l'histoire de l'Europe centrale. Il connaissait le monde entier, il était ouvert au monde. Dans sa personne s'unissaient, de manière exemplaire, l'identité hongroise profonde et l'esprit d'ouverture au monde. Nous ne pouvions que le prendre comme exemple. Avons-nous suffisamment appris de lui ? Je n'en suis pas certain. Mais n'abandonnons pas, puisque sa mémoire reste avec nous. Et le simple fait que nous nous soyons réunis en grand nombre à son enterrement montre bien que nous préservons sa mémoire. Nous préservons son héritage, nous préservons ses messages spirituels et son esprit. Je souhaite seulement qu'au cours du prochain 21^{ème} siècle, nous continuions à avoir de grands Hongrois comme János Horváth, qui façonnent le destin de ce pays et de cette nation ainsi que le monde dans la meilleure direction possible.

Hommage au premier ministre du changement de régime : József Antall

A l'occasion de la remise des décorations et des récompenses, le discours des lauréats peut prendre deux directions. J'ai assisté à de nombreuses cérémonies de ce type. La première consiste pour le lauréat à dire à quel point il ou elle ne méritait pas cette récompense, à quel point d'autres personnes l'auraient méritée beaucoup plus que lui ou elle. C'est une première possibilité. L'autre possibilité, un peu plus compliquée, mais il en existe des exemples : le lauréat dit, certes, d'une manière plus subtile et raffinée, pourquoi il ou elle mérite réellement cette récompense et pourquoi la personne qui la mérite le plus l'a reçue.

Je ne veux pas aller dans un sens ou dans l'autre. Car peu importe, la vraie question est de savoir comment un tel prix, une telle distinction touche le lauréat. Je peux vous dire maintenant très calmement et très décidément que c'est la récompense, l'honneur qui m'a le plus profondément touché dans ma

vie jusqu'à présent. Et j'espère ainsi mettre en avant non le lauréat, mais celui dont cette récompense porte le nom. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Pour reprendre les mots du poète, prononcés dans une situation bien différente : c'est maintenant que je vois, que nous voyons quel géant il est⁵⁷. Il est certain que nous l'avons vu, ressenti et nous savions qu'il est le premier ministre de l'esprit, du calme, de la sérénité – et oui, de l'humour et de la modération. Nous savions qu'il était l'homme d'État hongrois le plus remarquable du 20^{ème} siècle. Nous savions qu'il avait joué un rôle décisif dans le processus de changement de régime et de transformation en Hongrie et en Europe centrale, et un rôle central dans le lancement de la coopération en Europe centrale, qui a connu un succès sans précédent. Il a joué un rôle décisif dans la dissolution des organisations de coopération de l'Est, et comme nous l'avons dit à l'époque, le CAEM (Conseil d'aide économique mutuelle), tout comme le Pacte de Varsovie ont été supprimés sans succession. Et il a également joué un rôle déterminant dans le processus qu'il a lancé et qui, nous l'espérons, aboutit à la réunification de l'Europe.

Ce que j'ai à dire aujourd'hui, c'est tout d'abord un mot de remerciement. Je vous remercie d'être entré dans l'histoire de la Hongrie, dans l'histoire de l'Europe centrale, de l'Europe. De mon point de vue, le plus important est peut-être que vous êtes entré dans ma vie à un moment donné. Grâce à vous, ma vie a pris un tournant décisif. Nous pourrions faire référence à un grand nombre de choses, l'une des plus importantes étant peut-être ce qu'il a dit (je ne cite pas la première partie de la phrase) : « en esprit et en sentiment, 15 millions de Hongrois me considèrent comme leur premier ministre ». Et la partie de cette phrase qui n'a pas été comprise, la partie qui a été tronquée, c'est précisément celle qui portait en soi l'essentiel, à savoir en esprit et en sentiment. Car nous sommes bien des Hongrois, mais nous le sommes avant tout dans notre esprit et dans nos sentiments. « L'intellect, le commandement, le destin, l'intention, l'opportunité qui ont fait de

⁵⁷ Allusion faite au poème d'Attila József (1905 - 1937) ayant pour titre « Mama ».

nous des Hongrois. »⁵⁸ Mais aujourd'hui, ce sont notre esprit et nos sentiments qui font de nous des Hongrois. Nous disons cela maintenant d'une manière plus compliquée, nous parlons beaucoup d'identité, d'auto-identité nationale. Tout cela est vrai, mais cela réside dans notre esprit et dans nos émotions. D'un point de vue politique, ces phrases et ces mots étaient décisifs parce qu'ils ont déclenché un processus dont nous connaissons les détails : une réglementation complètement nouvelle en son genre a vu le jour, en vertu de laquelle nos concitoyens se sont vu accorder divers subventions, droits et avantages – ce qui a suscité un débat important dans les pays voisins et non voisins. Ce processus s'est poursuivi, puisque quelques années plus tard, en 2010, nous avons rendu possible à nos concitoyens et compatriotes hongrois dont les ancêtres ne vivaient pas sur le territoire de la Hongrie actuelle, mais sur le territoire de la Hongrie historique, d'obtenir plus facilement la citoyenneté. Il s'agit là d'éléments extrêmement importants dans la politique nationale hongroise, tout comme dans nos vies, et je pense que sans József Antall, sans ces mots, tout cela n'aurait tout probablement pas eu lieu. Tout comme la réunification de l'Europe n'aurait pas non plus eu lieu de la manière dont elle a eu lieu. Lui, il a donné l'essence, l'esprit du processus, et ceux qui l'ont suivi ont dû œuvrer pour que ces idées, ces idéaux, cet esprit puissent devenir réalité.

De nombreuses personnes ont été impliquées dans ce processus. Je tiens maintenant à remercier tous. Tout au long de ces presque trente ans, nous avons connu beaucoup de joies et beaucoup d'épreuves. Nous l'avons fait ensemble, et je crois que c'est aussi la raison pour laquelle les occasions comme la présente occasion sont bonnes parce que nous pouvons dire que finalement, en son essence et dans son âme, nous avons mis en œuvre les idées fondamentales de József Antall à la fois en termes de politique nationale hongroise et de création de coopérations au niveau de l'Europe centrale, et en termes de politique européenne. En fait, la seule tâche qui nous reste est d'œuvrer sur la réalisation de ces objectifs, cette fois-ci, dans des circonstances différentes,

⁵⁸ Allusion faite au poème d'Endre Ady : A tavalyi cselédekhez. [Pour les bonnes de l'année dernière].

dans des conditions différentes, même dans des situations plus difficiles ou, à bien d'autres égards, dans des situations peut-être même plus faciles.

Je remercie donc avant tout József Antall, et je remercie aussi ceux qui m'ont permis de faire sa connaissance. Je saisis également l'occasion de dire un mot de notre ami commun György Osváth, sans qui tout cela n'aurait pas eu lieu. De même, je remercie tous les collègues avec lesquels j'ai travaillé à l'époque, et avec lesquels j'ai travaillé plus tard, dans les décennies qui ont suivi, et je remercie, bien sûr, les membres du conseil d'administration, qui ont pensé – et je m'en tiendrais ici à la première version – à donner ce prix cette année à un homme qui n'est probablement pas celui qui l'a le plus mérité.

Otto de Habsbourg – Parcours de vie et héritage

Otto de Habsbourg a passé sa dernière nuit en Hongrie dans le Palais Royal de Gödöllő, avant de s'enfuir en 1918. Lorsqu'il est revenu dans ce pays, c'est aussi dans ce palais qu'il s'est rendu.

Lorsque nous préparions la présidence hongroise de l'Union européenne en 2011, et que nous devions décider du lieu permanent pour organiser les événements de haut niveau, nous avons décidé – en prenant un certain risque, certes, mais naturellement avec une confiance totale dans l'efficacité du maire de cette ville, György Gémesi – que ce palais devait abriter ces événements de haut niveau. Nous sentions et nous savions que c'était dans ce palais que le message de l'unité européenne serait le mieux transmis, et que ce château était étroitement lié à la construction européenne, simplement parce qu'il était inséparable de la famille Habsbourg. C'était donc l'un des messages importants du choix de ce lieu.

Ce n'était pas une coïncidence, mais il y a évidemment beaucoup de coïncidences aussi. *It seems an accident, but in retrospect, it is fate.* Il s'agit d'une citation du philosophe britannique Roger Scruton. Cette phrase signifie que tout ce qui semble être une coïncidence est, en regardant vers l'arrière, le destin. Le destin d'un homme, le destin d'une famille, le destin d'un pays,

le destin d'une nation, et naturellement, le destin de l'Europe. On pourrait dire que l'histoire est une série de coïncidences, mais bien évidemment, en regardant en arrière, cette série n'est autre que le destin en soi.

La question se pose souvent de savoir ce qui se serait passé si les événements historiques ne s'étaient pas déroulés comme ils se sont terminés. Je ne pense pas que poser cette question soit superflu, bien au contraire, il s'agit en fait d'une question très importante et pertinente. L'ancien ministre des affaires étrangères Géza Jeszenszky a publié un très bel article sur ce sujet, et si je peux me permettre de me référer à moi-même, j'en ai également parlé lors d'une conférence il y a quelques semaines. Car les choses auraient pu se dérouler différemment. C'est également important parce que cela signifie que c'est dans le présent que nous pouvons façonner non seulement le présent, mais aussi l'avenir, parce que les choses peuvent se dérouler différemment, et cela dépend essentiellement de nous. Dans le cas de la famille Habsbourg, nous devrions remonter jusqu'au Moyen-Âge, mais je ne compte pas le faire parce que des historiens beaucoup plus qualifiés que moi sont présents ici aujourd'hui. Cependant, quelques questions du passé récent pourraient quand-même être posées.

Que serait-il passé en 1916 si la mission Sixtus avait atteint son but ? Charles et la reine Zita auraient-ils réussi à sortir de la Première Guerre mondiale ? Nous ne savons pas ce qui se serait passé, mais cela aurait certainement changé l'histoire de ce pays, de l'Europe centrale et de l'Europe. Que se serait-il passé si les puissances de l'Entente avaient compris, s'ils avaient eu la vision géopolitique et la sagesse de comprendre que l'Europe avait tout de même besoin d'une unité politique plus grande et plus forte en Europe centrale ? Que se serait-il passé si le rêve d'Elemér Hantos⁵⁹, aujourd'hui oublié, d'un Congrès économique de l'Europe centrale s'était réalisé ? Cela n'a pas été le cas. Que se serait-il passé si le chancelier autrichien, Kurt Schuschnigg avait accepté la proposition d'Otto Habsbourg d'abdiquer du trône,

⁵⁹ Elemér Hantos (1880 - 1942) est un économiste hongrois et un des principaux promoteurs de l'intégration centre-européenne et paneuropéenne pendant l'entre-deux-guerres.

mais avait accepté de prendre le poste de chancelier de la République d'Autriche ? Ce n'est pas ce qui s'est passé. Que se serait-il passé – et on pourrait continuer la liste – si, dans ce cas, il n'y avait pas eu d'Anschluss, et la Hongrie ne s'était pas retrouvée en voisinage direct avec l'empire hitlérien ? Et que se serait-il passé si Otto Habsbourg n'avait pas accepté le patronage du pique-nique paneuropéen⁶⁰, et si, par conséquent, le pique-nique paneuropéen et cette percée particulière, le *Durchbruch*, n'avaient pas eu lieu ? Et que se serait-il passé si au cours du changement de régime, sous l'influence de divers facteurs, y compris la volonté d'Otto Habsbourg, les circonstances avaient finalement abouti à faire d'Otto Habsbourg le président de la République de Hongrie ? Peut-être aurait-il été plus apte à exprimer et à créer l'unité nationale au-delà des partis politiques dans le monde du blocus des chauffeurs de taxi et de la guerre médiatique que l'homme qui a effectivement assumé le rôle de président de la République au début des années 1990. Nous ne le saurons jamais.

Ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est de savoir si nous pouvons prévoir l'avenir. Nous vivons dans un monde de prévisions économiques et géopolitiques, un monde de *forecast*, mais nous ne pouvons pas prévoir l'avenir. Pourtant, nous sommes de plus en plus nombreux à savoir et à pouvoir voir ce qui va se passer dans le monde. Si nous comprenions le présent deux fois moins, nous serions déjà mieux lotis. Pour comprendre à quel point nous n'avons pas prévu et nous ne prévoyons pas l'avenir, il suffit de se demander qui aurait pu prévoir qu'à la fin des années 1980, dans les dernières années du communisme, le Hongrois le plus populaire s'appellerait Otto Habsbourg. Qui aurait pu penser que la Hongrie serait représentée au sein du Parlement européen des années avant son adhésion à l'Union européenne ?

⁶⁰ Le pique-nique paneuropéen est une manifestation symbolique et pacifique qui s'est déroulée le 19 août 1989, à la frontière austro-hongroise, à Sopronkőhida, près de la ville de Sopron, en Hongrie. Il marque une première brèche dans le rideau de fer, avec l'ouverture, trois heures durant, des postes frontières et la fuite d'environ 600 citoyens de République démocratique allemande.

Lorsque nous regardons la photographie d'un petit garçon de quatre ans joliment vêtu lors du couronnement du roi Charles, nous nous demandons ce que ce petit garçon a dû penser à l'époque. Savait-il ce qui allait lui arriver ? Certainement pas. Nous savons aujourd'hui, et c'est très intéressant de lire le rapport de l'ambassadeur hongrois à Madrid au début des années 1920, Iván Praznovszky, que la reine d'Espagne Maria Christina invitait, tout enthousiaste, ce petit garçon de 10 ans chez elle. Elle a dit qu'elle causait volontiers avec ce garçon intelligent et brillant à qui elle parlait toujours de Hongrie. Elle lui a montré des photographies de la Hongrie et lui a dit : « Crois-moi, mon petit, le hussard hongrois est le premier soldat du monde, et tu devrais être très fier de tes origines hongroises ! » Nous remercions la reine, car elle a réussi. C'est en effet grâce à elle aussi que ce petit garçon est devenu un véritable patriote hongrois, un géant hongrois et à la fois européen dans l'histoire des dernières décennies. Hongrois et européen, les deux ensemble. Toute sa vie a été un exemple pour montrer que c'était bien possible.

En ce qui concerne les souvenirs personnels, j'étais témoin d'une conversation téléphonique il y a plus de 40 ans, lorsque j'ai été frappé par le fait que la personne qui était à l'appareil, une connaissance et un grand ami à moi – le regretté György Osváth – employait souvent le mot *Son Altesse*. Après cela, je lui ai bien sûr demandé à qui il avait parlé, et c'est là que j'ai appris la différence entre les termes « Altesse » et « Majesté ». Il a employé le terme *Altesse* pour s'adresser à Otto de Habsbourg. Il n'a pas dit « Monsieur le député », il ne l'a pas appelé par son prénom, il l'a appelé *Son Altesse*, parce qu'il pensait que c'était la chose correcte à faire.

Otto de Habsbourg était très intéressé par tous les aspects importants du processus de changement de régime. Il s'intéressait par exemple en détail à nos idées concernant la privatisation. Je n'oublierai jamais la conversation très instructive que nous avons eue sur le système électoral, au cours de laquelle il m'a expliqué – je ne souhaite donner à cette conversation aucune connotation politique – que les élections véritablement démocratiques se déroulent dans des circonscriptions électorales individuelles. Les Britanniques ont d'ailleurs opté pour ce système, puisque

dans ce cas, les gens ne votent pas pour un parti ou une liste de partis flous, mais pour une personne qu'ils connaissent plus ou moins. Mais ce ne sont là que des nuances. Je pense que finalement, nous avons tous beaucoup appris de lui.

J'ai dit que l'histoire était une série de coïncidences. Certes, mais il y a quelque chose d'inéluctable derrière ces coïncidences. Il existe une loi, de la loi naît une régularité, et de cette régularité naît la nécessité. La vie d'Otto de Habsbourg est le meilleur exemple du fait qu'il est nécessaire que nous soyons ici, que la Hongrie existe. Il existe une nation hongroise, une nation hongroise en Europe. Nous sommes à la fois Hongrois et Européens. Il a réussi à le faire. Je pense qu'il nous a montré l'exemple à nous tous. Et oui, nous sommes ici. C'est nécessaire et normal que nous sommes tous là : nous sommes là, Kuruc et Labanc.⁶¹ Nous sommes là, les gens de droite et de gauche. Nous sommes ici, croyants et non croyants. Nous sommes ici, libéraux et conservateurs. Je ne continue pas parce que les appellations, les dénominations changent, évoluent, il y en aura toujours de nouvelles. Nous devons toujours trouver de nouvelles appellations à des groupes de plus en plus nouveaux, mais c'est bien ainsi. Malgré cela, nous sommes là. Nous sommes et resterons ensemble. Je n'utilise pas le mot « survie », car il s'agit de plus que cela. Il y a des hommes dans l'histoire de la Hongrie, dans l'histoire de l'Europe centrale et dans l'histoire de l'Europe qui ont rendu cela possible. Un débat est également en cours sur la question de savoir si la masse a un rôle plus important à jouer que la personnalité. Nous n'avons pas à trancher ce débat, car nous avons de grandes personnalités – Otto de Habsbourg avant tout – qui ont façonné notre histoire. Elles ont joué un rôle décisif dans l'ensemble du processus d'unification européenne et dans la réunification de l'Europe, ainsi que dans l'inclusion de l'Europe centrale et de la Hongrie dans le processus d'intégration européenne.

Je ne l'ai pas mentionné lorsque je parlais de mes souvenirs personnels, mais je n'oublierai jamais le soutien professionnel,

⁶¹ Kuruc est un terme hongrois utilisé pour désigner les forces armées anti-Habsbourg rebelles du Royaume de Hongrie entre 1671 et 1711. Les soldats fidèles à l'empereur et roi de Hongrie étaient appelés les Labanc.

intellectuel, politique et humain concret qu’Otto de Habsbourg a apporté à ce pays, à notre pays, à notre nation dans le cadre de ce processus. C’est la raison pour laquelle je suis très reconnaissant à la Fondation Otto de Habsbourg qui transmet sa mémoire et son héritage, et c’est pour cette raison que je considère comme un honneur et un plaisir particuliers le fait que vous m’ayez demandé de faire cette brève commémoration.

Otto de Habsbourg et nos visions de l’Europe

Il y a onze mois nous avons une conférence au château de Gödöllő sur la vie et l’héritage de Otto de Habsbourg. À l’époque j’ai prononcé une petite présentation, et nous avons tous souligné à quel point Otto de Habsbourg était un grand européen, et combien il a joué un rôle important, déterminant même, dans l’histoire de la construction européenne. J’ai souligné aussi qu’il était un grand Hongrois, un grand patriote de Hongrie et – comme je vois l’honorable présence de Madame l’Ambassadeur de l’Espagne – j’exprime à nouveau notre reconnaissance à Son Altesse Marie Christine, la Reine d’Espagne de l’époque, qui a participé à l’éducation du petit Otto, et lui a notamment expliqué plusieurs fois : « mon cher, tu dois être fier d’être Hongrois et tu dois aussi savoir que les hussards hongrois sont les meilleurs soldats du monde ». Alors, merci à Son Altesse Marie Christine parce qu’Otto est réellement devenu un fier Hongrois et en même temps un fier européen, incarnant lui-même la démonstration parfaite de ce qu’il est possible d’avoir à la fois une identité nationale et une identité européenne.

Il y a quelques jours, j’ai demandé à la Fondation Otto de Habsbourg : Quel doit être le sujet de mon intervention ? Dois-je parler de la vie et de l’héritage d’Otto de Habsbourg ou bien de l’avenir de l’Europe ? On ne m’a pas donné de réponse précise, et m’a simplement dit : « tu parles de ce que tu veux ». Finalement, j’ai trouvé la réponse. Simple et évidente : si nous voulons parler de l’héritage d’Otto de Habsbourg, nous parlerons nécessairement de l’avenir de l’Europe. Et si nous voulons parler de l’avenir de l’Europe, nous devons d’abord en trouver les racines

dans le passé, l'histoire de cette construction particulière de ces soixante-dix dernières années. Nous devons donc en redécouvrir l'origine et les racines, et cela serait impossible sans les grands personnages qui ont construit cette œuvre exceptionnelle. Il y a eu Robert Schuman, Jean Monnet et aussi Otto de Habsbourg, chacun avec sa contribution particulière à cette entreprise. Cette entreprise, cette construction – et là je suis parfaitement d'accord avec le ministre français Alain Lamassoure –, cette opération est caractérisée par des réussites, par des succès inédits, énormes et sans précédents dans l'histoire de l'Europe. Il a parlé des institutions, là aussi je pense que nous sommes d'accord parce que les institutions, malgré toutes les difficultés, tous les défis, tous les problèmes et malentendus, fonctionnent. Nous les avons modifiées plusieurs fois et aujourd'hui certains suggèrent encore de nouvelles transformations, un amendement du système institutionnel. Sur ce point-là je serais beaucoup plus prudent parce que si l'on touche à l'équilibre, si l'on touche à la balance – il y a des efforts dans ce sens – on risque de créer de nouveaux problèmes au lieu de résoudre ceux qui existent.

Autre domaine dans lequel la réussite ne fait pas de doute, le domaine économique, avec d'abord le marché commun, puis le marché unique et même la monnaie commune – malgré toutes les difficultés et risques bien connus. Nous avons aussi une politique de concurrence formidable, une politique de cohésion globalement réussie. Alors, dans l'ensemble on peut dire que c'est dans le domaine de l'économie que l'intégration connaît le plus grand succès. Il y a toutefois aussi les dilemmes, les défis et les problèmes. Je ne peux pas tous les énumérer parce que ce n'est pas mon devoir ici. Je voudrais toutefois en mentionner au moins un ou peut être deux. D'abord il y a un déséquilibre marquant entre les domaines différents de l'intégration. Un des défis fondamentaux est le déséquilibre entre la dimension économique et la dimension politique. La dimension économique est – comme nous l'avons dit – un domaine de grand succès malgré toutes les difficultés. La dimension politique est une sorte de demi succès, où nous avons des faiblesses importantes. Il nous faut donc absolument renforcer la dimension politique, avant tout la politique extérieure et la politique de sécurité, y compris la défense

commune. Alain Lamassoure a parlé aussi de cette dimension. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut pousser cette dimension en avant, sinon, le déséquilibre entre la dimension économique et la dimension politique sera encore plus profond qu'il ne l'est aujourd'hui. Mais il y a un autre déséquilibre qui est peut-être encore plus important, c'est celui qui existe entre les dimensions économique-politiques, d'une part, et la dimension culturelle, d'autre part. Je ne dis pas que nous avons négligé la dimension culturelle, je dis tout simplement que c'est une dimension où nous sommes largement en retard, et je dis aussi que c'est la cause essentielle de nos difficultés. Parce que la dimension culturelle – disons tout simplement : l'identité européenne – n'est pas suffisamment développée. Il y a à cela plusieurs raisons. D'abord il y a, un peu partout, surtout dans certains cercles, une méfiance en ce qui concerne l'identité communautaire ou l'identité collective. On connaît très bien les raisons historiques de ces réticences ou soupçons. Mais si l'on ne reconnaît pas l'identité collective, comment peut-on accepter et reconnaître l'identité nationale, qui est non seulement l'espace primaire de l'identité collective, mais aussi le tissu indispensable de toute la construction européenne ?

Comment peut-on reconnaître et définir l'identité européenne ? Parce que l'identité européenne existe bel et bien, même si nous pouvons peut-être discuter sur l'ordre et l'importance des éléments qui la constituent. Pour certains, c'est l'héritage chrétien ou judéo-chrétien qui est le plus important. Pour d'autres, c'est l'héritage antique, ce qui est tout aussi indiscutable. Il est également généralement reconnu que ce sont les normes juridiques, le droit fondé sur l'héritage du droit romain, qui est non seulement la base de la culture juridique de l'Europe, mais aussi un élément important de l'identité européenne. Nous mettons parfois l'accent sur des éléments différents, mais ce qui est important c'est justement la diversité elle-même de l'identité européenne. On se réfère souvent au principe de l'unité dans la diversité, mais il faut reconnaître et faire valoir la diversité, il faut plus de flexibilité, plus de souplesse et de tolérance en ce qui concerne les différentes approches ou différents éléments de l'identité européenne. Si l'on veut véritablement renforcer

la dimension culturelle de l'intégration, il faut d'abord renforcer l'identité européenne. Et la culture est probablement la racine de tous les autres domaines. On a parlé de la technologie. L'Europe perd du terrain et du poids dans ce domaine, ainsi que dans celui de la démographie. C'est vrai. Mais la technologie et la démographie ne dépendent-elles pas finalement de la culture ? Tout dépend de ce qui se passe dans nos têtes. Alors, il faut renforcer nos identités individuelles et collectives, et de cette façon-là pourrions renforcer notre position de concurrence, améliorer notre compétitivité dans le domaine de la technologie.

C'est pour ces raisons que c'est d'abord le problème de la faiblesse ou parfois même de l'absence d'identité européenne dont nous devrions nous occuper. Il faut en discuter et avant tout il faut nous écouter mutuellement. La diversité est une réalité parce que les circonstances historiques, géographiques, économiques, etc. sont différentes dans les différentes régions de l'Europe. Voilà donc une autre difficulté dont on parle très souvent : c'est la division entre les États membres et les nations. Ces divisions de plusieurs sortes existent, il faut en discuter, on a besoin d'un dialogue permanent. Encore une fois je voudrais bien souligner qu'il faut avoir de la tolérance pour comprendre et pour accepter l'approche, les données et les héritages des autres. C'est aussi un message fondamental de l'héritage d'Otto de Habsbourg.

Nous avons déjà parlé et nous allons encore parler de la crise. Nous nous trouvons dans une crise grave, il y a une sorte d'incertitude un peu partout dans le monde, une névrose individuelle et collective, des tensions non seulement entre les petits dont des centaines d'exemples ont été déjà donnés par Alain Lamasoure, mais aussi entre les plus grands, entre les superpuissances. Nous voyons très bien que la tension monte. Certains parlent maintenant d'un risque, d'un danger de conflit même armé. Je ne le crois pas, mais il faut quand même être prudents, parce que ce que nous connaissons de l'histoire nous montre que si les conflits que nous appelons aujourd'hui une guerre commerciale s'enveniment, les conséquences peuvent être tragiques. Et là je vois le rôle principal de l'Europe. L'Union Européenne devrait intervenir avec tout son poids de l'expérience et de la culture, parce que nous avons toujours un rayonnement, même si technologiquement

nous ne sommes pas les premiers et que démographiquement nous sommes en déclin. Mais nous avons toujours – j'en suis convaincu – une sorte de savoir-faire, une aptitude particulière dans le domaine de la culture. Il faut non seulement garder, mais renforcer et utiliser ce savoir-faire, et c'est au moyen de cette capacité culturelle spécialement européenne qu'il nous faut apporter une contribution beaucoup plus importante que jusqu'ici au développement des affaires mondiales, afin d'exercer une plus grande influence sur l'avenir du monde.

C'est cela la véritable mission de l'Europe. Nous avons réussi à écarter la menace des conflits armés entre les grandes puissances de l'Europe. Nous avons parlé beaucoup de la réconciliation franco-allemande, une chose absolument fondamentale, là aussi le rôle et la contribution d'Otto de Habsbourg doivent être soulignés. Mais une fois que nous avons écarté ce risque, peut-être avons-nous oublié qu'il y a d'autres risques dans le monde. Les conflits éventuels à l'extérieur de l'Europe, dans lesquels l'Europe peut être impliquée. Ce ne sont pas forcément et pas seulement des conflits et des tensions économiques ou commerciales. Il y a des développements géopolitiques aussi et nous devons avoir un poids géopolitique, et pour avoir un poids géopolitique – une importance et une responsabilité aussi –, il faut une politique extérieure et une politique de défense beaucoup plus fortes, et il faut une sorte de synergie entre les aspects commerciaux, les aspects économiques et les aspects géopolitiques et de sécurité, parce qu'il y a des liens de plus en plus étroits entre tous ces domaines.

De toute façon, il est évident que nous devons résoudre nos propres problèmes. À cette fin – je crois – il faut parler de la substance, parler des choses qui sont vraiment importantes. Nous avons modifié, même amélioré le système institutionnel plusieurs fois. Mais si nous continuons à chercher et trouver les moyens de poursuivre le processus d'intégration uniquement ou surtout dans le domaine des institutions, nous allons échouer. Les citoyens en ont déjà assez des réformes institutionnelles. Les réformes institutionnelles ont été importantes et utiles mais elles sont aujourd'hui largement épuisées. Et maintenant il faut parler de la substance, des valeurs, de la vision, de l'avenir et il

faut renforcer cette sorte d'affiliation, d'attachement à l'Europe que nous appelons toujours identité.

Alors, je pense que là aussi, l'exemple des grands personnages qui ont créé l'Europe doit être suivi. Robert Schuman a parlé d'un espace de civilisation, une communauté spirituelle et culturelle. Helmut Kohl a parlé d'une *Wertegemeinschaft*. Otto de Habsbourg a parlé aussi de la même chose. Alors, tous les grands personnages qui ont créé l'Europe, qui ont fait cette histoire essentiellement réussie, ont senti que l'essentiel, le socle de toute cette opération est la culture et c'est cet espace de civilisation que nous devons défendre.

Voilà, nous sommes arrivés à la question fondamentale, qui est la sécurité ! La sécurité extérieure et intérieure, la sécurité des frontières. La sécurité de l'État souverain. Maintenant nous sommes au milieu de cette pandémie qui est un avertissement sévère et souligne que la sécurité est primordiale. Dans les crises, on comprend mieux que la sécurité est plus importante que n'importe quelle autre dimension. Et voilà, malheureusement aujourd'hui, en pleine crise, nous comprenons bien pourquoi la sécurité collective doit avoir la priorité absolue dans certaines situations.

J'espère que nous pourrons continuer ce dialogue et que nos échanges pourront contribuer à la poursuite de cette opération, de cette construction énorme que nous appelons l'intégration européenne.

Différence ou fossé ?

Quand on parle aujourd'hui de l'intégration européenne, on entend souvent qu'il y a un fossé entre l'Est et l'Ouest. Mais à mon avis, il n'y a pas de fossé. Il y a des différences, il y a des divisions de plusieurs sortes, ce qui est compréhensible. Il y a une division Nord-Sud, une division dont les causes sont surtout de nature économique et financière. Il y a aussi une division Ouest-Est, pour des raisons essentiellement historiques et culturelles. Un des aspects de cette division a été très clairement indiqué par Alain Lamassoure : une différence entre l'approche plus communau-

taire en Europe Centrale et Orientale, et plus individuelle en Europe Occidentale. Si nous prenons l'exemple de la Lituanie, en Lituanie il y a plusieurs communautés comme dans d'autres pays de l'Europe centrale, mais toutes ces communautés sont autochtones, elles ne sont pas le résultat de migrations. Alors, c'est une différence énorme, parce que ces communautés-là, comme par exemple la minorité nationale hongroise dans les pays voisins, elles veulent garder leurs identités culturelles, nationales – leur identité hongroise parce qu'elles sont hongroises. Elles ne sont pas des migrants. Elles sont là depuis mille ans ou plus. C'est une différence fondamentale.

Une autre différence entre les deux régions – et aussi une explication de cette différence d'approche en ce qui concerne l'identité communautaire ou collective – c'est que pour un Polonais ou un Hongrois, l'identité nationale est toujours une question existentielle. Si les Hongrois perdent leur identité nationale, ils cessent d'exister comme nation. Même chose avec l'héritage religieux. Sans la chrétienté, la Pologne – ou la Hongrie – n'existerait pas. Parce que pendant cent cinquante ans la Pologne n'existait pas en tant qu'État-nation souverain. C'est la religion catholique qui a gardé, qui a sauvé la Pologne. Le rôle de la chrétienté était à peu près le même pour la Hongrie. Pendant cent cinquante ans, l'Empire ottoman a occupé la majorité de notre territoire national, une longue période qui a été une véritable lutte pour la survie de la nation. On était donc obligé de garder sa langue, sa culture, son héritage et aussi sa religion, non seulement individuellement, mais aussi et surtout comme une communauté. C'est pour cette raison que la communauté de nature historique, culturelle et spirituelle est devenue et reste toujours l'indispensable cadre d'existence pour nous. Alors, ce n'est pas un fossé, c'est seulement une différence originaire de l'héritage historique de ces communautés nationales. Il faut voir, il faut comprendre cette différence et il faut aussi tolérer toutes les divergences possibles qui ont leurs racines dans les différences historiques, géographiques ou même culturelles entre les régions de l'Europe. Nous acceptons entièrement les grandes idées des Lumières, la liberté, la fraternité, l'égalité. Nous respectons la laïcité, parce que nous comprenons bien les raisons historiques qui rendent ce principe

tellement important pour nos amis français. J'accepte tout cela, comme j'accepte d'autres éléments de l'identité européenne. Mon simple souhait est seulement qu'on accepte aussi nos approches et nos priorités. Par exemple on aurait pu et dû inclure l'héritage chrétien dans le projet du traité constitutionnel. On ne l'a pas fait, on connaît bien l'histoire. Mais cela aurait été justement un message important de tolérance et en même temps la reconnaissance d'une réalité, la réalité que l'héritage chrétien est essentiel pour l'existence et pour l'avenir de l'Europe. Il faut donc un débat, il faut donc une discussion ouverte et sincère, ce que nous sommes justement en train de faire. Alors, je dois dire encore une fois que nos approches avec Alain Lamassoure sont – je dirais – presque identiques, de toute façon très proches. Alors, c'est la preuve qu'il y a un terrain d'entente entre les différentes approches. Il faut donc un débat, il faut donc continuer ce dialogue en vue d'étendre ce terrain d'entente dans la plus grande mesure possible.

L'Europe dans le champ de force de la mondialisation et du régionalisme



[Vákát oldal]

Le destin de la nation hongroise et le développement européen

Dans le cadre du concept de nation et de l'idée d'appartenance nationale, je souhaite me concentrer sur la relation entre la question de l'évolution du destin de la nation et les avancées et développements européens. Il s'agit d'une question politiquement sensible aujourd'hui, alourdie de beaucoup de malentendus et de tensions. L'avenir de l'intégration européenne est une question récurrente, dont les acteurs de cette intégration eux-mêmes débattent depuis des décennies.

Deux grandes idées s'opposent dans ce débat : celle d'une Europe des nations et celle d'une Europe supranationale. Quelle sera l'Europe du 21^{ème} siècle ? Quelle sera la place de la nation hongroise dans cette Europe ? Deux questions vastes et difficiles.

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que personne n'a jamais voulu construire une Europe supranationale et que personne ne veut le faire aujourd'hui. Ceux qui optent pour une Europe politiquement et économiquement unie avec une structure fédérale ne veulent pas une Europe supranationale, mais une Europe supra-étatique.

Le processus d'intégration européenne est censé maintenir, et même renforcer les identités nationales. L'essence de l'Europe réside dans sa diversité. Si cette diversité perd ses diverses traditions culturelles et linguistiques, ou s'estompe, c'est sa propre identité que l'Europe perdra. Par conséquent, l'unité européenne n'est pas possible sans identité nationale, sans la survie et le renforcement de la nation.

Il est donc beaucoup plus juste de parler d'une Europe supra-étatique que d'une Europe supranationale. L'État-nation est affaibli dans le processus d'intégration ; l'État omnipotent s'affaiblit, qui, au pire, se voit comme un État-nation homogène, même si cela n'est pas le cas. Pour atteindre cette homogénéité,

il ne recule devant rien. Entre autres, il ignore la nation en tant que catégorie, refusant de reconnaître que, dans de nombreuses régions du monde – et pas seulement en Europe centrale et orientale – les concepts de nation et d'État ne coïncident pas l'un avec l'autre. Nous savons très bien qu'il s'agit d'une question sensible en termes de politique étrangère partout dans le monde, puisque, par exemple, la simple prononciation du terme « nation kurde » retourne au moins quatre États contre nous – mais je pourrais citer d'autres exemples. Certaines nations beaucoup plus grandes et plus fortes que nous subissent plus ou moins le même sort, évidemment pour des raisons historiques différentes. Il suffit de penser à la relation entre l'État russe et la nation russe. La nation et l'État ne sont donc pas des concepts identiques, même si, tout particulièrement dans les langues occidentales, et surtout en Amérique, les mots désignant le concept de nation et d'État sont utilisés de manière interchangeable.

Lorsque nous optons pour une Europe plus forte avec une structure fédérale, l'objectif n'est pas d'affaiblir la nation, bien au contraire. Une Europe véritablement unie ne peut être créée que si chaque nation apporte son propre patrimoine culturel, historique et linguistique, tout en enrichissant et complétant cette intégration européenne.

Depuis des années, la relation entre l'individu et la communauté est présentée comme une fausse paire d'opposés dans le publicisme. Certaines idéologies collectivistes placent la communauté avant l'individu. D'un autre côté, certains systèmes d'idées qui se nomment souvent libéraux, se basent sur l'exclusivité de l'individu. L'opposition est fausse. L'individu et la communauté ne peuvent exister et s'épanouir qu'ensemble. Il ne fait aucun doute que l'individu est le premier dépositaire de tous les droits de l'homme – que nous abordions cette question d'un point de vue philosophique naturel ou d'un point de vue de morale religieuse. Mais il est également certain que l'individu ne peut véritablement jouir de ses droits que s'il appartient à une communauté et s'il peut vivre l'expérience de l'appartenance à cette communauté. La question du droit communautaire a également suscité de nombreux débats ces dernières années : existe-t-il de tels droits ? C'est une question puérile, car il existe

à l'évidence des droits communautaires qui ont été inscrits dans les constitutions de la grande majorité des États européens, mais également dans d'innombrables conventions internationales. Le simple fait qu'au cours de l'histoire, la victime « ciblée » a souvent été la communauté plutôt que l'individu, et que l'individu est devenu une victime parce qu'il appartient à une communauté, rend indispensable de protéger la communauté en tant que telle, si nécessaire, et de ne pas se contenter d'un système de protection juridique au niveau de l'individu. Ainsi, lorsque la communauté a particulièrement besoin de ce type de protection car elle risque de devenir victime, il est très important de créer ces droits communautaires.

Il est donc essentiel que l'individu puisse avoir l'expérience de l'appartenance à une communauté. Il peut évidemment tenter de vivre cette expérience en tant que citoyen du monde, par l'idéal de son appartenance à l'humanité. Mais cela ne suffit pas. La communauté la plus élémentaire à laquelle il faut apprendre à appartenir est la famille. Il arrive que des économistes passent deux jours entiers à débattre de questions importantes sans prononcer le mot famille, parce qu'ils ne pensent pas en ces termes. Tout cela serait compréhensible si la situation démographique n'était pas la question économique la plus urgente dans la Hongrie d'aujourd'hui. Aujourd'hui, même les économistes devraient voir que si nous ne freinons pas les tendances démographiques actuelles, le pays pourrait dériver vers un désastre économique. La famille est sans doute la première et la plus importante des communautés.

Il existe aussi des communautés plus larges, de l'absence desquelles nous avons souffert au cours des dernières décennies. Les reconstruire est peut-être la tâche la plus importante. Mais je pense que la communauté la plus incontournable, la plus décisive, la plus fondamentale du point de vue de notre identité et de notre état d'esprit n'est autre que la nation. Ceux qui ne peuvent pas faire l'expérience de l'appartenance à une nation ne seront jamais capables de faire une expérience communautaire non plus. Tel est l'essentiel du message de l'intégration européenne. Personne ne doit s'attendre à acquérir l'identité européenne qu'il souhaite s'il ne dispose pas de l'identité danoise, tchèque, française, italienne ou hongroise.

Certaines personnes éprouvent un sentiment moins intense d'appartenance à une communauté plus petite ou même plus grande. Les circonstances historiques sont évidemment différentes en Hongrie, en Grande-Bretagne ou en Belgique. Une chose est sûre : chacun doit appartenir, chacun doit construire en soi-même une sorte d'identité première. C'est ainsi qu'en plus d'être Français, Hongrois, Tchèque, et ainsi de suite, on peut aussi tenter de devenir Européen. Je crois en la possibilité de développer ce type de deuxième identité, mais seulement s'il existe une identité primaire incontestable, très forte et très stable, l'appartenance à une nation. C'est sur cette base que peut se construire un processus d'intégration européenne réaliste.

Bien évidemment, on peut se poser la question : pourquoi est-ce nécessaire ? Avons-nous vraiment besoin d'une telle Europe ? Pourquoi ne pas rester comme jusqu'à présent, puisque nous avons toujours eu une identité nationale, une expérience culturelle européenne, notre histoire, beaucoup de choses qui nous unissent en tant qu'Européens ? C'est un discours partagé par beaucoup, et qui n'est pas sans vérité. Un lord anglais a récemment dit à une conférence que ceux qui plaident en faveur de l'unité européenne devraient réfléchir très attentivement, car la fédération comporte d'énormes dangers. Il suffit de penser au fait que dans l'histoire des États-Unis d'Amérique, la simple existence de la fédération a conduit à l'éclatement de la plus sanglante des guerres civiles. D'un autre côté, on ne peut pas oublier dans l'histoire de l'Europe, l'absence de fédération a conduit à l'éclatement de deux guerres bien plus sanglantes, les deux guerres mondiales. En poussant à l'extrême l'idée de l'État-nation homogène née au cours du 19^{ème} siècle, on a inévitablement déclenché la Première Guerre mondiale, puis, par répercussion dans un souhait de revanche, la Seconde Guerre mondiale. Le 21^{ème} siècle ne peut rester dans ce cadre idéologique et institutionnel. C'est pour cette raison que nous sommes nombreux à penser que l'unité européenne – qu'il y ait une menace extérieure ou non, qu'il y ait ou non un soi-disant facteur soviétique –, pourrait apporter une solution. Ce dont l'Europe a besoin, c'est d'unité, une unité à laquelle les nations ajoutent leur propre héritage, tout en contribuant ainsi au renforcement de l'intégration.

Réflexions sur l'ordre du monde régional

Ce livre a toute son actualité.⁶² Nous parlons et écrivons depuis longtemps sur le fait qu'en plus du syndrome ou du processus insaisissable de la mondialisation, ou partiellement à cause de lui, le monde connaît un processus croissant de fragmentation, de régionalisation et de localisation. Ces processus ne s'excluent pas l'un l'autre. Il n'y a là rien de nouveau. Par le passé, le monde a déjà connu des processus de mondialisation : dans l'Empire romain, par exemple, il était possible de payer en sesterces de l'Hispanie au Danube, le système s'est toutefois fragmenté par la suite. La première grande période de mondialisation dans l'histoire économique mondiale a eu lieu à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, avec la création d'un système économique et commercial mondial multilatéral. Le cadre réglementaire était fixé par des accords commerciaux bilatéraux liés les uns aux autres, et a abouti par la suite, à partir de 1947, à une réglementation juridique véritablement multilatérale. La clause de la nation la plus favorisée est devenue multilatérale, définie par le passé dans des accords bilatéraux. Le Corpus Juris hongrois fait état d'un grand nombre d'accords bilatéraux en matière de commerce et de transport maritime, chacun assurant à l'autre partie une clause de la nation la plus favorisée. Cette situation a ensuite été bouleversée par une période de fragmentation intense – notamment la Première Guerre mondiale. L'économie mondiale a ensuite tenté de se redresser de nouveau, mais cet effort a été freiné avec l'apparition, à partir de 1929, de nouveaux problèmes. Plus tard, en 1947, le cadre juridique nommé Bretton Woods a créé un système de réglementation commerciale véritablement multilatéral, ouvert et inclusif.

A la lumière de cette histoire récente, j'ai été très frappé par la déclaration du professeur Charles Ziegler à la page 186 du livre, selon laquelle le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) était un régionalisme fermé, un *fortress arrangement* qui

⁶² Il s'agit du livre: Alexei D. Voskressenski – Koller Boglárka (eds.): *The Regional World Order: Transregionalism, Regional Integration and Regional Projects across Europe and Asia*, Lexington Books, USA, 2019.

entravait les relations économiques mondiales. Le GATT était tout le contraire de cela. Dès le départ, il était ouvert, à tel point qu'il a même inclus la Tchécoslovaquie et la Pologne parmi ses membres, bien que l'Union soviétique ait interdit à ces deux pays la participation à cet accord. Les pays en voie de développement ont progressivement rejoint le GATT au fur et à mesure de leur indépendance et de leur libération, et actuellement, il compte 164 membres, dont la Russie et la Chine. Aujourd'hui, l'OMC est une organisation internationale véritablement universelle.

Un autre malentendu qui apparaît dans le livre est que l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce est le successeur du GATT. Cela est inexact à deux égards. D'une part, le GATT n'a jamais été une organisation, mais un accord. Il continue à être un accord. D'autre part, il n'a pas de successeur, puisqu'il existe toujours. Il n'a pas cessé d'exister. Il ne peut y avoir de successeur qu'à celui qui cesse d'exister. Le GATT 1947 continue à être en vigueur, et fait partie du GATT 1994. Le GATT 1994 se compose de plusieurs parties, avant tout du texte de 1947. Ce texte est toujours en vigueur aujourd'hui, c'est dans ce contexte que nous discuterons par exemple des questions à clarifier en relation avec le retrait du Royaume-Uni dans le but d'intégrer l'accord dans le cadre d'un système multilatéral et de respecter les conditions définies dans l'article XXIV du GATT. Rien ne s'est donc substitué au GATT, mais le système a été élargi. Et le GATT 1994, comme nous l'appelons aujourd'hui, est l'élément cardinal d'un système considérablement élargi et d'un certain nombre d'accords connexes, allant du commerce des services à la propriété intellectuelle. Si je dis cela, c'est uniquement parce que je ne parviens pas à expliquer comment le système commercial multilatéral le plus ouvert et le plus inclusif du monde peut être qualifié de *fortress arrangement*.

Un système qui se confronte, comme nous le savons très bien, à de sérieux problèmes. Par exemple, il ne se développe plus. En 1995, il a fait d'énormes progrès, mais aujourd'hui, il n'a pas progressé depuis au moins 15 ans. C'est l'une des raisons – si ce n'est la seule raison –, et c'est l'objet du livre, pour laquelle la structure de la réglementation de commerce mondial se régionalise. Des accords commerciaux régionaux et bilatéraux se multiplient, connus sous le nom d'accords de libre échange

(ALE = FTA, soit Free Trade Agreement) ou d'accords commerciaux préférentiels (ACP = PTA, soit Preferential Trade Agreement), puisque dans le cadre de ces accords, les parties concernées s'accordent mutuellement un traitement qui va au-delà du traitement général, étant un traitement préférentiel. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de distinguer *favour* et *preference*, puisque ces deux termes ne signifient pas la même chose. Un *favour* est (le plus grand) traitement favorable accordé à tout membre faisant partie du système multilatéral, tandis qu'une *preference* ne peut être obtenue que sur la base d'un accord commercial bilatéral ou multilatéral (régional) à part. Le terme le plus couramment employé aujourd'hui est ACR (RTA = Regional Trade Agreement, soit un accord commercial régional). Leur nombre augmente rapidement, ce qui est à la fois une cause et une conséquence de la fragmentation, c'est-à-dire de la création d'entités plus petites, majoritairement régionales.

Les ACR de première génération se contentaient d'éliminer les obstacles commerciaux. Plus tard, il est devenu évident que si les obstacles commerciaux avaient été éliminés, il fallait également créer des conditions de concurrence équitables, par exemple dans le domaine des prescriptions relatives aux aides d'État, et qu'il était nécessaire de rapprocher les régimes de protection les plus divers et d'harmoniser les différentes règles et réglementations. Ce sera le grand débat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni au cours des onze prochains mois. Il sera nécessaire de clarifier ce que les parties comprennent sous *level playing field*, et de mettre en place un certain niveau d'harmonisation réglementaire. C'est ce que les Britanniques souhaitent le moins, d'autant plus qu'il devront choisir entre les réglementations européenne et américaine. Les accords de libre-échange ont désormais un contenu réglementaire de plus en plus large. Le recueil démontre bien qu'il existe d'énormes différences entre les différents types de réglementations régionales dans ce domaine.

Je pense que l'une des grandes qualités de ce recueil d'études est qu'il aborde le sujet d'une manière nouvelle. Il instaure une nouvelle catégorie qu'il appelle relations transrégionales dans le cadre desquelles, contrairement aux relations interrég-

gionales prenant la forme d'institutions, les éléments formels, juridiques des relations interrégionales n'apparaissent pas. Un exemple de ces derniers pourrait être l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur – s'il voit le jour, ce qui est de plus en plus improbable. En ce qui concerne l'accord UE-ASEAN, la décision de l'Union Européenne a été de conclure d'abord un accord avec les États membres respectifs de l'ASEAN. Une partie de ces accords – par exemple avec Singapour ou le Vietnam – est déjà en place. Une fois l'accord conclu avec chacun des membres, se présentera le dilemme géopolitique et de réglementation commerciale, notamment de savoir comment transformer ce réseau en un accord interrégional unique. Nous ne sommes pas encore dans cette phase, et nous ne savons pas quand cela se produira, mais les analyses scientifiques figurant dans cet ouvrage contribuent à ce travail.

Une question plus difficile est de savoir comment développer les relations entre l'Union européenne et l'Union économique eurasiatique. Cette dernière, après différentes formations transitoires, a atteint le niveau d'une union douanière, dispose également d'une structure institutionnelle et peut opérer au niveau international. Elle est donc capable de mettre en place des accords interrégionaux. Dans le discours public hongrois, on peut entendre un certain nombre d'idées très naïves, fondées sur des considérations politiques, et il convient donc de se référer à certains faits fondamentaux. Le PIB total de l'Union économique eurasiatique, calculé sur une base nominale, est comparable ou légèrement inférieur à celui de l'Italie. Son PIB calculé à parité de pouvoir d'achat est beaucoup plus élevé. Son PIB nominal s'élève à 1,9, son PIB calculé à parité de pouvoir d'achat est de 4,4-4,7. Il y a donc une grande différence entre les deux qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de pays d'un niveau de vie extrêmement bas, et parce que le PIB nominal est volatile, les variations des taux de change – principalement le rouble russe – influençant considérablement le PIB nominal. La Russie représente 87% du PIB de l'Union économique eurasiatique. Son budget est équivalent à 1‰ de celui de l'Union européenne. Le budget de l'Union africaine est cinq fois supérieur à celui de l'Union économique eurasiatique. Il y a donc encore une marge pour le développement.

Plus important encore, la Russie n'a que peu d'intérêt à conclure un accord de libre-échange classique, traditionnel, facilitant l'exportation de biens industriels. Elle est entrée dans le GATT après une période assez longue et au prix de grandes difficultés, même si les difficultés continuent à exister. Le libre-échange n'est pas nécessaire pour les exportations d'énergie, de gaz naturel et de pétrole ; ceux qui ont besoin de gaz naturel et de pétrole les achèteront. La force de l'économie russe repose sur deux facteurs : l'énergie et les ventes d'armes. Ceux qui vendent des armes ne leur imposent pas de droits de douane. Le plus important est d'acheter les systèmes d'armes les plus modernes, les plus efficaces, et si possible, les plus chers. Ces produits ne sont donc pas couverts par la réglementation commerciale traditionnelle.

La création de l'Union économique eurasiatique est une bonne chose, mais les rêves selon lesquels nous la rejoindrons puisque l'avenir est du côté de la vaste partie continentale de l'Asie, se trouvent infondés. La question de savoir si la source de la domination se trouve sur les océans ou sur le continent est en train de changer. La Chine ne souhaite pas trancher cette question parce qu'elle réalise One Belt, One Road à la fois sur terre et sur mer, à travers l'Asie centrale et l'océan Indien, et c'est ainsi que l'on arrive au Pirée, ce qui nous paraît important, parce que c'est de là que les marchandises chinoises arriveront en masse, à un bon prix et rapidement, via la liaison ferroviaire à grande vitesse Belgrade-Budapest.

À l'époque, en 1947, lors de la création du système multilatéral, on pensait déjà que, malgré la proclamation du principe de l'égalité de traitement, mis en œuvre par la technique juridique ingénieuse de la clause de la nation la plus favorisée, des exceptions devaient être définies. La règle général est le principe de la clause de la nation la plus favorisée, mais l'article XXIV contient déjà des exceptions, le libre-échange et l'union douanière. Puis, après quelques décennies, est apparu nécessaire d'accorder des préférences aux pays en voie de développement, c'est ainsi que le système des SPG, le système des préférences tarifaires généralisées a été instauré.

La fragmentation, la régionalisation et la localisation existent depuis longtemps, mais se sont récemment renforcées. Cela se

reflète dans l'évolution du commerce mondial, de l'investissement et des flux de capitaux. Depuis de nombreuses années, le commerce mondial n'a pas progressé plus vite que l'économie mondiale, en particulier dans le domaine des échanges de marchandises. La structure du commerce évolue également, car les échanges de marchandises affichent une baisse relative. Le transport maritime s'est avéré être le plus vulnérable au changement climatique, puisque « l'empreinte écologique » de la navigation maritime est la plus importante. Le libre échange est une bonne chose, mais l'empreinte écologique du commerce doit être réduite. Si l'on régionalise l'ensemble du système et du réseau de connexions, on recherche inévitablement des sources d'approvisionnement et des opportunités de vente plus proches. Les accords de libre-échange représentent également cette régionalisation, et sont à la fois la cause et la conséquence de ces transformations.

Il existe quatre raisons, plus exactement, quatre conditions à la création d'accords de libre-échange. La première est l'intensité des relations commerciales et économiques entre les parties. La deuxième condition est qu'il doit y avoir une certaine similitude dans les niveaux de développement économique. Cela n'est pas toujours le cas, parce que par exemple, le pays le plus riche du monde, Brunei est présent dans l'ASEAN, aux côtés des pays les plus pauvres du monde, tels que le Laos, le Cambodge et le Myanmar. Malgré cela, il s'agit de l'intégration économique régionale qui a atteint le niveau le plus haut après l'Union européenne. Une autre condition est qu'il existe un minimum de similitude dans les philosophies économiques, et conformément à cela, dans les politiques économiques. Dans la pratique, cela signifie que toutes les parties doivent faire partie du GATT, car les principes de base sont alors au moins acceptés. De nombreux États souhaitent conclure un accord régional avec la Chine, et nombreux l'ont déjà fait. L'une des principales questions pour l'avenir est de savoir à travers quels régimes régionaux la dominance chinoise se fera valoir, principalement dans l'océan Indien, le Pacifique et en Asie centrale. En même temps, la Chine reste – selon certains de façon de plus en plus prononcée – un corps étranger au sein du GATT, et c'est une source majeure des problèmes. Trump n'est pas le seul

responsable de la destruction d'un système qui a bien fonctionné pendant 70 ans. L'une des principales raisons de ces problèmes est que la Chine n'a jamais considéré comme obligatoires pour elle-même les principes fondamentaux du GATT. Dans un contexte où l'allocation des ressources financières est entre les mains d'un système bancaire dirigé par un comité d'un parti politique unique, il est difficile de parler de l'économie de marché présumée par le GATT. Le rôle dominant des entreprises publiques et les problèmes liés à la propriété intellectuelle donnent également lieu à des plaintes américaines et à des plaintes européennes chaque fois plus prononcées.

Le quatrième critère est la distance géographique entre les différentes parties. Généralement, les pays les plus proches les uns des autres ont tendance à plus facilement établir une alliance régionale et une intégration économique, que ce soit sous la forme d'un libre-échange ou d'une union douanière. La distance compte – *distance matters* – comme nous le disons. Reste à savoir concernant le retrait du Royaume-Uni si l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sont capables de remplacer l'Union européenne, où se dirige actuellement presque 50% des exportations britanniques, et où une grande partie de la *upply chain* exige ce qu'on appelle *just in time delivery*. L'avenir nous le dira.

La plus grande force de ce livre est de poser la question fondamentale : la sécurité ou l'économie d'abord ? Et quel rôle accorder au troisième, à l'idéologie ? C'est ce que nous appelons aujourd'hui l'identité. Quel est le rapport entre les deux ? La géopolitique entre donc dans le système des accords de libre-échange. D'une part, elle dégrade et détruit des systèmes existants, d'autre part, elle en construit de nouveaux. C'est en suivant les intérêts géopolitiques que se créent les accords de libre-échange et/ou les unions douanières basés sur l'article XXIV du GATT et leurs versions améliorées, qui ont depuis longtemps dépassé leur objectif initial, couvrant le domaine de la protection de l'environnement, du changement climatique, des droits de l'homme, et bien d'autres sujets encore.

Généralement, les coopérations régionales extracommunautaires ont tendance à accorder peu d'attention à la structure

juridique. Elles ne mettent pas en place de structures institutionnelles, ne définissent pas de mécanisme de règlement des litiges juridiques. La dimension sécuritaire est plus forte dans leur cas. L'avenir nous dira si elles évolueront vers la création d'un cadre institutionnel plus solide. L'ASEAN, par exemple, va dans cette direction, et peut-être l'ACEUM (l'Accord Canada-États-Unis-Mexique) prenant le relais de l'ALENA (Accord de libre-échange nord américain), également.

Il existe aussi des exemples en Europe de coopération qui se construit sans cadre institutionnel – il y a une excellente étude à ce sujet dans ce recueil. Le V4 (Visegrad 4) fonctionne bien, et pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de créer un cadre institutionnel. La coopération de Visegrád est de plus en plus présente. Dans un premier temps, elle n'était qu'un élément perturbant pour certains, mais nous sommes aujourd'hui entrés dans une nouvelle phase, et sommes devenus un facteur à prendre en considération. Sans nous – ou du moins c'est ce qu'il semblait au cours des dernières semaines – il est désormais pratiquement impossible de prendre des décisions personnelles particulièrement importantes.

Il est d'autant plus important d'analyser la relation entre sécurité et régulation économique que l'un des moyens de démanteler un système commercial multilatéral est que la politique de sécurité sert, d'une part, à faire valoir directement des intérêts économiques et commerciaux, et d'autre part, à les dissimuler. Tel est le cas lorsque l'exception au titre de la sécurité nationale de l'article XXI du GATT est invoquée pour restreindre les importations d'acier et d'aluminium européennes, mexicaines, japonaises et canadiennes. Il est difficile de régler un litige par l'exception au titre de la sécurité nationale, bien qu'il y ait eu une décision dans l'affaire Rosneft dans la relation russo-ukrainienne, selon laquelle la question seule pourrait faire l'objet d'un règlement de différends. Mais depuis le 10 décembre 2019, le règlement des différends a cessé. Il a été supprimé faute d'Appellate Body, d'instance d'appel, ce qui signifie que si l'une des parties présente un recours contre une décision du groupe de première instance, faute de forum de recours, il n'y aura pas de décision définitive, le recours « tombera dans le vide » (*appeal to the void*). Le système

qui était en place depuis 1947, renforcé en 1995 et qui fonctionnait assez bien, semble donc aujourd'hui en voie de disparition.

Quant aux procédures de règlement de différends des accords régionaux, elles s'appuient aussi significativement sur les règles multilatérales. Ainsi, s'il n'y a pas de système multilatéral, il sera plus difficile pour les systèmes régionaux de régler leurs propres problèmes. L'objet du recueil est de savoir si, en l'absence d'un système multilatéral, il est possible de construire un ordre mondial qui n'a plus de cadre multilatéral universel, et de construire quelque chose de nouveau à la place. On pourrait par exemple envisager un système plurilatéral avec de nombreuses parties, presque toutes, mais pas toutes. Les États-Unis d'Amérique n'y figurent pas. C'est une question difficile et risquée aussi, il suffit de penser aux conséquences politiques et géopolitiques. L'Europe exclurait-elle son plus grand allié ? Le gardien de sa sécurité ?

La question la plus importante de l'ordre mondial émergent est peut-être de savoir dans quelle mesure le monde se fragmente et se régionalise, et quelles en seront les conséquences géopolitiques, sécuritaires, ainsi qu'économiques et de politique commerciale. C'est le sujet du recueil, c'est la raison pour laquelle il représente une valeur particulière. Il est possible d'être d'accord ou non avec ses constats et conclusions, mais la contribution des auteurs à la compréhension des principaux processus qui façonneront notre avenir est incontestable.

Le rôle de la Coopération de Visegrád dans la construction de l'avenir de l'Europe

Ce n'est pas la première fois que nous nous rencontrons lors d'une telle conférence. Il convient de souligner que la Fondation Otto de Habsbourg a une forte composante française dans ses activités. Je m'en réjouis personnellement. D'autant plus que le sujet d'aujourd'hui est particulièrement important non seulement pour l'Europe centrale, mais aussi pour l'Europe, à l'intérieur de l'Europe, et enfin pour la France.

Je vais essayer d'aborder brièvement la triade de la Coopération de Visegrád, de l'Europe centrale et de l'Europe,

et l'interdépendance de ces trois questions sous trois aspects. La première – il va sans dire qu'elle est la plus importante – est la dimension intellectuelle, culturelle, soit la dimension spirituelle-mentale-culturelle, parce que c'est le seul point de vue qui permette de comprendre la Coopération de Visegrád et l'européanisme qui se profile derrière elle. Comme cela a déjà été mentionné dans l'introduction, nous ne disposons pas en effet d'un système institutionnel avec des compétences spécifiques, et nous ne voulons pas en avoir. Bien évidemment, nous rencontrons parfois des différends et des conflits d'intérêts. Nous pouvons également avoir des différences de politique interne. Ces situations se façonnent continuellement. Mais Visegrád et l'européisme central ne changent pas.

La première question est de savoir s'il existe une identité centre-européenne ? Ma réponse est oui, elle existe. Le premier élément et le plus important de cette identité est son appartenance à l'identité européenne. Il ne s'agit donc pas d'une identité séparée et indépendante, ni d'une identité communautaire, mais d'un sentiment d'appartenance à l'Europe. Comme l'a dit Jerzy Buzek, nous appartenons à l'Ouest. Oui, nous appartenons à l'Ouest, dans le sens où l'Europe centrale fait partie de l'Europe, a toujours voulu faire partie de l'Europe, et continuera à faire partie de l'Europe dans l'avenir. Cependant, cet européanisme central a également ses propres caractéristiques spécifiques. J'ai noté quelques mots pour décrire cette identité centro-européenne. Comme il s'agissait, dans un premier temps, d'une intervention en langue française, j'ai noté ces mots en français, et je vais les conserver. Je souhaite également montrer par cela que, malgré nos différences, nous partageons une communauté culturelle linguistique. Ces mots sont les suivants : *diversité, intensité, créativité, sensibilité, nervosité, nostalgie, mélancolie, pessimisme, angoisse* – ce dernier mot peut éventuellement poser un problème, mais si j'y ajoute le mot *Angst*, tous les Européens comprennent, de la même façon, il n'est peut-être pas non plus nécessaire de traduire l'expression *sens de l'humour*, ou le terme *complexe d'infériorité*, qui bascule d'ailleurs très souvent d'une façon naturelle en ce que l'on appelle *complexe de supériorité*. Les deux sont en mouvement, nous faisons l'expérience de l'un

à certains moments et de l'autre à d'autres, mais en réalité, il s'agit du même phénomène dans les deux cas.

Une autre caractéristique rassemble les centre-Européens, du moins nous, les Hongrois, mais peut-être également les Polonais, sans qu'il s'agisse d'un jugement négatif à leur égard : l'image que nous avons de nous-mêmes ne reflète pas toujours entièrement la réalité. Ainsi de temps à autre, dans certaines situations historiques, nous nous imaginons plus forts, plus grands que nous ne le sommes en réalité. L'histoire hongroise fournit nombre d'exemples. Aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, nous avons mené une longue guerre d'indépendance qui, rétrospectivement, compte tenu des rapports de force à l'époque, était totalement désespérée. Dans le premier cas, le roi de France soutenait le prince Ferenc Rákóczi, et lorsque ce soutien a cessé d'exister, la guerre d'indépendance s'est effondrée. En 1848/49, c'est contre les deux grandes puissances du monde de l'époque (l'empire des Habsbourg et la Russie) que la jeune armée hongroise a pris les armes, nous en connaissons les conséquences aujourd'hui. Mais je pourrais également mentionner la guerre d'indépendance de 1956, au milieu du 20^{ème} siècle, lorsque quelques centaines, quelques milliers de jeunes se sont confrontés à l'armée la plus puissante du monde. Il ne s'agit pas pour autant d'une caractéristique négative. Au contraire, c'est l'un des facteurs de survie, de sauvegarde des nations d'Europe centrale – je pense en particulier à la Hongrie et à la Pologne. Nous nous sommes battus, et nous avons défendu notre propre cause.

Évidemment, de cela découlent d'autres qualités. Étant donné que nous avons généralement dû nous défendre, préserver notre nation en tant que communauté, préserver notre européanisme, notre christianisme face aux attaques provenant de l'extérieur, l'appartenance nationale, l'appartenance à l'Europe et au christianisme sont beaucoup plus importantes pour nous que pour d'autres. Ni les Hongrois, ni les Polonais – et la liste est longue – n'auraient pu préserver leur identité nationale s'ils ne s'étaient pas convertis au christianisme, et n'étaient ainsi pas entrés dans la communauté des nations européennes. Sans ce contexte historique, il est impossible de comprendre l'âme et la politique de l'Europe centrale, et la coopération entre les quatre

membres formant le Groupe de Visegrád. Puisque pendant que les nations occidentales se faisaient la guerre principalement entre elles – il suffit de penser à la guerre de Cent Ans, où les deux grandes nations d'Europe se sont affrontés, ou à la guerre de Trente Ans où les deux grandes religions de l'Europe se sont affrontées – nous nous sommes battus d'abord et avant tout pour préserver notre patrie ou du moins une partie de celle-ci, contre les invasions tartares, puis turque. Les Polonais et les Hongrois ont vécu pendant des siècles sous l'oppression de différents États, et ils ont réussi à préserver leur identité parce qu'ils tenaient à l'Europe et au christianisme.

Un autre élément clé de l'identité centro-européenne, comme je l'ai déjà mentionné, est que nous avons une grande diversité. Même les croix ont des formes différentes. Avant la Shoah, c'est ici que nous avons le plus grand nombre de synagogues. De nombreuses langues, de nombreuses religions sur un territoire de taille réduite. Peut-être un grand nombre de conflits, mais une grande tolérance également. N'oublions pas qu'en 1568, c'est ici (en Transylvanie) que le principe de tolérance religieuse a été inscrit dans la loi. C'est donc un monde complexe. Pour vous donner une idée de ce que signifie cette Europe plus dense, cette Europe à plus grande vitesse, je ferais référence à l'ouvrage d'Hubert Vendrine intitulé *Le Monde au défi*, où il montre globalement à l'échelle mondiale le nombre de calendriers existant dans le monde. En Europe centrale, pratiquement tous les calendriers sont en usage : les calendriers chrétiens occidentaux et orientaux, le calendrier juif, et au Sud, même le calendrier islamique.

C'est peut-être la chose la plus importante du point de vue de l'identité centro-européenne. J'ajouterai un dernier point : en raison des attaques, cette région est traditionnellement sur la défensive. Elle n'a pas mené de guerres coloniales, n'a pas acquis de colonies, n'a pas attaqué d'autres pays, à de rares exceptions près, mais elle n'a alors mené que des guerres locales. Elle a toujours craint pour sa propre existence, elle a toujours dû lutter pour sa propre survie, elle a donc toujours accordé une très grande importance à l'indépendance. Elle a vécu et ressenti l'importance de la liberté et de l'indépendance, que nous traduisons aujourd'hui dans le langage du droit international ou du droit

constitutionnel par le terme de souveraineté. Il nous faut aussi comprendre cela, car la stratégie défensive de ces pays a toujours été de lutter contre les attaques. Je ne dis pas que nous avons toujours eu raison ou que nous avons toujours raison. Je ne tiens qu'à montrer un sentiment qui constitue le centre européenisme. Je ne peux pas maintenant entrer dans les raisons historiques de cette caractéristique, je me réjouis cependant de ce qu'Édit Bátorffy ait fait référence au fait que d'autres personnes étaient présentes à Visegrád, car cela donne immédiatement une idée du dilemme auquel cette rencontre devait faire face : Visegrád n'est pas la même chose que l'Europe centrale. L'Europe centrale est une catégorie plus large. Mais que l'on parle du groupe V4 ou de l'Europe centrale, nous avons en effet toujours eu à nous défendre, et cette stratégie de défense explique qu'aujourd'hui encore, nous avons ce sentiment, ce besoin de vouloir décider seuls de certaines choses, de certaines questions, même dans le cadre de l'intégration européenne. Je le répète : cela ne veut pas dire qu'on ait toujours raison, mais je pense que c'est un sentiment qui mérite d'être compris par tout un chacun.

Outre les raisons historiques, il y a évidemment des raisons géographiques aussi. Nous sommes à la périphérie, nous sommes en marge. Nous vivons dans une région plus tempétueuse, plus orageuse. Nous devons donc être plus sensibles aux conditions extérieures.

La deuxième dimension est la géopolitique. Nous avons notre situation géopolitique, ce qui veut dire, entre autres, que la chose la plus importante pour nous en termes de développement de l'intégration européenne est de renforcer notre action extérieure, d'utiliser et de développer la synergie entre notre force économique-commerciale et notre capacité de faire valoir nos intérêts politiques, puisque c'est quelque chose qui nous concerne particulièrement étant ici à la périphérie – Jerzy Buzek vient de mentionner le Partenariat oriental également. La question des risques provenant du Sud est également importante pour nous. D'une part, nous voyons l'exemple de nos homologues occidentaux, et d'autre part, nous sommes ici aux périphéries, comme nous le disons, aux « abords », ressentant directement ainsi la menace. Je ne veux pas parler longuement sur cette question,

mais une chose est certaine : si nous avons une vraie intention d'aider les vrais réfugiés, nous devons arrêter l'immigration. On ne peut pas faire les deux. Ni sur le plan géographique, ni sur le plan démographique, ni sur le plan de la politique de sécurité, ni sur le plan culturel ou religieux. Nous devons le reconnaître pour aider les vrais réfugiés – sur la base justement du principe de solidarité, se basant sur les valeurs issues du christianisme.

Notre situation géopolitique est donc également spécifique et, en résumé, nous pouvons dire que la sécurité est plus importante pour nous. En matière de sécurité, nous avons besoin d'une action et d'une politique plus fortes et plus décisives. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il n'est pas utile de parler en termes généraux de l'élargissement ou de la réduction des pouvoirs des institutions de l'Union européenne, mais que ce sujet doit être abordé de manière sélective. Dans certains domaines, il est nécessaire de renforcer l'action européenne, dans d'autres domaines, je pense personnellement que ce n'est pas nécessaire. Il ne fait aucun doute non plus que la représentation d'intérêts de plus en plus forts de la part des institutions nuit à l'intégration, et il est également regrettable que nous soyons de plus en plus contraints de penser, de nous comporter et de réglementer.

La troisième question qui mérite d'être mentionnée serait la dimension économique. L'ordre que j'ai choisi montre que, heureusement, nous avons renversé la fausse idéologie qui considérait l'économie comme un élément déterminant de tout phénomène historique et social. Bien évidemment, l'économie est également très importante, et de ce point de vue, on peut souligner que l'Europe centrale, et en son sein, le V4, est la région qui se développe le plus rapidement aujourd'hui en Europe. Cela est vrai pour l'économie, mais n'est malheureusement pas vrai pour la démographie. Mais nous essayons également d'y contribuer, et là aussi, nous avons nos propres aspects, valeurs et convictions. C'est aussi pour cela que tout en adoptant et acceptant les valeurs inscrites à l'article 2 du Traité, nous avons également le sentiment que nous ne devrions peut-être pas appliquer des prescriptions générales à certaines questions. Nous devons également comprendre que c'est une chose d'utiliser les ressources budgétaires de manière honnête, propre, régulière et exempte de corruption, et une autre

chose de gérer les implications provenant, par exemple, des différentes questions de la théorie du genre. Et si l'Europe centrale est capable d'employer plusieurs types de calendriers en même temps, différents formats de croix, différentes langues – même si nous disposons de racines linguistiques communes –, alors, l'ensemble de l'Europe devrait comprendre et accepter que nous devrions tous être plus tolérants, plus respectueux les uns des autres, de l'identité communautaire de tout un chacun, tout en protégeant et défendant tous l'identité européenne commune. S'il existe une région qui a le plus appris cela au cours de son histoire, c'est bien l'Europe centrale. C'est la raison pour laquelle pour nous, centre-Européens, la question de la sortie de l'Union ne se pose pas. Au moment du référendum britannique, la presse occidentale *mainstream* – que nous n'aimons pas toujours – se demandait qui serait le prochain à sortir. Seraient-ce les Polonais ou les Hongrois ? Ce ne sera ni l'un, ni l'autre. Ces deux États sont parmi les plus favorables à l'intégration européenne. Ce ne sont pas les nouveaux États membres qui ont voté contre le Traité constitutionnel. Je voudrais souligner fortement que l'Europe centrale restera dans l'Union européenne. Les caractéristiques culturelles, historiques, géographiques, économiques et de politique sécuritaire de l'Europe centrale sont fondamentalement différentes de celles du Royaume-Uni, et il n'est pas nécessaire d'expliquer que nous appartenons à l'Union européenne et nous y resterons. En même temps, bien sûr, nous restons centre-européens.

Nous continuerons à utiliser la Coopération de Visegrád pour contribuer davantage à l'intégration européenne, et Visegrád continuera à prendre une part active dans les processus d'intégration. Il s'agit d'une coopération régionale qui est un élément constitutif, une pierre de construction de l'intégration paneuropéenne. Les 27 ne peuvent pas toujours convenir de toute question, et à l'avenir, une telle coopération régionale sera de plus en plus nécessaire aux 27. De cette manière, nous pourrions accepter une différenciation raisonnable, si nécessaire, de telle sorte qu'elle ne conduise en aucun cas à la fragmentation, voire à la création d'une Europe à plusieurs niveaux, à laquelle nous, en tant que membres du Groupe de Visegrád, sommes fermement opposés.

Groupe de Visegrád (V4), Europe centrale, Union européenne

En 1925, à Vienne, Elemér Hantos, expert financier, penseur, ancien secrétaire d'État aux finances hongrois, a fondé une organisation qu'il a appelée *Mitteleuropäische Wirtschaftstagung*, soit le Congrès économique de l'Europe centrale. Son but était de renforcer la coopération économique entre les États successeurs de la monarchie austro-hongroise dissoute, et de lancer progressivement une intégration économique, par étapes, pour relancer ainsi l'unité économique qui a bien fonctionné en termes de commerce, de transport, infrastructure et d'autres. L'objectif était donc essentiellement économique. Géographiquement, la première approche couvrait les États successeurs, c'est-à-dire l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie. Elle réservait la possibilité que cette intégration de l'Europe centrale se déplace par la suite vers l'Allemagne ou même plus loin. Elemér Hantos envisageait d'abord une stabilisation des taux de change, suivie par l'instauration progressive d'une monnaie commune, puis par celle d'une union douanière. Il est intéressant de voir qu'il a imaginé le processus inverse, de ce qui s'est réellement produit dans l'intégration européenne.

Le troisième domaine d'intégration économique comprenait des développements infrastructurels, l'intégration du transport ferroviaire et fluvial, ainsi que la centralisation des services postaux.

Toujours en 1925, un comte autrichien nommé Richard Coudenhove-Kalergi⁶³ a fondé l'Union paneuropéenne bien plus connue, dans le but de créer une Europe politiquement unie. Si la conception « *mitteleuropäische* » est partie originellement de la sphère économique, l'Union paneuropéenne, en revanche, s'est immédiatement affiché un objectif politique : selon Richard

⁶³ Richard Coudenhove-Kalergi (1894 - 1972) est un homme politique, essayiste, historien et philosophe d'origine austro-hongroise par son père et japonaise par sa mère. Il est l'un des premiers à avoir proposé un projet moderne d'Europe unie. Il peut être considéré comme l'un des « pères de l'Europe » dont il est un inspirateur et un militant important.

Coudenhove-Kalergi, la réconciliation franco-allemande devait en être la racine, et à partir de là, devait être construite une coopération politique paneuropéenne, soit une coopération englobant toute l'Europe, voire une union politique européenne.

Au sein de l'Union paneuropéenne, diverses sections nationales ont été créées, parmi elles la section hongroise dont Elemér Hantos était naturellement membre. L'espace géographique et le point de départ des deux entités étaient donc différents, mais elles partageaient des éléments communs. Parallèlement, les deux concepts, les deux idées étaient aussi en concurrence. On a par exemple demandé à Elemér Hantos ce qu'il souhaitait vraiment : la coopération centre-européenne ou l'intégration européenne, paneuropéenne. L'idée de Hantos était de créer tout d'abord l'intégration centre-européenne, essentiellement économique, prônée par le «Congrès économique de l'Europe centrale», et de l'élargir par la suite. La première cible serait évidemment l'Allemagne, suivie d'une coopération paneuropéenne qui comporterait également certains éléments régionaux. La coopération centre-européenne devait donc conserver son identité, avec la création d'un groupe ouest-européen, principalement avec la participation de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Luxembourg, et éventuellement, d'un groupe balte et scandinave. Elemér Hantos a donc envisagé une Paneurope régionalisée qui permettrait d'atteindre l'objectif final de l'Union paneuropéenne de Coudenhove-Kalergi, à savoir la création d'une Europe politiquement unie.

Toutes ces idées ont été enterrées par l'histoire. L'émergence de l'Allemagne nazie au début des années 1930, puis la Seconde Guerre mondiale, et enfin la naissance d'un nouvel ordre mondial, ont mis fin, à tous égards, aux idées de collaboration centre-européenne ou paneuropéenne. La conclusion de l'accord de Paris et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a également joué en ce sens.

Puis la révolution hongroise pour les idéaux de l'indépendance de 1956 a eu une influence décisive sur l'évolution de la situation en Europe et dans le monde. Son message était évident : la menace soviétique était tangible, elle n'était pas une catégorie géopolitique abstraite et lointaine, mais une menace réelle avec laquelle

il fallait compter. Plus tard, à Prague, en 1968, ce message a été renforcé davantage. Il ne fait aucun doute que le processus d'intégration européenne a été considérablement accéléré par notre révolution de 1956.

Au moment du changement de régime en 1989 - 1990, nous ne savions pas grand-chose d'Elemér Hantos, mais le nom de Coudenhove-Kalergi était plus connu. Mais nous avons été très vite confrontés à la question fondamentale de savoir si nous voulions avant tout une coopération en Europe centrale ou si nous voulions adhérer à l'intégration européenne. À l'époque, la réponse était évidente, en faveur de la deuxième possibilité. La création d'une coopération centre-européenne, sa revitalisation, si l'on peut dire, gardait néanmoins tout son intérêt. Nous voulions d'abord nous rapprocher des intégrations européenne et euro-atlantique. Mais il s'agissait également de démanteler les structures plus anciennes, le CAEM, le Pacte de Varsovie. Ce double objectif demandait une coopération entre les pays leaders.

Mais au-delà de cela, ces pays étaient confrontés à un choix historique. Ils devaient décider des traditions, de l'héritage qu'ils voulaient poursuivre : la culture de confrontation réprimée au cours des décennies précédentes, leurs tensions et leurs conflits, ou une nouvelle culture basée sur la coopération et la collaboration. La réponse a été claire et historique : ils ont choisi cette dernière possibilité. Ils ont décidé de s'orienter vers une culture basée sur la coopération. La coopération multilatérale était aussi apte à atténuer les conflits et tensions existants, les éléments pesants de notre héritage historique dans le cadre des relations multilatérales. Cette idée a été mise en pratique par la suite.

La coopération de Visegrád n'était donc rien d'autre que la transformation d'un sentiment intellectuel, culturel et spirituel, une sorte d'identité centre-européenne, en une coopération politique et économique. Quoi qu'il en soit, si nous voulons définir l'Europe centrale, nous ne pouvons le faire sur une base géographique, car nous ne savons pas exactement où se trouvent ses frontières. Les Suisses se déclarent également centre-européens, et nous n'avons pas encore parlé des possibles extensions au nord ou au sud. (La coopération élargie nommée Initiative centre-européenne a fini par compter dix-huit membres au total.)

Si nous voulons donc saisir l'essence de l'Europe centrale, nous devons la chercher dans la sphère intellectuelle, culturelle et spirituelle. Avant toute chose, l'essence de l'Europe centrale, c'est qu'elle fait partie de l'Europe. Elle porte tous les éléments et tous les traits de l'Europe, mais de manière un peu plus dense, plus intensive, à une vitesse légèrement supérieure. Il y a en Europe encore plus de religions, plus de langues, plus de tensions héritées de l'histoire, nous sommes encore plus contraints de vivre ensemble. Même les croix ont des formats différents ici, et c'est ici que se trouvaient, avant la Shoah, le plus grand nombre de synagogues. Il y a beaucoup d'inquiétude et d'anxiété ici. Il y a beaucoup de mélancolie, mais aussi beaucoup d'humour. Nous avons nombre de complexes, et le complexe d'infériorité bascule souvent en complexe de supériorité. Il y a en même temps une ingéniosité et une créativité particulières. Tout cela constitue l'essence de l'identité centre-européenne basée sur un héritage culturel commun.

La coopération de Visegrád est une réussite depuis plus d'un quart de siècle. Il y a eu des échecs, mais dans l'ensemble, cette coopération a pu résister à l'épreuve du temps. Près de la moitié de ces vingt-cinq années s'est déroulée en dehors de l'Union européenne, puis, le premier mai 2004, nous sommes retournés à cette dichotomie apparente nommée „*Mitteleuropa-Panurope*”. Une fois que nous sommes tous devenus membres de l'Union européenne, la question s'est posée de savoir ce qu'il fallait faire de notre coopération en Europe centrale et de Visegrád. Des voix se sont élevées pour dire que cette coopération avait déjà atteint son objectif, et qu'elle n'était plus nécessaire.

Il existait un autre élément important de la coopération centre-européenne : l'Accord de libre-échange centre-européen, qui était la réalisation d'une partie des idées d'Elemér Hantos en matière d'intégration économique. Il était évident qu'après la suppression du Conseil d'assistance économique mutuelle – qui n'a jamais fonctionné comme un système commercial multilatéral –, il fallait faire quelque chose, car les relations commerciales et économiques entre les pays d'Europe centrale étaient faibles. Et si nous avons ajouté à cela les règles générales en matière de droits de douane et d'autres barrières commerciales,

ces relations auraient définitivement disparu. Par conséquent, il fallait agir rapidement en concluant un accord de libre-échange. Des années plus tard, cette option nous a d'ailleurs été proposée par plusieurs en tant qu'alternative à l'adhésion à l'Union européenne. Même des acteurs politiques très importants d'Europe occidentale ont été surpris lorsque nous les avons remerciés de ce conseil en disant que nous avons déjà conclu cet accord il y a bien longtemps. Finalement, le premier mai 2004, l'Accord de libre-échange centre-européen a cessé de s'appliquer au V4 parce qu'il n'avait plus de sens. Il n'en va pas de même pour la coopération de Visegrád.

La coopération de Visegrád s'est poursuivie et renforcée. Nous avons compris que nous avions entre les mains un nouveau domaine d'intérêt, plus important qu'auparavant, à savoir, un moyen pour faire valoir des intérêts économiques et politiques de cette région, de cette zone, dans le cadre de l'intégration et au sein de l'Union européenne. C'est ce qui s'est passé. La coopération de Visegrád a donc été couronnée de succès à cet égard, et elle l'est encore aujourd'hui.

L'exemple le plus souvent cité est la mise en place du cadre financier pluriannuel, où l'idée de base était considérablement moins favorable aux pays d'Europe centrale que celui qui a été finalement adopté. Il s'agissait d'une coopération très coordonnée, très bien organisée, qui a permis à ces pays d'être mieux lotis, avant tout au moment de l'attribution des fonds de cohésion. La Hongrie était peut-être la mieux lotie entre ces pays.

Évidemment, il y avait ou il aurait pu y avoir des conflits d'intérêts, puisque nous devons partager un certain budget. Nous avons cependant évité les conflits d'intérêts et avons toujours cherché toujours un terrain d'entente, en nous efforçant de parvenir à un résultat commun qui soit favorable à tous. Le sentiment d'appartenance entre les pays de Visegrád était si fort que lorsque nos intérêts objectifs n'auraient pas nécessairement coïncidé – par exemple, dans le cas de la politique agricole commune –, nous avons tout de même réussi à coopérer, et là aussi, nos intérêts communs ont primé. Ce qui nous unit est donc beaucoup plus qu'un intérêt économique lié à un moment précis.

Plus tard, il y a eu les épreuves. Il ne fait aucun doute que l'agression russe et tout ce qui s'en est suivi ont été un important facteur de division au sein de la coopération de Visegrád, en particulier entre la Pologne et la Hongrie. Nombreux sont ceux qui ont dit que l'histoire était de retour. À cet égard, la presse occidentale *mainstream* a enterré à plusieurs reprises la coopération de Visegrád, qu'elle avait d'ailleurs du mal même à remarquer auparavant. Ce conflit a au moins eu le mérite d'attirer l'attention sur nous. En réalité, la coopération de Visegrád a bien résisté à l'épreuve, montrant que si les sensibilités peuvent être différentes, si les intérêts en termes de politique sécuritaire et économique peuvent également diverger, ces divergences peuvent toujours être surmontées et qu'un compromis adéquat peut et doit être trouvé.

Le retour de l'histoire a également fait ressurgir un autre élément : l'importance géopolitique, de politique de sécurité de la région de l'Europe centrale s'est considérablement accrue. Auparavant, nous étions oubliés, nous n'étions plus intéressants. L'occupation de la Crimée et de la moitié ou du tiers des provinces de l'est de l'Ukraine par des forces majoritairement extérieures a fait prendre conscience au monde que cette région était quand-même importante. Les Baltes et les Polonais étaient sous une menace imminente, ce qui a également fait que la région a gagné de l'importance.

La crise migratoire a également attiré l'attention du monde entier sur le fait que, au-delà des intérêts économiques et politiques concrets, pour une certaine raison, l'Europe centrale est unie. Ce facteur fort de cohésion est difficile à comprendre pour les personnes extérieures. La crise migratoire a, et continuera évidemment d'avoir encore de nombreuses conséquences négatives. Cependant, elle nous a fait prendre conscience, et au reste du monde, de l'importance de cette cohésion. On nous reproche souvent de penser que l'Union européenne est en effet un trésor commun, un point de distribution où nous allons prendre de l'argent. Il s'est avéré que c'est tout le contraire. Pour une raison ou une autre, ce qui est plus important pour ces pays, c'est bien le patrimoine culturel européen, l'identité culturelle européenne, dont l'existence est évidente même si l'identité nationale est plus importante.

La raison en est que l'identité européenne de la région d'Europe centrale a été attaquée de l'extérieur. Les deux tiers de la population hongroise ont disparu dans l'invasion des Tatars, nous avons lutté contre l'Empire ottoman pendant deux cents ans. Les nations d'Europe occidentale étaient occupées à se faire la guerre les unes contre les autres, la guerre de Cent Ans, la guerre de Trente Ans, et elles étaient moins menacées par des dangers provenant de l'extérieur. Ici, aux périphéries, nous savions que si nous perdions notre identité européenne chrétienne, nous perdions notre identité nationale, voire notre existence. Dans notre cas, l'identité nationale et l'identité européenne, l'appartenance à l'Europe étaient donc étroitement liées, et continuent à l'être. C'est la raison pour laquelle l'héritage culturel européen est plus important pour nous, et que nous le défendons plus fermement aussi.

Le défi suivant a été le référendum britannique qui a eu au moins deux répercussions sur la coopération centre-européenne et sur l'Europe centrale en général. D'une part, nous avons perdu un allié. D'autre part, l'importance de la région s'est accrue sur le plan tant économique que géopolitique. Le processus d'intégration européenne se déplace désormais vers l'Est depuis vingt-cinq ans, depuis l'unification allemande. Le transfert de la capitale allemande de Bonn à Berlin a aussi symbolisé cette évolution.

Ce processus se poursuit aujourd'hui, parce que si les Britanniques partent, l'Allemagne se tournera inévitablement plus intensément vers les ressources économiques et intellectuelles de l'Europe de l'Est et du marché de Visegrád comptant 65 millions d'habitants. Par conséquent, le point focal, le centre de gravité de l'ensemble de l'intégration européenne se déplaceront vers l'est, l'Europe centrale prendra donc de l'importance. Ce sera la deuxième conséquence considérable du Brexit pour la région.

Le dilemme sérieux est que même si le groupe de Visegrád est la forme la plus visible, la plus efficace, la plus réussie de la coopération centre-européenne, il ne correspond pas exactement à l'Europe centrale en termes géographiques, intellectuel-culturels ou historiques. L'Europe centrale est une région plus large, plus étendue. Or le V4 a décidé que cette coopération informelle ne pourrait pas être formellement étendue à d'autres pays. C'est

un dilemme qui doit être résolu. La solution réside dans la création d'un partenariat spécial avec les pays de la région, c'est-à-dire avec les pays de l'Europe centrale, « les voisins ». Ces pays devraient être exclus du cercle nommé V₄+ qui existe aujourd'hui, à condition qu'ils expriment eux-mêmes leur volonté à cet égard. Ce sont des partenaires particuliers dans la région, des partenaires d'Europe centrale, qui doivent bénéficier de ce statut spécial. Indépendamment de cela, la formule V₄+ que nous avons développée de manière significative lors de ces dernières années, doit être évidemment maintenue. Le V₄ se trouve désormais sur la scène politique mondiale. De nombreux pays importants ont exprimé et expriment leur intérêt à rencontrer les représentants des pays de Visegrád, entre autres l'Inde, la Chine, le Japon, la Turquie, etc. La coopération V₄+ fonctionne donc bien, et il serait pratique de distinguer et de traiter séparément les voisins, les pays d'Europe centrale se trouvant directement dans la région.

Il y a cependant d'autres dilemmes. Nous parlons beaucoup d'une politique énergétique commune, de la création d'une sécurité d'approvisionnement énergétique en Europe centrale, nous parlons beaucoup du retard des infrastructures de l'Europe centrale, du sous-développement du système Nord-Sud, qui montre un retard très important en comparaison avec l'Europe occidentale. Nous en parlons beaucoup, nous agissons relativement moins. Nous avons organisé à l'époque une course cycliste entre Budapest et Cracovie parce que nous avons voulu prouver qu'il était plus facile de se rendre à Cracovie à vélo qu'en train. Un autre problème est que nos marchés de capitaux sont isolés les uns des autres, le marché des capitaux d'Europe centrale est fragmenté. Là aussi, il y a beaucoup à faire.

Les pays d'Europe centrale ont encore beaucoup de travail à accomplir dans le processus global de rattrapage. Notre rythme de croissance est plus élevé que la moyenne européenne. Cependant, de plus en plus de personnes affirment que nous nous retrouvons dans le *middle income trap*, soit dans le piège de croissance des pays à revenu moyen, et qu'il serait donc absolument nécessaire d'améliorer notre position dans la chaîne de valeur. Cela nous permettrait également d'augmenter les salaires hongrois qui sont très bas. Le secret d'une meilleure position à atteindre dans

la chaîne de valeur réside dans la science, la recherche, le développement, l'innovation et l'éducation. Tous les pays de Visegrád et d'Europe centrale devraient concentrer leurs ressources principalement dans ces domaines. L'élément le plus précieux de la chaîne de valeur se trouve au début, plus exactement, avant la chaîne, et non à la fin. Le premier est celui qui invente quelque chose. Ensuite, celui qui fabrique les matières premières, qui fabrique les produits semi-finis, et qui les assemble, mais tout cela est une conséquence. Tout d'abord, il faut cependant créer un nouveau produit, un nouveau service. C'est pour cette raison que les droits relatifs à la propriété intellectuelle ont une si grande importance dans notre monde d'aujourd'hui, car celui qui a inventé le produit recevra une partie importante des revenus provenant de la vente du produit en question. Et pour inventer quelque chose, nous aurons besoin de science, de scientifiques et d'innovation.

Nous sommes également confrontés à des dilemmes géopolitiques, nous avons tout d'abord notre relation avec les deux grandes puissances se trouvant à nos côtés : l'Allemagne et la Russie. Une chose est à souligner : notre distance à ces deux puissances n'est pas égale. Nous sommes membres de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique. Notre alliée est l'Allemagne. Nous ne sommes pas des intermédiaires. Nous ne sommes pas non plus des pare-chocs, ni des disques d'embrayage. Nous appartenons à l'une des parties, et nous sommes évidemment intéressés par une coopération entre l'Europe et la Russie bien meilleure que l'actuelle, dans un climat politique et économique stable et prévisible, dans tous les sens du terme. De ce point de vue également, l'unité des quatre pays de Visegrád a son importance cruciale. Afin de préserver l'unité de l'Europe centrale à tout moment, ce qui est particulièrement important vis-à-vis du monde extérieur, nous avons besoin de compromis de bon sens pour pouvoir renforcer cette marque particulière dans notre région et dans le monde entier.

Une malédiction ancestrale pèse sur cette région, et par le passé, nous avons toujours recherché les grâces des grandes puissances extérieures. Nous avons voulu régler nos différends en nous adressant aux grandes puissances, en cherchant à avoir leur

soutien. Qu'il s'agisse de n'importe quelle puissance : de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou d'autres puissances. Maintenant, si nous avons des différends entre nous, nous remercions pour les bons conseils, mais nous signalons notre capacité de régler entre nous les différends existants, et nous indiquons que nous n'avons pas besoin d'aide extérieure de la part d'une « grande puissance ». À cet égard également, des progrès significatifs ont été accomplis au cours des vingt-cinq dernières années.

La coopération de Visegrád est la coopération la plus importante et la plus réussie de l'Europe centrale. L'Europe centrale est un facteur de plus en plus important ayant une influence grandissante dans l'intégration européenne, et le destin de l'Europe est de plus en plus influencé par les évolutions économiques et géopolitiques globales. L'histoire de la coopération entre le groupe de Visegrád et l'Europe occidentale se déroule donc parmi les cadres de l'intégration européenne et des processus mondiaux, et continuera de l'être dans les années et les décennies à venir.

Les débats menés sur l'intégration européenne, plus précisément sur l'avenir de l'Union européenne, existent depuis le début du processus d'intégration, et même avant. Les circonstances et les conditions changent, mais les questions fondamentales demeurent essentiellement les mêmes. Dans quelle mesure les États membres délèguent-ils l'exercice de leurs compétences provenant de leur souveraineté aux institutions d'intégration, dans quelle mesure exercent-ils ces compétences conjointement ? Comment les institutions communautaires, puis européennes exercent-elles ces compétences déléguées : leurs décisions sont-elles prises à l'unanimité ou à la majorité qualifiée ? Dans quelle mesure les différences peuvent-elles être acceptées dans le cadre des compétences déléguées aux institutions communautaires et aux institutions européennes, c'est-à-dire au sein du système unique et intégré, que ce soit au niveau des États membres respectifs ou au niveau des groupes d'États membres ? Dans quelle mesure et de quelle manière les différences historiques géographiques, économiques, de politique de sécurité – et surtout culturelles – peuvent-elles être prises en compte ? La question de l'étendue des compétences déléguées est habituellement désignée par l'expression « Europe des nations », « Europe supra-

nationale », ou en simplifiant davantage, l'expression « souverainistes » contre « fédéralistes ». Les différences à l'intérieur des compétences déléguées sont principalement liées à l'unité et à la diversité, au degré de flexibilité. Un élément également commun à ces deux débats est qu'aucun ne peut être résolu par une acceptation ou un rejet clair de l'un ou de l'autre. Le choix entre une Europe des nations et une Europe supranationale a été sagement évité par les pères fondateurs, qui ont confié ce débat à l'avenir et à l'interprétation des traités. La question de l'étendue des compétences déléguées et de la manière dont elles sont exercées est réglementée par les traités fondamentaux, qui sont censés établir un équilibre sans cesse renouvelé entre les deux approches. Le débat se poursuit avec plus ou moins d'intensité, notamment dans l'arène politique, d'autant plus que les traités fondamentaux en vigueur s'abstiennent également d'en décider définitivement. Il convient en effet de sortir de la dichotomie tranchée du « ou bien, ou bien », et des débats historiques et théoriques qui y sont liés, et de décider de la répartition des compétences en fonction des différents domaines, dans le contexte des objectifs de l'intégration et des possibilités réalistes offertes par celle-ci. Il faut cependant voir que même dans les fédérations les plus pures, l'essence du système constitutionnel est que les compétences des entités politiques formant la fédération ne peuvent être retirées, c'est-à-dire que les compétences des États membres doivent être respectées.

L'ensemble des questions soulevées par le débat relancé sur l'avenir de l'Union européenne aura une influence déterminante sur la coopération centre-européenne. La première et la plus importante question est de savoir si un équilibre peut être créé entre les trois objectifs initiaux, à savoir entre les dimensions politique, économique et culturelle, contrairement à la situation actuelle, caractérisée par le succès et la prédominance de l'intégration européenne, l'importance secondaire des objectifs politiques (en même temps, la faiblesse de l'action extérieure), et la marginalisation de la dimension culturelle, c'est-à-dire de l'identité européenne basée sur l'héritage historico-culturel.

La perte de l'équilibre entre les trois dimensions a eu des conséquences sur la méthode suivie pour créer progressivement l'inté-

gration économique : la méthode incrémentale, réactive et fonctionnelle est devenue dominante dans l'ensemble des domaines de l'intégration. À cela se sont ajoutées une centralisation croissante et une réglementation effrénée, une spirale de réglementation sans plafond, qui ont détruit l'ensemble du système. Toutefois, cela fait désormais quelques années qu'il est devenu évident que le potentiel de cette méthode fonctionnelle et technocratique est épuisé, et que pour pouvoir aller de l'avant, il faut non seulement rétablir l'équilibre, mais aussi innover dans les méthodes. La méthode suivie pour réaliser l'intégration économique est très peu adaptée pour mettre au premier plan ce qui est le plus important, notamment l'identité européenne, la culture européenne, nos racines, notre essence. Il est également normal que nous ne considérions pas de la même manière certains éléments de l'identité européenne ou leur ordre d'importance. Pour nous, l'héritage antique et la Renaissance sont importants, mais nous voyons aussi des cathédrales chrétiennes et des synagogues à côté des églises grecques. Nous acceptons et professons les valeurs des Lumières, il n'y a pas d'Europe sans liberté, égalité et fraternité. Lorsque nous parlons des droits de l'homme, nous n'oublions pas que le fondement des valeurs universelles a été posé par les grandes religions du monde : les principes de la liberté, de la dignité, de la responsabilité et de l'égalité de l'homme ont été énoncés pour la première fois dans la philosophie chrétienne. Ces valeurs, associées au respect des normes juridiques issues du droit romain, constituent un patrimoine culturel européen commun et une identité européenne unie et diversifiée, fondée sur le passé mais porteuse d'avenir. Telle est la base culturelle et anthropologique de l'intégration européenne, sans la reconnaissance et l'affirmation de laquelle il ne peut y avoir d'unité réelle ni d'intégration économique et politique réussie.

Il n'est pas possible de renforcer l'identité européenne sans l'Europe centrale et sans sa contribution. Pour ce faire, il serait nécessaire de mieux connaître, mieux comprendre et accepter cette partie plus turbulente de l'Europe, avec son patrimoine historique et culturel, ses expériences, ses résultats et sa sensibilité. Avec l'esprit centre-européen qui n'apprécie pas d'être nommé Européen de l'Est – avec la géographie, les appellations

géographiques sont également de retour dans la géopolitique – et qui considère comme une insulte d’être traité de post-communiste. Cette Europe centrale ne s’est pas contentée d’adhérer aux principes de liberté, d’égalité, de fraternité, elle a mené nombre de révolutions et de luttes pour la liberté.

S’il est difficile de connaître et de reconnaître l’Europe centrale, cela doit être reproché non seulement à cet « Ouest » au passé plus chanceux, mais à nous aussi, à « l’Est ». Par conséquent, l’une des tâches prioritaires de Visegrád et de la coopération centre-européenne est d’aider à reconnaître et à adopter ses valeurs uniques, ainsi que sa contribution culturelle et intellectuelle. C’est aussi pour cette raison qu’il est important de voir les racines culturelles et spirituelles de notre coopération, ce qui est également nécessaire pour rendre cette identité européenne particulière et à la fois centre-européenne visible à l’échelle européenne. Ces fondements sont à la fois importants pour nous aussi, puisque ce que nous disons de l’intégration européenne est également valable pour notre coopération : sans dimension et identité culturelles, il ne peut y avoir d’intégration économique et politique réussie.

Il est également nécessaire de clarifier, renforcer et renouveler les objectifs stratégiques. Avec une nouvelle approche, mais dans les cadres constitutionnels actuels existants, c’est-à-dire sans modifier les traités fondamentaux. Cela signifie à la fois le respect de la subsidiarité, de l’identité nationale, y compris le respect de l’identité constitutionnelle et des unités politiques d’intégration, soit des pouvoirs des États membres. Le principe de l’interdiction du retournement de pouvoir doit également être appliqué dans l’Union européenne, indépendamment des opinions théoriques concernant la nature de l’intégration. Il est nécessaire de revoir l’application du principe « *ever closer union* », soit de celui d’une union sans cesse plus étroite. Cela ne doit pas signifier que les dispositions des traités fondamentaux relatives à la répartition des pouvoirs ne sont pas pleinement respectées. L’extension furtive des compétences viole l’obligation de faire respecter l’État de droit à l’échelle communautaire et les principes même sur lesquels l’intégration devrait être fondée. Le principe de l’union sans cesse plus étroite, en tant que principe d’intégration à long

terme, a sans doute joué un rôle important dans le développement du processus, mais aujourd'hui, il a atteint ses limites politiques, et les tentatives visant à l'appliquer en dehors de la loi causent de sérieux dommages.

L'Europe centrale a un rôle important à jouer dans ce changement de mentalité. La conscience européenne, le sentiment d'appartenance à l'Europe et à l'Union européenne sont particulièrement forts, surtout en Pologne et en Hongrie, dépassant largement la moyenne européenne. Mais dans ces pays, et pour cette même raison, la conscience de l'identité nationale est également beaucoup plus forte. (Cette dernière devance les différents niveaux d'identité européenne dans chacun des États membres.) C'est pour cette raison que l'Europe centrale, et en son sein, le V4 sont capables de défendre de manière crédible la doctrine de l'application consécutive du théorème de l'identité nationale et de l'identité constitutionnelle inscrites dans le traité fondamental provenant de celle-ci.

S'il existe des visions différentes concernant le renouveau de l'intégration et l'avenir de l'Europe en général, il existe apparemment un consensus sur le fait que l'une des voies possibles du développement dans l'avenir consiste à identifier les domaines dans lesquels des progrès peuvent et doivent être réalisés dans les conditions internes et externes données. (Ceci est le quatrième des cinq scénarii figurant dans le Livre blanc⁶⁴ publié au printemps 2017 par la Commission européenne, dont l'essentiel est que nous devons faire moins, mais de manière plus efficace. Ces scénarii ont d'ailleurs le mérite d'abandonner la logique binaire simpliste de plus d'Europe ou moins d'Europe, et de tenter d'esquisser plusieurs options. Ils peuvent se baser les uns sur les autres, en reprenant des éléments les uns des autres.) Il existe aussi un consensus relativement large sur le fait qu'il s'agit avant tout d'un domaine d'action extérieure, « *l'external action* », soit le renforcement de la politique étrangère, de la politique de sécurité et de défense, ainsi que le renforcement du rôle économique et

⁶⁴ La Commission européenne : *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe*. Réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025. Bruxelles, le 01.03.2017. COM/2017/2025 final.

commercial de l'Union européenne. Le premier est rendu incontournable par la grande transformation géopolitique, par l'émergence de menaces et de risques anciens et nouveaux, par le retour de l'histoire, tandis que le second est particulièrement opportun par l'évolution des conditions de la politique commerciale internationale. Curieusement, l'un des facteurs de l'évolution de la situation en matière de sécurité extérieure et de l'environnement de la politique commerciale est la perception actuelle d'un retrait des États-Unis dans le domaine des systèmes de défense et des accords commerciaux multilatéraux.

L'Europe qui décroît démographiquement, vieillit et décline économiquement, doit comprendre que les dividendes de la paix (« *peace dividend* ») de l'intégration ne couvrent pas les menaces provenant de l'extérieur : certes, nous ne sommes plus en guerre les uns contre les autres, mais nous ne nous sommes pas préparés et ne disposons pas de suffisamment de force pour faire face aux menaces extérieures. Cependant, le monde est entre-temps devenu beaucoup plus incertain, plus imprévisible et dangereux. Tout, des ambitions impériales russes au fondamentalisme islamique, des aspirations à la puissance mondiale de la Chine à l'immigration provoquée en partie par des facteurs naturels, en partie par des facteurs humains, qui pourrait atteindre des proportions imprévisibles à l'avenir, montre que l'Europe doit prendre une plus grande responsabilité pour établir sa propre sécurité, augmenter considérablement ses capacités de défense, et consacrer beaucoup plus de ressources au renforcement de sa sécurité extérieure et intérieure. Cela nécessite à la fois un changement de mentalité et un changement d'organisation. Le processus de reconnaissance est lancé, les premières étapes ont été réalisées (PESCO), des étapes supplémentaires sont cependant nécessaires tant dans le domaine de la sécurité extérieure qu'intérieure.

Si le monde est devenu plus dangereux, et les risques pesant sur l'Europe se sont accrus, l'Europe centrale est exposée à des risques encore plus importants, principalement en raison de facteurs géographiques. C'est la raison pour laquelle nous disons que non seulement l'histoire mais aussi la géographie sont de retour, et que malheureusement, notre région est redevenue plus vulnérable, à la fois en raison des ambitions des grandes puissances

mentionnées, en raison du fondamentalisme provenant du sud et des vagues massives d'immigration qui sont à attendre à l'avenir également. Nous avons donc un intérêt particulier à construire une politique étrangère, une politique de sécurité et de défense commune considérablement plus fortes que les actuelles, et à créer les moyens nécessaires pour y parvenir. Nous devons augmenter la contribution de l'Europe centrale au renforcement de notre sécurité et au développement de nos capacités de défense, non seulement en soutenant les efforts déployés à cette fin, mais aussi en prenant des initiatives, comme certains exemples l'ont déjà démontré ces dernières années. Une action plus forte en Europe centrale doit aller de pair avec un renforcement de la coopération en matière de politique de sécurité et de défense, essentiellement entre les quatre pays de Visegrád.

L'autre domaine important dans lequel l'action extérieure de l'Union européenne doit être renforcée davantage est le domaine du système commercial international et des accords commerciaux régionaux. Ce processus est bien engagé, l'Union européenne ayant conclu la plupart des accords de ce type jusqu'à présent aussi (nous en avons plus de 50), mais actuellement, les négociations sur d'autres accords importants se sont accélérées et promettent des résultats fructueux. Parmi ceux-ci, les accords de libre-échange avec le Japon ont de loin la plus grande importance en termes économiques et géopolitiques. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendue dans l'affaire 15/2, concernant l'accord à conclure avec Singapour, a en effet facilité la conclusion de ces accords, mais cela ne signifie pas la non-considération des intérêts importants de certains États membres. Les économies centre-européennes sont les économies les plus ouvertes de l'Union européenne, et il est dans leur intérêt vital d'assurer les conditions les plus favorables en matière de politique commerciale et de promouvoir un commerce libre, à la fois équitable et réglementé. Dans le même temps, nous devons accorder une attention particulière à ce que nos intérêts ne soient pas lésés lors de la négociation de ces accords, d'autant plus que la décision prise à la majorité qualifiée donne, en principe, la possibilité juridique de le faire. D'une part, nous avons donc intérêt à nous ouvrir au monde, à accroître le rôle économique et commercial

(et donc géopolitique) de l'Europe ; d'autre part, nous devons affirmer très fermement les intérêts économiques spécifiques des États membres d'Europe centrale par des outils politiques et juridiques également.

En outre, un autre domaine prioritaire est le renforcement et l'achèvement du marché intérieur unique. Cela inclut la poursuite du développement de l'union bancaire, la mise en place de l'union du marché des capitaux et de l'union numérique, mais il est également indispensable de valider le plus pleinement possible les quatre libertés et la réduction des différences de niveau de développement économique.

C'est dans ce domaine que le plaidoyer de l'Europe centrale doit être le plus fort et le plus affirmé. Les quatre libertés ne sont pas entièrement réalisées aujourd'hui, mais le vrai défi est que ces principes de base subissent des attaques sérieuses, en particulier dans le domaine de la libre circulation des services. Il suffit de se référer à la nouvelle législation relative aux travailleurs détachés. Il en va de même pour les tentatives de la part des États membres visant la discrimination négative des travailleurs d'autres États membres. Sur ces questions, il est particulièrement important que non seulement les quatre pays de Visegrád, mais aussi tous les États membres d'Europe centrale agissent de manière unie et soient rejoints par des alliés ayant des intérêts similaires. Il en va de même pour le domaine de la politique de cohésion, qui est l'instrument le plus important pour rééquilibrer les différences de développement économique. Une réduction substantielle du financement de la cohésion compromettrait la création d'un véritable marché intérieur unique, et il en irait de même si l'instrument permettant de combler le fossé entre les niveaux de développement économique était subordonné à des critères politiques et discriminatoires, étrangers à l'économie. Dans le débat sur le rôle et les résultats de la politique de cohésion, il convient de préciser que sans cette politique, il n'existe pas de véritable marché unique et que la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre rend absolument nécessaire la canalisation de ces ressources vers les régions les moins développées, compte tenu des différences significatives de développement. La politique de cohésion est loin d'être inefficace, malgré les critiques qui lui

ont été adressées : le processus de rattrapage progresse et la politique de cohésion est l'un des facteurs qui expliquent la croissance économique plus rapide des pays d'Europe centrale.

L'une des questions les plus importantes en matière de développement futur de l'intégration européenne en général, mais principalement du point de vue des pays d'Europe centrale, est de savoir si une telle union à deux ou plusieurs niveaux sera mise en place, qui créera des différences permanentes, constantes (non temporaires) entre les États membres respectifs ou les groupes d'États membres, et si elle finalisera ces différences par des moyens organisationnels et juridiques. De cette manière se créerait l'Union des Unions, ou se fragmenterait et se décomposerait le système actuel qui est uni malgré ses différentes vitesses (euro ou Schengen). Les différences actuelles sont majoritairement temporaires (« vitesse »), et ne peuvent se faire valoir que dans un cercle réduit, dans des conditions spécifiques.

Dans la situation actuelle, les deux tâches majeures pour l'Europe centrale est de faire obstacle à la création d'une structure d'intégration à deux ou à plusieurs niveaux. Des tentatives existent depuis des décennies. La première impulsion a été donnée lorsque, dans les années quatre-vingt-dix, l'élargissement vers « l'Est », soit « la menace » de la réunification de l'Europe est apparu, et qu'à pris fin l'âge d'or, au cours duquel les commissaires et les représentants des États membres pouvaient encore se réunir autour d'une petite table au Conseil. Tout paraissait alors plus simple. Récemment, des efforts pour revenir au bon vieux temps ont été relancés. L'image de l'intégration à plusieurs niveaux apparaît dans le troisième scénario décrit dans le Livre Blanc publié par la Commission, certes, sous une forme relativement modérée. (« Qui veut plus, fait plus. »). Si cette version n'est rien d'autre que la forme de coopération renforcée déjà adoptée dans les traités fondamentaux, et soumise à des conditions adéquates, elle ne suscite pas d'inquiétude particulière. La différence de vitesse ne constitue pas non plus un problème, puisqu'elle fait encore partie de la réglementation juridique et de la réalité effective du processus d'intégration. Les différences considérables existant entre les États membres et la nécessité d'aller de l'avant rendent nécessaires une certaine flexibilité permettant une différenciation

limitée. Cependant, la fragmentation est une menace sérieuse dont les effets toxiques pourraient mettre en danger l'ensemble de l'intégration. Visegrád et les États d'Europe centrale ne peuvent accepter aucune ligne de démarcation qui légitimerait une Union européenne basée sur des niveaux différents. L'argument en notre faveur est qu'une telle structure ne serait même pas viable, car au sein de l'Union européenne, il n'existe aucune ligne de démarcation – qui serait éternelle – qu'elle soit géographique, historique, économique, politique ou culturelle qui la justifierait.

La coopération et le plaidoyer des quatre pays de Visegrád ne pourraient en aucun cas servir de base à la création de lignes de démarcation permanentes au sein de l'Union européenne. Visegrád, à l'instar d'autres coopérations régionales (Benelux, pays nordiques, pays baltes), repose sur des facteurs historiques, géographiques, économiques et de politique de sécurité, mais elle ne renforce pas les divisions, au contraire : elle est un élément constitutif de la coopération entre l'ensemble des États membres. Un quart de siècle de coopération, dont l'intensité a varié, mais qui s'est avérée durable et réussie, joue également un rôle réel dans le renforcement du processus d'intégration européenne. L'Union européenne dans son ensemble a donc besoin de Visegrád, et le renforcement, à l'avenir, de la coopération ne sert pas la division des États membres, mais la poursuite et le renouvellement de l'intégration. Considérer Visegrád et la coopération centre-européenne en général comme un facteur de division entre l'Ouest et l'Est constitue une erreur tout aussi grave que de considérer la prise de position du V4 en matière d'immigration comme le seul élément de cohésion important de la coopération.

Tout comme l'identité centre-européenne fait partie de l'identité européenne, elle en est une version plus intense, la coopération de Visegrád et la coopération centro-européenne font toutes les deux partie intégrante de l'Union européenne. L'Europe centrale est liée à l'Europe par son histoire, sa situation géographique, ses intérêts économiques, géopolitiques et de sécurité, et l'intégration indépendante de l'Europe centrale ne sera jamais une alternative. Visegrád ne peut pas faire obstacle au courant principal de l'intégration européenne, et il n'y a pas d'Europe sans l'Europe centrale. Il n'y a pas d'Europe centrale en dehors

de l'Europe, ni d'Europe sans Europe centrale. Les tentatives de division, les efforts politiques visant à mettre en place une intégration à plusieurs niveaux vont en sens contraire.

Elemér Hantos a donc eu raison de ne pas accepter la confrontation d'une intégration centre-européenne et paneuropéenne ou bien d'une intégration économique ou politique, et d'interpréter la relation entre ces deux options, pour l'essentiel, comme une question d'ordre chronologique de leur réalisation. L'Europe centrale a été exclue par l'histoire et la géopolitique du processus d'intégration européenne pendant quelques décennies, mais la réunification a eu lieu légèrement en retard, après *l'annus mirabilis*. Ce serait une erreur historique de diviser à nouveau l'Europe réunifiée par de nouvelles lignes de démarcation basées sur de fausses théories.

La coopération du groupe V4 fait donc partie d'un ensemble, et est partie intégrante et inhérente de la construction européenne. Elle repose sur des valeurs et des intérêts durables, mais elle est encore loin d'avoir épuisé son potentiel. Nous ne pouvons pas non plus dire qu'elle a résolu tous les problèmes, tous les désaccords hérités et les différends et tensions éventuels de notre région. Le développement des infrastructures, la construction de chemins de fer, d'autoroutes, d'oléoducs et de gazoducs, de ponts sont vraiment très importants, mais les ponts virtuels, intellectuels fondés sur des valeurs partagées et un sentiment de cohésion sont encore plus importants. Nous avons encore beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie.

La Déclaration Schuman il y a 70 ans et maintenant

À juste titre, seul un maigre quart de siècle sur les sept décennies passées depuis la Déclaration Schuman est embrassé par les trois écrits cités⁶⁵. Pourtant, les questions et dilemmes fondamentaux

⁶⁵ Martonyi, János: Amagyar nemzet sorsa és az európai fejlődés. [Le destin de la nation hongroise et le développement européen] In : *Ibid.*, *Európa, nemzet, jogállam*. [Europe, nation, État de droit] Magyar Szemle – Európai Utas, Budapest [Revue Hongroise – Passager Européen, Budapest], 1998, 125–132.; Martonyi, János : Hogyan tovább, Európa?

étaient pour l'essentiel les mêmes, et le sont encore aujourd'hui. Certes, le monde est en constante et rapide mutation, et cela vaut également pour l'intégration européenne. Les changements sont parfois particulièrement rapides, et dans des situations extrêmes, comme la pandémie COVID-19, nous avons tendance à répéter l'observation sage, bien que peu originale, selon laquelle le monde ne sera plus jamais le même. C'est vrai, puisque le monde n'est jamais le même que la veille, et il est vrai aussi que les événements extraordinaires et les chocs non seulement accélèrent les changements, mais donnent aussi une nouvelle direction aux processus, tout en en ralentissant ou arrêtant certains qui étaient déjà en cours. La pandémie de COVID-19 ralentira par exemple la mondialisation, principalement dans le domaine économique. Toutefois, ce ralentissement a déjà commencé il y a quelques années, principalement dans le domaine du commerce international et de l'investissement, avant tout en raison du développement technologique et des facteurs de politique de sécurité. La pandémie accélère ce ralentissement, tout en favorisant la fragmentation, la régionalisation, la localisation qui ont également commencé il y a des années. Cependant, le développement qualitatif de la numérisation provoqué par la pandémie donne un nouvel élan à d'autres dimensions des relations mondiales. En termes géopolitiques et de politique de sécurité, la rivalité stratégique entamée il y a déjà quelques années, en particulier entre les États-Unis et la Chine, et par conséquent, l'escalade de la confrontation et de la méfiance mutuelles ne ralentissent pas mais s'accélèrent. La pandémie et la crise qu'elle a provoquée sont susceptibles de renforcer non seulement les névroses individuelles, mais aussi collectives, ce qui rend le monde moins sûr et plus dangereux.

Objet de processus à vitesses changeantes et dans des directions variables, le monde est donc en constante mutation, et c'est

[*Comment faire, l'Europe ?*] In : *Ibid.*, *Mi és a világ.* [*Nous et le monde*] Magyar Szemle Alapítvány [Fondation de la Revue Hongroise], Budapest, 2015, 275–280. ; Martonyi, János : *Változatok az európai integráció jövőjére.* (*Variations pour l'avenir de l'intégration européenne*) In: *Ibid.* *Nyitás és identitás.* [*Ouverture et identité*] Pólay Elemér Alapítvány [Fondation Elemér Pólay], Szeged, 2018, 151–156.

le phénomène du changement que nous percevons le plus intensément. Autre caractéristique de la nature humaine, nous percevons les changements avant tout comme négatifs, bien que, en termes d'indicateurs clés, le monde n'ait pas empiré, mais se soit en réalité amélioré au cours des deux derniers millénaires comme des 70 dernières années⁶⁶. Il en ressort également que nous accordons moins d'importance aux éléments de continuité et de permanence, tandis que le changement attire davantage notre attention, nous motivant à réfléchir, à tirer des conclusions, et à faire des propositions pour des changements encore plus importants, voire – et cela peut mal se terminer – à élaborer des théories et des idéologies étendues. La vision conservatrice du monde consiste principalement à saisir les éléments de permanence, à chercher, identifier et préserver les valeurs durables, même si, le cas échéant, la direction du changement leur est contraire. L'approche progressiste cherche de son côté à accélérer ces changements, puisqu'il s'agit d'une « nécessité historique », tandis que l'approche conservatrice cherche au moins à les ralentir. Le changement n'est donc pas bénéfique en soi, même s'il est inévitable. Et nous ne pouvons préserver les valeurs que si nous reconnaissons et acceptons les éléments de permanence.

L'histoire du monde, mais aussi de l'Europe, et en son sein, de l'intégration européenne, comporte des éléments de permanence, non seulement en termes de valeurs fondamentales et de réalisations impressionnantes, inédites dans l'histoire, mais aussi en termes de dilemmes, de défis et de crises récurrentes qui s'accumulent souvent. Les défis et les crises exigent de nouvelles approches, des changements, « des réformes » (« crise » et « réforme » sont ainsi les deux mots les plus fréquemment employés dans l'histoire de l'intégration), mais les valeurs sont constantes, tout comme les dilemmes, même s'ils reviennent chaque fois sous différentes formes concrètes et provoquent des « crises ». Il y a 15 ans, j'ai rappelé⁶⁷, dans le cadre du vote

⁶⁶ Rosling, Hans: *Factfulness: Ten reasons we're wrong about the world – and why things are better than you think*. London, Sceptre, 2018.

⁶⁷ Martonyi, János: *Mi és a világ. (Nous et le monde.)* Magyar Szemle Alapítvány [Fondation de Revue Hongroise], Budapest, 2015, 275.

contre le traité constitutionnel, que le processus de l'intégration européenne avait par exemple reçu une impulsion décisive à la suite de la crise déclenchée par le report *sine die* par l'Assemblée nationale française de la ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense, le 30 août 1954.

Parmi ces dilemmes, l'un des plus fréquemment mentionnés et des plus importants est la question, débattue depuis le début, de savoir si la création de l'unité européenne doit reposer sur la coopération et l'alliance entre les États souverains et indépendants (nations) ou sur une structure fédérale « supranationale » à créer progressivement. Ce débat est généralement réduit à l'opposition entre souverainistes et fédéralistes, même si les variations sont beaucoup plus nuancées, et cette dichotomie beaucoup plus compliquée. Le fait que les notions elles-mêmes ne soient pas clarifiées ne facilite pas la tâche et elles ne pourront pas l'être tant que le débat reste l'une des questions centrales de l'arène politique. En tant que Hongrois, nous nous heurtons immédiatement à l'interprétation du concept de la nation, puisque notre point de départ est le concept culturel de la nation⁶⁸, et nous ne considérons donc pas la nation et l'État comme identiques. Pour ce qui est de la souveraineté, elle est une catégorie du droit international qui n'appartient qu'à l'État, elle n'est pas identique à la notion de nation culturelle. D'un point de vue linguistique, le mot « nation » ne pose pas de problème, mais pour nous, le terme « nation » n'a pas la même signification. C'est pourquoi, dans le cas de l'intégration européenne, j'ai avancé l'idée d'une « Europe supranationale et supra-étatique »⁶⁹ dans mon écrit figurant en annexe d'il y a 25 ans, à savoir que l'intégration européenne doit conserver et renforcer les identités nationales, puisque sans elles, il n'y aura pas d'Europe diverse – et unie –, mais que l'État-nation tout-puissant et homogène doit s'affaiblir et évoluer vers une structure fédérale

⁶⁸ Sólyom, László: A kulturális nemzet fogalmáról és elismertetéséről. (Sur le concept et la reconnaissance de la nation culturelle.) In: Sólyom, László: *Documenta*. 3. tome. *Közélet (Vie publique)*. HVG-ORAC, Budapest, 2019, 341.

⁶⁹ Martonyi, János: *Európa, nemzet, jogállam* [Europe, nation, État de droit]. Magyar Szemle – Európai Utas [*Revue Hongroise – Passager Européen*], Budapest, 2015, 126.

plus forte, dans laquelle l'objectif n'est pas d'affaiblir, mais de renforcer les communautés nationales.

La question est évidemment – et c'est le deuxième débat conceptuel – de savoir ce que nous entendons exactement par fédération et fédéralisme. Un quasi-État à structure unitaire, contrôlé et dirigé d'en haut, une espèce d'empire qui suppose de la part des États membres l'abandon de leur souveraineté, c'est à dire le transfert de leur souveraineté à une structure « fédérale », soit au pouvoir central, ou une association de communautés libres, qui – principalement la nation en tant que communauté culturelle, linguistique et spirituelle historiquement évoluée – conservent et vivent plus intensément leur identité communautaire. Il serait utile de revenir aux racines théologiques et philosophiques du fédéralisme et de la liberté des communautés, aux communautés chrétiennes et à Althusius, considéré comme le père du fédéralisme.⁷⁰ Le rêve fédéraliste de l'intégration européenne aurait dû et devrait s'alimenter de ces racines. Cela n'a malheureusement pas été le cas, et aujourd'hui, une grande majorité de l'opinion publique européenne perçoit la notion en soi avec une certaine méfiance, car elle l'identifie à la pratique impériale du « fédéralisme » d'un super-État, pratiqué du haut vers le bas, dont, malheureusement, la réalité de l'intégration, combinée à des éléments idéologiques, a offert et continue d'offrir de nombreux exemples.

La reconnaissance d'une identité communautaire primaire linguistique, culturelle et spirituelle historiquement créée, soit l'identité nationale, et les conclusions politiques et institutionnelles qui en découlent sont dès le départ une condition préalable à la réussite de l'intégration européenne. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui, dans un contexte de changement accéléré de l'ordre économique et géopolitique mondial, de perte d'espace de la civilisation européenne et occidentale en général en matière démographique, politique et économique, et de crises récurrentes et cumulatives du processus d'intégration européenne.

⁷⁰ Hueglin, Thomas: Federalism at the crossroads: Old meanings, new significance. *Canadian Journal of Political Science*, 2003, 2, 275-294. <https://doi.org/10.1017/S0008423903778639>. (Accessible : 11.10.2023.)

Ces processus sont susceptibles de s'intensifier plutôt que de s'affaiblir dans les temps à venir dont nous ne connaissons pas les défis et les crises, en dépit de toute la sagesse de la prévision.

L'autre condition de base est l'interprétation correcte du fédéralisme, également basée sur des antécédents historiques et idéologiques, la reconnaissance et la réalisation effective de l'existence et de la cohésion des communautés libres se construisant par le bas, sur cette base, de leurs droits culturels, économiques et politiques, en un mot, de leur autonomie. Seules les communautés libres, capables d'assumer et d'affirmer leur identité peuvent créer des alliances entre elles, s'associer entre elles sous diverses formes politiques et institutionnelles ou s'unir en communautés plus larges, développant, à côté de leur identité nationale de base, primaire, une identité communautaire plus large, une identité européenne également avec des racines historiques, créer « l'espace de civilisation » envisagé par Schuman, « la communauté spirituelle et culturelle »⁷¹, et construire sur cette base une solide intégration économique et politique.

Il est donc nécessaire de combiner les deux conditions, et de construire l'intégration européenne sur une fédération libre des communautés culturelles nationales. Tout cela ne signifie en aucun cas la disparition de la souveraineté au sens du droit constitutionnel et international et de l'État souverain, territorialement organisé (disposant donc de frontières), doté d'une personnalité juridique internationale. Les fonctions de base de l'État découlent de la souveraineté et sont liées à un territoire spécifique. En cas d'attaque extérieure ou d'autres menaces extérieures, c'est principalement l'État qui doit assurer la protection, mais il en va de même en cas de fléau causé par une pandémie, par exemple. Pour ce faire, des frontières sont nécessaires, car si la contagion ne connaît pas de frontières, comme au Moyen Âge, la ville était alors protégée par des murs face à de nouveaux arrivants potentiellement dangereux, et en cas de problème, la porte de la ville devait

⁷¹ Soutou, Georges-Henri : *La déclaration Schuman*. Académie des sciences morales et politiques, le 5 mai 2020. <https://academisciencismoralesetpolitiques.fr/2020/05/05/georges-henri-soutou-la-declaration-schuman/> (Accessible : 11. 12. 2023.)

être fermée avec toutes les conséquences négatives que cela impliquait. L'État souverain ne peut jamais renoncer à certaines de ses fonctions existentielles, car cela reviendrait à perdre son essence et son existence même. (Au cours de l'histoire, il y a eu malheureusement nombre d'exemples. C'est la raison pour laquelle il est important que nous n'ayons jamais perdu notre identité nationale, notre nation ayant même une plus grande importance que notre État, et que nous ne la perdrons jamais « quoi qu'il arrive ».) Il convient de souligner ici que les États membres souverains dans l'intégration européenne n'abandonnent pas leur souveraineté en tout ou en partie, mais qu'ils confient l'exercice d'une partie de leurs droits en découlant aux institutions européennes communes, ils exercent donc ces compétences ensemble.

Un État souverain reconnaissant l'identité et l'autonomie de ses communautés linguistiques, culturelles et spirituelles signifie des cadres plus forts et plus stables, de la même manière qu'un système institutionnel européen basé sur des communautés nationales, respectant à la fois la souveraineté et l'identité constitutionnelle de ses États membres.

La combinaison et la valorisation conjointe de la notion culturelle de nation et d'un véritable fédéralisme construit par le bas donneraient donc « la communauté des communautés », autrement dit « l'Europe des nations supra-étatiques » dont on rêvait il y a 25 ans. Cela pourrait conduire à une résolution de la contradiction existant entre « l'Europe des nations » et « l'Europe supranationale », et finalement à un compromis entre souverainistes et fédéralistes (ce qui paraît actuellement peu probable).

Certes, il est vrai que les chances de réaliser « une Europe des nations supra-étatiques » fondée sur le lien entre le concept culturel de nation et le système fédéral se construisant par le bas, une « communauté des communautés », sont actuellement faibles. Cette idée n'est soutenue en effet ni par les souverainistes, ni par les fédéralistes. Les souverainistes ont évidemment peur pour l'État doté d'une souveraineté illimitée en théorie et en droit (cette souveraineté est en effet limitée). Cette idée semble particulièrement dangereuse pour ceux qui identifient la souveraineté de l'État à l'État-nation homogène, puisque pour eux, l'existence de toute communauté linguistique, culturelle ou nationale

qui ne peut être identifiée à l'État, ou la reconnaissance d'une quelconque forme d'autonomie pour ses droits culturels, économiques et politiques sont qualifiées de tentatives visant à briser leur État-nation unitaire. Ils ne reconnaissent pas que l'inclusion des identités communautaires infra-étatiques et des droits communautaires qui en découlent, ainsi que, dans ce contexte, la reconnaissance d'une certaine forme d'autonomie culturelle ou territoriale n'affaibliraient pas mais renforceraient à la fois l'unité et la souveraineté de leur État. Il est regrettable de voir que dans certains pays importants, les tentatives de sécession visant à créer un État indépendant aient pris la place de la demande d'autonomie, ce qui met réellement en danger l'unité, même l'existence de l'État en question, fournissant ainsi des arguments aux détracteurs de l'autonomie. Il faut en même temps tenir compte du fait que les circonstances historiques, géographiques, démographiques, ethniques et culturelles varient en fonction des pays, et que l'autonomie offre, dans la grande majorité des cas, une solution adéquate pour la coexistence de différentes communautés nationales au sein d'un seul et même État souverain.

Mais de la même façon, les représentants du fédéralisme « d'un super État » ne sont pas non plus d'accord avec l'intégration basée sur le lien entre la notion culturelle de nation et le fédéralisme se construisant par le bas. Leur objectif est d'étendre les compétences supra-étatiques, que ce soit dans le cadre des traités ou par l'extension rampante des compétences déléguées aux institutions européennes – principalement, mais pas exclusivement par la Commission et le Parlement – ou encore par la modification des traités fondamentaux. Dans ce cas, il s'agit donc majoritairement de la répartition des compétences entre les États membres et les institutions européennes, de la définition des niveaux décisionnels, qui est sans doute la question la plus importante du système institutionnel. C'est la raison pour laquelle il convient de l'aborder avec beaucoup de prudence. Au lieu de théorèmes généraux et de dogmes politiques (« *ever closer union* »), il faut faire preuve de souplesse et de sélectivité, il faut adopter des approches différentes selon les différents domaines, et il est nécessaire de renforcer l'action commune dans certains domaines qui ont trait principalement à la manifestation extérieure de la souveraineté

(sécurité intérieure et extérieure, politique étrangère, défense), tandis que dans d'autres domaines, il est nécessaire d'équilibrer de manière raisonnable les différents niveaux décisionnels au niveau de l'UE, au niveau national et au niveau infranational.

La situation n'est tout de même pas désespérée. Des progrès ont été réalisés en matière de renforcement du régionalisme et le concept de subsidiarité, d'abord considéré comme une formule et peu pris au sérieux, commence également à prendre tout son sens. Ici aussi, il suffirait de revenir à l'idée schumanienne de communauté spirituelle et culturelle, fondée sur le christianisme et la démocratie.⁷² Et ce sont là les deux éléments les plus importants et les plus complémentaires de la subsidiarité : la subsidiarité n'existe pas sans le système interdépendant des communautés chrétiennes et sans la liberté et le fonctionnement démocratique de ces communautés. Ne pourrait-ce être le fédéralisme des communautés démocratiques et libres qui servirait de base et unirait un espace civilisationnel basé sur le christianisme ? Tout cela est loin de contredire l'établissement de compétences communautaires de l'Union européenne et l'exercice conjoint des compétences à travers les institutions européennes. À condition que tout cela se base sur l'État de droit, dans l'ordre et selon les principes énoncés dans les traités, de manière non discriminatoire, tant dans les relations entre le droit international et le droit de l'UE qu'entre le droit de l'UE et les États membres. Cette structure doit intégrer plus fortement les communautés linguistiques, culturelles et spirituelles à l'intérieur et au-delà des États membres, qui sont au cœur de l'espace européen de civilisation et de la diversité de l'Europe.

La reconnaissance des régions nationales sous différentes formes et sous forme juridique pourrait être un pas dans la bonne direction.⁷³ Le refus initial de la Commission de reconnaître ces régions – refus que la Cour de justice a dû corriger par la suite – indique en soi l'aversion que « le siège », mal nommé « Bruxelles », alimente à l'égard des facteurs historiques,

⁷² Soutou (2020).

⁷³ Proposition d'initiative citoyenne intitulée « Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales », Commission européenne, le 30 avril 2019.

linguistiques, spirituels, culturels et « civilisationnels », et qui n'est pas simplement la négation de l'héritage schumanien, mais constitue désormais l'un des principaux obstacles à la poursuite fructueuse du processus d'intégration européenne.

Et cela nous amène au deuxième dilemme principal de l'intégration européenne, le déséquilibre qui caractérise la relation entre les différentes dimensions de cette intégration. La dimension dominante et réussie est sans doute l'intégration économique, les tarifs douaniers communs, la politique commerciale commune, le marché commun puis unique, la politique de concurrence, en même temps, la politique agricole presque trop réussie et la monnaie commune, qui, évidemment, en l'absence d'une préparation adéquate et des fondements de politique économique et de politique budgétaire, a posé et continue à poser de sérieux dilemmes. Dans l'ensemble, l'intégration économique est cependant l'une des plus grandes réussites de l'histoire de l'Europe.

Les efforts déployés pour la mise en place d'une unité politique sont loin derrière le succès de l'intégration économique, dont le signe le plus évident est la très faible performance de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que de la défense commune. Et ce, en dépit du fait que toute l'entreprise elle-même, et bien sûr l'idée schumanienne concernait l'unité politique, que la cause, l'origine, l'objectif était essentiellement politiques (« finalité politique »), et que l'intégration économique n'était qu'un moyen de parvenir à cette fin. Certes, il s'agissait d'un moyen indispensable, d'autant plus que, au moment de la création de la Communauté du charbon et de l'acier, les objectifs politiques et les moyens économiques étaient inséparables. Le caractère technique, fonctionnel et incrémental de la méthode Monnet créée à l'époque, étendue par la suite, répondait aux besoins d'une mise en place progressive de l'intégration économique, mais il ne pouvait assurer le renforcement de la dimension politique.⁷⁴

Par ailleurs, et cela est d'encore plus grande importance que le déséquilibre entre dimension économique et dimension poli-

⁷⁴ Reho, Federico Ottavio: *Future of Europe: For a New Europeanism*. Wilfried Martens Centre for European Studies, 2017. <https://martenscentre.eu/sites/default/files/publication-files/future-europe-new-europeanism.pdf>. (Accessible: 12. 12. 2023.)

tique, la dimension culturelle a été reléguée au second plan. C'est la perte de l'idée schumanienne de « l'espace de civilisation », de la « communauté culturelle et spirituelle ». Cela devrait pourtant être le moteur, le cœur, l'âme de toute l'entreprise. « L'âme de l'Europe » suppose avant tout la reconnaissance d'une identité commune. Il n'y a pas d'identité individuelle sans identité communautaire, de la même façon que l'identité communautaire, collective, ne peut exister sans identité volontairement assumée et choisie des individus appartenant à la communauté. Comme je l'écrivais dans le texte ci-joint, c'est cette dimension culturelle et civilisationnelle, l'identité européenne, qui doit être placée au cœur de la construction européenne. Nous reviendrons aux objectifs initiaux en redécouvrant nos racines, notre essence, notre nature, notre être intrinsèque. Il est normal de donner la priorité à différents éléments de cette identité. Il n'y a pas de mal à ce que nous considérions différents éléments de cette identité comme les plus importants. Nous acceptons tout à fait que, pour quelqu'un, les églises grecques passent avant la cathédrale Notre-Dame, et nous acceptons l'héritage antique comme un élément indispensable de l'identité européenne, sans lequel l'Europe ne serait pas ce qu'elle est. Nous respectons et acceptons les Lumières et leurs valeurs, la liberté, l'égalité et la fraternité, sans lesquelles l'Europe ne serait pas ce qu'elle est. Mais de la même façon, l'Europe n'existerait pas sans son héritage judéo-chrétien. Pour revenir à Schuman, l'essence de l'Europe est la « civilisation chrétienne ». Toutes ces valeurs ont façonné l'identité européenne, qui ne peut se passer d'aucun de ces éléments de l'héritage culturel et intellectuel. À côté de l'Acropole et du Golgotha, le Capitole a également joué un rôle important, puisque sans l'héritage du droit romain, le droit n'aurait pu être, d'une part, un instrument indispensable à la création et au fonctionnement du système d'institutions communautaires et au développement de l'intégration (les normes et décisions juridiques ont été des instruments très importants pour le développement de la dimension économique de l'intégration), d'autre part, un élément central de la culture et de l'identité européennes.

L'identité européenne a donc plusieurs – au moins trois – composantes indispensables, qui constituent ensemble la diversité

qui est peut-être le plus grand avantage de l'espace civilisationnel européen par rapport à d'autres cultures. Cela tient en partie au fait que, pour différentes raisons historiques et culturelles ou en raison de l'influence d'intérêts politiques et économiques, l'accent n'est pas mis sur le même élément ou la même « colline ». Cependant, il peut être très problématique de ne pas respecter les valeurs que les autres considèrent comme les plus importantes et de ne pas admettre qu'elles sont importantes non seulement pour ceux qui y croient, mais aussi en tant qu'éléments incontournables de l'ensemble de la culture européenne, et donc de l'identité européenne. Un grand problème pourrait survenir si, au moment peut-être le plus critique et le plus décisif de l'histoire de l'intégration européenne, nous oublions l'idée schumanienne, le principe fondamental de la « civilisation chrétienne ».

Les différences d'approches relatives à l'essence de l'identité européenne deviennent un défi sérieux pour l'intégration, lorsque ces différences font partie de l'intégration, et créent, maintiennent et aiguïsent des divisions difficiles à résoudre principalement entre les États membres. Cela nous amène au troisième grand dilemme de l'intégration : les divisions internes, selon des lignes de démarcation portant chaque fois un contenu différent et prenant des formes variées.

Actuellement, on parle surtout de la division entre « Ouest et Est », alors que, au cours des 70 dernières années, d'autres lignes de démarcation sont apparues en grand nombre. Il ne fait aucun doute qu'au départ, le facteur le plus important a été la réconciliation franco-allemande créée par des événements historiques successifs et par des hommes d'État éminents, sans laquelle il ne pouvait être question d'intégration européenne. Cependant, les intérêts des deux pays dominants ont pu s'opposer sur certaines questions tout au long du processus d'intégration. Rappelons par exemple les six mois de « chaise vide », les difficultés de l'entrée britannique, ou les désaccords relatifs à l'introduction de l'euro et l'élargissement à l'Est qui ont été résolus à temps, mais ont réapparu ensuite sous d'autres formes. Il ne fait aucun doute non plus que les relations, la compréhension et la coopération ou l'absence de coopération entre ces deux pays continuent de jouer un rôle déterminant aujourd'hui dans la vie de l'Union européenne et dans

le processus d'intégration. La vérité des souvenirs historiques ne peut cependant cacher le fait qu'actuellement, outre la coopération entre les deux pays, le destin de l'intégration est influencé par un grand nombre d'autres facteurs et intérêts économiques et politiques liés au système de relations existant entre les États membres.

La ligne de démarcation entre le Nord et le Sud a été façonnée, pour des raisons que je n'aborde pas ici, principalement par des intérêts économiques, et les débats actuels sont largement influencés par ces intérêts économiques et financiers, qui sont également liés à des points de vue divergents en matière de politique économique. Les approches philosophiques économiques de base et les modèles sur lesquels elles reposent n'ont jamais été d'ailleurs uniformes, et le nouveau débat sur les euro-obligations, par exemple, n'est pas étranger à ces modèles, approches et intérêts divergents, définis également au fil de l'histoire. Cependant, l'évolution de ces débats aujourd'hui sera décisive pour l'avenir de l'intégration, et naturellement, non seulement dans la zone euro, mais aussi pour l'ensemble de l'Union européenne.

Les conflits entre l'Est et l'Ouest sont d'une autre nature. Ici aussi, il y a des différends qui portent sur des questions économiques, en particulier sur l'argent, mais le véritable débat est plus complexe et plus profond, il porte plutôt sur l'héritage culturel, l'identité culturelle, le manque de connaissances, la sensibilité, la méfiance et l'incompréhension mutuelles, la supériorité politique et morale, les complexes d'infériorité et de supériorité, et bien d'autres choses encore qui ne seront pas faciles à traiter et à résoudre.

Pourtant, il y a 70 ans, dans une situation qui était comparativement plus défavorable, les choses n'avaient pas mal commencé. Revenons aux propos de Schuman qui a clairement indiqué que les peuples d'Europe centrale et orientale, privés de leur liberté par un régime totalitaire, rejoindraient l'Europe communautaire, dès qu'ils pourraient le faire.⁷⁵ Et pour rappeler la figure la plus marquante de l'Europe des nations, le président de Gaulle, s'exprimant à l'université Jagellon de Cracovie en septembre 1967

⁷⁵ « Quant aux pays d'Europe centrale et orientale aujourd'hui privés de liberté par un régime totalitaire, ils rejoindront l'Europe communautaire, n'en doutons pas, dès qu'ils le pourront », cité par Soutou 2020.

(les étudiants français marxistes-léninistes de la Sorbonne ne l'ont pas laissé prendre la parole), a envoyé un message clair mais ferme, en disant que l'occupation étrangère et le totalitarisme prendraient un jour fin.⁷⁶

L'annus mirabilis est en effet arrivée, l'Europe centrale et orientale s'est transformée, et avec elle, l'Europe et le monde entier. La réunification allemande a eu lieu. Cela peut paraître un « bon mot », mais c'est la réalité: l'opinion publique et la politique hongroises défendaient la réunification allemande en faisant preuve d'une plus grande unité que l'opinion publique allemande elle-même... (sans parler bien évidemment de la France et du Royaume-Uni). Les Hongrois et les autres Européens d'Europe centrale estimaient non seulement que la division de l'Allemagne était politiquement et moralement insoutenable, mais ils savaient aussi exactement que sans la réunification de l'Allemagne, la réunification de l'Europe n'était pas non plus concevable. C'est ainsi que l'unité allemande a été réalisée, et – après une décennie et demie – l'Europe unie. Dans quelle mesure cette unification devient une réalité, comment elle imprègne toutes ses dimensions économiques, politiques et culturelles, si elle entre dans les âmes de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, cela dépend de nous tous, Européens de l'Ouest et d'Est.

Vu d'ici, de ces périphéries orientales, subjectivement et avec les sensibilités traditionnelles de l'Europe centrale, il paraît que, de l'autre côté, il faudrait peut-être moins – disons en anglais, ce qui serait plus délicat – de « *virtue signaling* » (signalement moral), ou moins de « *finger pointing* » (désigner des coupables), moins de « *blame game* » (distribuer les blâmes), et oui, moins de « *patronizing* » (condescendance). Entrer dans les détails exigerait une étude différente, mais cela vaut peut-être la peine d'attendre pour cela que la situation extraordinaire actuelle et l'inquiétude qu'elle a provoquée soient passées.

Les trois dilemmes, les conflits entre souverainistes et fédéralistes, le déséquilibre entre les dimensions économique, politique et culturelle de l'intégration, ainsi que les conflits et les divisions entre les États membres – ainsi que d'autres défis

⁷⁶ Peyrefitte, Alain: *C'était de Gaulle*. Gallimard, Paris, 2002, 60–61.

en grand nombre – ont non seulement accompagné les sept dernières décennies, mais resteront probablement présents à l’avenir. La grande question est de savoir comment la situation extraordinaire actuelle, le choc psychologique, économique et social provoqué par la pandémie affectera les processus de changement dans le monde en général, dans quelle mesure il les ralentira ou les accélérera, et dans quelle mesure il modifiera la direction de ces changements. Et dans ce contexte, comment affectera-t-il le présent et l’avenir de l’intégration européenne ? Les prophètes pessimistes qui annoncent à juste titre toute une série de développements largement défavorables à l’intégration auront-ils raison, ou cela prouvera-t-il une fois de plus que le processus d’intégration européenne est un processus plus profond et plus fort qu’il n’y paraît en surface, et que les crises ne l’ont pas arrêté jusqu’à présent, mais qu’elles l’ont au contraire renforcé et promu ? La réponse à ces questions dépendra majoritairement de la capacité à aller à l’essentiel, à redécouvrir les éléments clés de l’identité communautaire et européenne, à comprendre que les fondements de la civilisation et de la culture sont plus importants que tout, car ils déterminent, entre autres, les facteurs clés de la concurrence mondiale, de la démographie et du développement technologique. La question la plus importante est de savoir si nous arrivons à extraire de la crise une nouvelle énergie, un nouvel élan, la détermination nécessaire pour renouveler le processus d’intégration de manière réelle et significative.

Il y a des choses qui changent et d’autres qui ne changent pas. Novalis a écrit il y a 221 ans, et non 70 ans : « *Les temps ont existé, pleins de splendeurs et de magnificence, où l’Europe était une terre chrétienne, où n’étaient habitées que par une Chrétienté ces contrées façonnées à l’image de l’homme* ». ⁷⁷

⁷⁷ Novalis (Friedrich Leopold von Hardenberg): *A kereszténység, avagy Európa* [Europe ou la chrétienté] Attraktor, Máriabesnyő, 2014, p. 63. Traduction française : www.biblisem.net/meditat/novaeuro.htm (Accessible : 05. 12. 2023.)

Droit et identité dans l'intégration européenne

Le titre que j'ai donné peut être légèrement trompeur. Ce dont je vais parler n'est pas exactement la même chose que ce qui est indiqué dans le titre. Il y a six ans, j'ai parlé ici de la relation entre le droit européen et le droit hongrois, avec une référence particulière à l'identité constitutionnelle, qui n'était pas non plus un concept nouveau à l'époque, mais il était déjà évident qu'il s'agissait d'un phénomène qui aurait, à la fois dans la pratique européenne et en Hongrie, une importance particulière dans les années à venir. Maintenant, on me demande de parler de la relation entre droit européen et droit hongrois. J'ai signalé que j'en avais déjà parlé une fois et que je ne voulais pas redire la même chose. Il est vrai qu'il y a eu des développements entre-temps, au cours de ces six années. J'ai réfléchi, et je suis arrivé à la conclusion que je préférerais ne pas parler à nouveau de cette question, d'autant plus que dans la prochaine intervention ou les prochaines interventions, on aura l'occasion de l'aborder.

Quelles sont les cinq questions dont je vais traiter ? Le premier thème concerne ce qui s'est passé au cours des six dernières années, avec une brève référence aux développements nationaux en Hongrie, et aux principaux développements dans le contexte européen. Parce que là aussi, d'importantes choses se sont déroulées, peut-être pas principalement dans le contexte du droit européen et de l'identité constitutionnelle, mais plutôt dans la relation entre droit international et droit européen, et ces développements affectent aussi directement le sujet au sens étroit, notamment la relation entre le droit européen et les droits nationaux, y compris l'identité constitutionnelle. La deuxième question porte sur le rôle du droit dans l'intégration européenne, en particulier en ce qui concerne les différentes dimensions du processus d'intégration européenne, soit les dimensions économique, politique et culturelle. Cette dernière est en effet indiquée dans le titre aussi. La troisième concerne la nature et la place du droit européen dans cette hiérarchie normative de plus en plus dissolue. Cette question me donne également la possibilité de dire quelques mots sur la relation entre le droit international, le droit européen et les droits nationaux au sein de la triade. C'est dans

ce contexte qu'il est nécessaire d'aborder les questions liées au champ d'application direct du droit international, aux limites que le droit européen impose au droit international et à la manière dont ces questions affectent la relation entre droit européen et droits nationaux, principalement en ce qui concerne l'identité constitutionnelle, et donc les limites que les droits nationaux, les constitutions nationales imposent à l'application illimitée du droit européen. Mon avant-dernier thème est la manière dont cette question se pose dans un domaine spécifique, notamment dans le domaine des relations économiques internationales, et dans ce cadre, dans le contexte de la protection des investissements. C'est actuellement le sujet le plus passionnant, qui suscite le plus de débats, au sein d'études et de conférences c'est le domaine où les positions s'affrontent le plus, où la pratique de la Cour européenne est la plus critiquée. En tout état de cause, c'est actuellement le domaine le plus intéressant, tant du point de vue théorique que du point de vue pratique, et c'est le débat qui se joue dans les grands litiges internationaux d'investissements qui sont en cours, litiges dans lesquels la partie hongroise est soit défenderesse, soit demanderesse. Le dernier sujet concerne les conséquences de ce débat théorique et pratique, et ce que l'avenir nous réserve. Il n'est évidemment pas facile de le prédire, il est tout de même possible de faire certaines hypothèses. Les conséquences font également l'objet d'un grand débat, nombreux sont ceux qui disent ou écrivent que le processus actuel pourrait avoir des conséquences négatives, par exemple pour la circulation internationale des capitaux, ou même pour la circulation des capitaux entre les États membres, et qu'il pourrait y avoir des inconvénients concernant l'État du droit universel. J'ai déjà évoqué l'impact d'une certaine hiérarchie normative, que beaucoup appellent désormais hétérarchie, sur l'État de droit, sur la sécurité juridique, sur la prévisibilité des résultats des litiges juridiques. Il s'agit donc d'un autre domaine important. La troisième question concerne l'impact et les conséquences de ces litiges et de ces critiques sur les institutions de l'intégration européenne, y compris la Cour européenne de justice.

En ce qui concerne la première question, nous connaissons la décision de la Cour Constitutionnelle sur l'identité

constitutionnelle, ainsi que le texte de la Constitution, le texte de l'amendement à la Loi fondamentale. Je n'ai pas vraiment besoin d'en parler, d'autant plus que la question est traitée abondamment par les spécialistes. Quoi qu'il en soit, le sujet est présent, les cours constitutionnelles européennes poursuivent dans la voie dont il était déjà question en détail ici il y a six ans, notamment elles imposent des limites, principalement par le biais de décisions, contre la primauté absolue du droit européen, en se référant à l'article 4, paragraphe (2) du traité, qui parle de l'identité nationale, et dont nous savons très bien qu'il ne parle pas en réalité de l'identité de la nation au sens culturel, mais de l'identité constitutionnelle dérivant de la souveraineté de l'État. Le texte souligne explicitement la question de l'établissement constitutionnel et politique. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'une limite de nature de droit public liée à l'État. En définitive, elle découle de la souveraineté de l'État, puisque le principe de la délégation de compétences a été énoncé au moins trois fois dans les traités fondamentaux depuis Lisbonne. Et cette délégation de compétences découle naturellement de la souveraineté des États membres.

En ce qui concerne les développements européens, les positions sur l'autonomie du droit européen sont de plus en plus soutenues par les arrêts et les avis de la Cour de justice européenne. Nous ne pouvons pas dire exactement où se trouvent et se trouveront les limites de cette autonomie, notamment parce que ces limites semblent être mouvantes, dans certains cas dépendantes des décisions prises, et que c'est le résultat ciblé qui détermine où se situent les limites. Il est donc difficile de dire quelle est en effet la doctrine, quel est le principe directeur exact. Il n'existe pas de système de précédent dans la pratique judiciaire européenne, nous ne pouvons donc pas dire quel sera l'effet de la décision précédente sur la suivante. Nous pouvons faire quelques suppositions, et je risquerais même quelques prédictions sur le sujet de la protection des investissements, mais évidemment sans aucune certitude.

Le deuxième thème est bien connu, mais il est nécessaire, car sans lui, il est difficile de comprendre l'essence du dilemme. L'intégration européenne a été créée par le droit, le droit international a créé l'œuvre, et le droit l'a développée et construite.

D'une part, le droit primaire a également été modifié maintes fois, il suffit de penser aux modifications des traités fondamentaux, y compris aux contrats d'adhésion, parce que les élargissements eux-mêmes ont également entraîné des modifications. Le droit secondaire se développe de manière organique et continue, et c'est la principale caractéristique du processus d'intégration européenne, notamment de son volet économique, où le droit est en partie réactif, et joue en parti un rôle déterminant en tant qu'instrument dans le processus de construction. Et bien évidemment, la jurisprudence de la Cour de justice européenne exerce également une influence décisive sur le processus. Le rôle du droit est différent dans les trois dimensions principales de l'intégration européenne. Il joue un rôle prépondérant, un rôle décisif en tant qu'instrument de l'intégration économique. Le marché unique exige une législation constante, sans laquelle il n'existerait pas. Mais il en va de même dans de nombreux autres domaines. Dès que quelque chose doit être réformé, la question se pose immédiatement de savoir quel projet de législation doit être préparé par la Commission européenne. Les deux mots qu'on a le plus souvent entendus lors du processus d'intégration européenne au cours des 60 dernières années sont : crise et réforme. Il y a donc des crises, et nous répondons toujours à ces crises par une réforme, et cela ne pourrait pas fonctionner sans la loi. Un autre domaine important de l'intégration est la dimension politique. Dans ce domaine, le rôle du droit est beaucoup moins important. Des décisions politiques sont prises, et dans le domaine de la politique étrangère, de la politique de sécurité et de défense, il n'existe pratiquement pas d'actes juridiques contraignants susceptibles d'être contestés devant les tribunaux. Dans ce domaine, le droit ne joue qu'un rôle complémentaire, formel, et il s'agit essentiellement de décisions politiques.

La troisième dimension est la culture, qui est le domaine d'intégration le moins développé. Le droit n'y joue pas non plus un rôle important. En outre, le sous-développement de la dimension culturelle est étroitement lié aux questions relatives à l'identité communautaire. La première tâche serait d'organiser un débat, un dialogue, un échange de vues pour clarifier le contenu principal de l'identité européenne. L'accent est probablement différent

aujourd'hui, par exemple, à Paris et à Budapest. L'image est donc variée, mais si nous sommes d'accord, et il semble que c'est le cas aujourd'hui, qu'il existe une identité communautaire, une identité européenne, qui est évidemment secondaire par rapport à l'identité nationale, alors, il n'y a aucun obstacle au développement du contenu essentiel de cette identité européenne. L'une des différences entre les trois dimensions est donc que le droit y joue un rôle très différent, et une autre différence, c'est que le degré de réussite est très différent. Je maintiens que l'intégration économique est une réussite inédite. Il n'y en a pas eu dans l'histoire de l'Europe depuis plus de mille ans. Dans cette réussite, le droit en tant que technique, moyen, système conceptuel a joué un rôle décisif. On dit souvent que l'intégration politique est à moitié réussie, parce qu'il y a sans doute des éléments positifs dans ce domaine aussi, mais nous savons qu'elle est loin derrière l'économie. Nous sommes à la traîne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, ainsi que dans la politique de défense, et c'est maintenant que nous tentons de les développer lentement, ce qui signifie également renforcer la dimension politique. Il faut surtout comprendre que sans un renforcement de la dimension et de l'identité culturelles, sans une clarification du concept d'identité européenne, nous ne pourrons pas faire avancer le processus économique, même avec les instruments juridiques les plus sophistiqués. C'est ce qu'il faut maintenant comprendre. La question de savoir où l'on voit la solution est différente, mais tout le monde est d'accord sur le fait que nous ne pouvons pas faire avancer le processus économique à l'aide des techniques classiques, réactives, fonctionnelles, incrémentales et organiques, et que nous aurons besoin de quelque chose de nouveau.

Le droit a donc joué et continue de jouer un rôle majoritairement instrumental dans ces trois domaines, à des degrés divers. Il n'y a rien de mal à cela. Le droit est un outil très important pour atteindre des objectifs en matière de politiques sociales, de politiques économiques ou autres. C'est à la fin des années 1980, j'ai entendu Tamás Sárközy, l'actuel président de l'Association des Avocats Hongrois (Magyar Jogász Egylet) dire, lorsque le débat portait sur la manière dont nous pouvions utiliser le droit

comme outil pour préparer le terrain à des grands changements socio-économiques que oui, le droit devait être utilisé à cette fin, mais que nous devons respecter le système conceptuel et la structure du droit, et que ce n'est que dans le respect de cette structure et ce système conceptuel que nous pourrions en faire un outil fructueux. Si nous ne le respectons pas, l'instrument sera dysfonctionnel, et nous n'atteindrons pas le résultat escompté. Nous devons donc utiliser le droit pour atteindre les principaux objectifs de l'intégration européenne, mais nous devons le faire dans le plein respect de la structure et du système conceptuel du droit, et plus largement, des principes fondamentaux de l'État de droit.

En même temps, le droit n'est pas seulement un outil dans le processus d'intégration, mais il est aussi un élément important de la dimension culturelle, de l'identité européenne. Il n'est donc pas seulement un outil, mais une valeur en soi. Ce n'est pas un hasard si l'on dit que l'identité européenne a trois éléments principaux : le premier est l'Acropole, soit l'héritage antique, le Golgotha, soit l'héritage judéo-chrétien, et le droit romain, soit la culture juridique basée sur les normes. Le droit comme une approche normative, le règlement des conflits socio-économiques dans le cadre du droit, en supposant dans un sens large une relation horizontale entre les parties, est donc un élément central de l'identité européenne. C'est ce qui fait de nous des Européens. Ainsi, si le droit est un outil d'une part, il est aussi une valeur intrinsèque à l'ensemble du processus d'autre part, et c'est aussi la raison pour laquelle nous ne pouvons pas renoncer à l'utilisation correcte de cet outil.

Le sujet suivant est la relation entre les trois niveaux, y compris le droit international, le droit européen et le droit national, à l'intérieur de cela, la relation entre les deux premiers niveaux. Depuis des décennies, un grand nombre de chercheurs traitent de ce sujet, qui, outre ses aspects théoriques passionnants, a également une dimension pratique très importante. La première question est de savoir si le droit européen est un droit international ou non ? Nous en avons débattu chez nous. Du point de vue du législateur hongrois, le droit secondaire ne relève pas du droit international parce que l'article E) de la Loi fondamentale stipule clairement

que le droit de l'Union européenne définit des règles de conduite généralement contraignantes, alors que le droit international doit être intégré au droit national, exception faite naturellement par du *jus cogens*, les règles généralement contraignantes. Le droit européen lui-même est issu du droit international, c'est le droit international qui l'a créé, et le droit primaire est lui-même du droit international, de sorte que les traités fondamentaux font partie du droit international. L'Union européenne est également une entité juridique internationale, elle dispose d'une personnalité juridique, est soumise au droit international, est liée par des normes juridiques internationales, et est soumise à une responsabilité juridique internationale. De la même façon, il ne fait aucun doute que l'Union européenne n'est pas simplement un sujet de droit international, mais qu'elle est un acteur particulièrement important, constituant une partie importante du droit international, à la fois en incorporant les traités fondateurs dans un système juridique international de plus en plus pluriel et fragmenté, et en développant une série d'institutions qui seront à terme reprises par des règles internationales globales. Le droit européen dispose donc d'un rôle formateur continu, c'est la raison pour laquelle nous disons que le droit européen est en quelque sorte un laboratoire pour le développement du droit mondial. Cependant, il existe également toute une série de questions non résolues. Dans sa pureté dogmatique, la nature du droit européen n'est pas claire tant que la nature de l'intégration européenne, la nature de l'Union européenne ne l'est pas non plus. Nous ne savons pas si l'Union européenne est une organisation internationale, ou plutôt un quasi État fédéral. Nous savons qu'elle n'est ni l'une ni l'autre, mais qu'elle est une organisation que l'on nomme *sui generis*. Évidemment, elle n'est pas comme les autres organisations internationales, mais elle n'est certainement pas un État fédéral, ni même une confédération. C'est peut-être ce que veut dire l'expression « union sans cesse plus étroite », mais c'est précisément cette tournure de phrase qui est de plus en plus critiquée. Il n'est donc pas clair si le droit européen est le droit d'un État (semi)-fédéral, ou qu'il s'agit d'un système de normes créé par une organisation internationale qui doit être pleinement intégré dans le droit international.

Du point de vue du droit européen, la question la plus importante est celle de l'autonomie du droit européen. L'Union européenne est un édifice constitutionnel, le droit européen est basé sur des valeurs, il a des principes de base, et dispose d'un système complet et cohérent de normes. C'est un système constitutionnel qui a sa propre autonomie qu'il défend contre tout le monde. Il le défend partout dans les procédures d'infraction, parce que le système juridique européen, lorsqu'il estime avoir été violé d'une manière ou d'une autre par les États membres, réagit par des procédures d'infraction. Mais le droit européen veut aussi protéger sa propre identité, ce qu'il appelle son autonomie, vers le haut, c'est-à-dire vers le droit international. Il n'y a pas de définition claire de l'autonomie. Il y a différents composants, mais le cadre précis et la portée de l'autonomie ne sont pas définis avec précision.

Le droit international se reflète dans le droit européen de trois manières. Tout d'abord, il a un effet direct dans un certain champ d'application et sous certaines conditions. Jusqu'en 2008, la thèse principale était que l'effet direct du droit international était une présomption réfragable. Cette présomption pouvait être réfutée, et l'a été dans certains cas, mais la règle principale est restée l'effet direct. Il y a toujours eu une exception importante, c'est précisément le domaine de la réglementation du commerce international, notamment le GATT/OMC, car dans ce domaine, les réglementations internationales n'ont pas eu et n'ont pas d'effet direct. Cependant, depuis 2008, on assiste à un changement d'accent significatif, qui a eu pour effet de renforcer considérablement le concept d'autonomie et d'accroître les obstacles à l'effet direct du droit international. Il reste un lot de consolation, à savoir que s'il n'y a pas de portée directe, les règles du droit européen sont interprétées de manière harmonieuse et cohérente avec le droit international. Faute de cela, il reste la troisième option : emprunter et utiliser les concepts de base du droit international. Tels sont donc les trois effets qui se reflètent dans le droit européen. La question vraiment intéressante est la première, à savoir le champ d'application direct, qui tend à diminuer progressivement. Il y a cependant eu un cas où, de manière intéressante, la norme de droit international coutumier n'a pas régressé mais

a progressé, inversant le processus. Il s'agissait d'une affaire dans laquelle la Hongrie était le plaignant et la Slovaquie le défendeur, et où le voyage manqué du président László Sólyom en Slovaquie était l'objet du procès. Dans cette affaire, la Cour de justice européenne a rendu un arrêt exactement contraire à celui qu'elle avait rendu auparavant, dans une longue série d'arrêts, et a déclaré que, si le droit européen est la règle, il ne s'applique pas toujours, et pas à tout le monde. L'une des quatre libertés fondamentales, le principe de libre circulation des personnes, ne s'applique pas au chef de l'État. Cette décision a été vivement critiquée, et on ne sait toujours pas jusqu'où s'étend l'exception prétendument créée par le droit international coutumier aux dignitaires publics et, en définitive, qui est exclu du cercle des personnes jouissant de la liberté fondamentale. La jurisprudence évolue donc et la question se pose de savoir s'il existe une doctrine établie ou si la décision est adaptée au résultat visé.

Je voudrais dire un dernier mot sur la question de la protection des investissements dont on parle beaucoup en ce moment. Brièvement, l'essentiel de la question est que la Cour européenne a statué, dans son arrêt préjudiciel sur l'affaire *Achmea*, que les clauses d'arbitrage dans les traités bilatéraux de protection des investissements conclus entre les États membres sont invalides. Cet arrêt est correct et bien fondé. Le problème n'est pas là, mais dans le fait que la motivation est imprécise et formulée de manière floue, et qu'il n'est donc pas possible de savoir si les motivations données dans la décision, qui sont par ailleurs exposées dans un ordre logique, s'appliqueront ensuite aux clauses d'arbitrage dans d'autres traités de protection des investissements. Dans la Charte de l'énergie, par exemple, les parties contractantes sont les États membres, mais l'Union européenne elle-même, en tant que personne morale internationale, est également partie contractante, et un certain nombre de pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne sont également parties contractantes. La question est de savoir si la Charte de l'énergie est également concernée par l'invalidité des clauses d'arbitrage entre deux États membres. Récemment, dans une affaire d'arbitrage très remarquée (*Vattenfall c. Allemagne*), trois arbitres avisés ont décidé que la doctrine *Achmea*, c'est-à-dire l'invalidité de la clause d'arbitrage, ne s'ap-

pliquait pas à la Charte de l'énergie. Parallèlement, la Commission européenne a déclaré dans sa communication que l'arrêt Achmea s'appliquait également à la Charte de l'énergie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Dans deux affaires, les arbitres ont déjà annoncé qu'ils ne considéraient pas l'arrêt de la Cour européenne comme contraignant, qu'ils poursuivraient l'instruction de l'affaire, qu'ils rejetteraient l'exception d'incompétence, et qu'ils se prononceraient sur le fond. Cette décision ne sera évidemment pas exécutoire dans l'Union européenne. Au-delà du débat théorique, il existe donc d'importantes questions et implications pratiques. L'une des conséquences pourrait être que les parties essaient d'éviter le territoire de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne le siège de l'arbitrage. Les possibilités sont nombreuses : Suisse, Singapour, New York, et bien évidemment, après le 30 mars, Londres. L'autre conséquence que les parties peuvent éviter est que la loi d'un État membre européen doit être la loi applicable. La troisième conséquence – et le praticien commence d'ailleurs par là – est que la sentence arbitrale ne peut être exécutée dans l'Union européenne. Les biens à saisir doivent donc être recherchés et localisés en dehors du territoire de l'Union européenne. Les points théoriques se traduisent donc par des questions concrètes et pratiques, et le monde des affaires réagit déjà. Or, nous sommes fondamentalement intéressés par la circulation des capitaux internationaux, et si l'Union européenne est désavantagée dans ce domaine, cela pourrait avoir des conséquences économiques négatives. Il n'est donc pas certain qu'un processus positif ait été enclenché. Mais il y aura un arrêt dans l'affaire CETA, dans lequel la Cour européenne de justice affinera, nous espérons, la question avec une motivation plus précise et plus circonscrite, mais il est difficile de dire quelle sera la doctrine exacte.

Il y a six ans, j'ai dit sur la question de l'identité constitutionnelle que nous devrions nous écouter les uns les autres, engager un dialogue, prendre en considération ce qui est extrêmement important pour l'autre partie, par exemple pour un État membre. Il faut également parfois faire preuve de retenue car si tous les forums cherchent au maximum à faire valoir leurs propres points de vue, cela provoquera inévitablement l'offense

de l'autre forum, et l'autre forum y réagira. Ce n'est pas la bonne façon de coopérer au niveau international et européen. Nous devons dialoguer non seulement par le biais de jugements, mais aussi par le biais de la science. Ce dont la pratique aurait surtout besoin, c'est de prévisibilité, d'une plus grande sécurité et d'une sécurité juridique créée par une pratique judiciaire plus stable.

Identité européenne : s'ouvrir ou se fermer ?

Les années 1950 ont vu se multiplier les efforts pour créer une communauté politique européenne. La proposition de création d'une Communauté européenne de défense et d'une Communauté politique européenne voit le jour, mais elle est rejetée par l'Assemblée nationale française, à la surprise de beaucoup à l'époque. Cela a donné l'idée, notamment à Robert Schuman, Jean Monnet et d'autres, que l'intégration économique devait avoir la priorité. Le précurseur étant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il existait déjà un modèle d'intégration économique, du moins dans un secteur spécifique. Il y avait également le cadre institutionnel créé par le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont l'essence est restée inchangée. L'intégration économique était donc lancée, et le processus de création de l'union politique s'y est ajouté par la suite. D'importants changements institutionnels ont eu lieu, qui ont progressivement étendu, modifié, façonné et approfondi l'ensemble du système institutionnel : Maastricht, Amsterdam, Nice et, après le traité constitutionnel, le traité de Lisbonne, qui n'a pas créé un nouveau traité distinct, mais a modifié le traité de Rome.

Outre les principales caractéristiques de l'intégration économique et du développement institutionnel, les fondements de l'ensemble de ce processus ont fait l'objet d'une attention moindre. Sur quoi repose-t-il et pourquoi le processus d'intégration a-t-il été lancé ? Pourquoi de nombreuses personnes pensent-elles que ce que nous avons réalisé doit être préservé ? Pourquoi sommes-nous si nombreux à penser qu'il faut constamment le réformer et l'améliorer ? À certains égards, nous devons aller plus loin sur

la voie de l'intégration. Pour d'autres, nous devons faire preuve de plus de modération, voire faire un pas en arrière. Nous continuons donc à réfléchir à la manière de faire avancer ce processus sur la base d'une approche sélective à multiples facettes. Mais il se peut que nous ne comprenions pas toujours l'essence du processus. L'essence de l'intégration européenne ne se trouve pas nécessairement dans la sphère matérielle, ni dans la politique, ni dans l'économie, ni même nécessairement dans la géopolitique, mais plutôt plus profondément dans nos esprits, dans notre culture au sens le plus large. Nous devons donc chercher et trouver l'essence de l'Europe, nous devons nous demander s'il existe une identité européenne et s'il existe une identité européenne, quelle est son essence. Ce sont les questions les plus importantes du processus d'intégration européenne. Elles sont plus importantes que l'intégration économique, dont nous ne sous-estimons pas le rôle, notamment parce qu'elle est de loin la dimension la plus réussie du processus d'intégration européenne. Mais tout dans le monde n'est pas déterminé par l'économie. Ce n'est pas vrai. Il n'est pas certain que les facteurs économiques ou même politiques ou de pouvoir jouent toujours un rôle dans l'arrière-plan des guerres de religion. Il y a d'autres facteurs plus importants qui déterminent la vie des individus et des communautés et l'histoire en général. C'est cette dimension spirituelle et culturelle qu'il convient d'aborder et de comprendre dans le cas de l'intégration européenne.

L'identité est un sujet abordé par un large éventail de disciplines. Concept anthropologique à l'origine, il a également suscité l'intérêt de la psychologie et, plus tard, de la sociologie. Le concept d'identité est également pertinent en droit. En droit international privé, par exemple, une question importante est de savoir comment définir le droit personnel. Qu'est-ce qui est considéré comme déterminant pour l'individu ? Considérons-nous le droit du pays dont il est citoyen ou le droit du pays dans lequel il est installé comme son droit personnel ? Certains systèmes juridiques rattachent les droits personnels à la citoyenneté, d'autres – le droit des pays anglo-saxons – au domicile, lieu de résidence en vue d'un établissement permanent. Pour certains, le territoire est plus important, pour d'autres, c'est la citoyenneté

qui est déterminante. Tout dépend également de ce sur quoi nous fondons la citoyenneté, ce que nous considérons comme la relation la plus importante entre l'homme et l'État. Pour certains, cette relation est essentiellement le lieu de résidence, le territoire de l'État où l'on vit, tandis que pour d'autres, la citoyenneté est déterminée par le pays de citoyenneté de ses ancêtres, parents, grands-parents, etc. Dans ce cas, la question se pose de savoir si, dans le cas où les parents ou les grands-parents d'une personne étaient citoyens hongrois, le seul facteur décisif devrait être le fait que leurs ancêtres vivaient à Subotica ou à Szeged, à Oradea ou à Debrecen, ou encore à Košice ou à Miskolc⁷⁸. Cela a conduit à la reconnaissance de la citoyenneté hongroise pour les Hongrois vivant au-delà des frontières et à la possibilité pour ces personnes d'acquérir la citoyenneté hongroise sur la base de leurs ancêtres. Il s'agit également de questions liées à l'identité.

L'identité est devenue vraiment intéressante lorsqu'elle est entrée dans la politique. L'identité pose également des problèmes dans la sphère individuelle, et l'identité de l'individu est également une question passionnante. Les individus ont tendance à avoir des identités multiples, si bien qu'il y a peu de gens qui ont une seule identité, qui appartiennent à une seule communauté. Nous sommes des Hongrois, nous appartenons à la nation hongroise en tant que communauté. En même temps, bien sûr, nous pouvons aussi être membres d'une communauté religieuse, qui peut jouer un rôle très important dans notre vie. Nous pouvons être hindous, bouddhistes, musulmans, juifs, chrétiens, catholiques ou protestants, toutes ces communautés sont importantes. Nous pouvons appartenir à un parti politique, à un mouvement politique. Cela peut être important, malheureusement cela a joué un rôle trop important dans la vie de certaines personnes. Ce qui peut être très dangereux, c'est l'identité exclusive. Il existe de nombreux exemples de ce type dans l'histoire. Dans le roman d'Ulickaya, un jeune soviétique s'identifie si exclusivement au parti bolchevique, avec une identité bolchevique, qu'il dénonce son père

⁷⁸ Subotica, Oradea et Košice, anciennement appartenant à la Hongrie, se trouvent actuellement au-delà des frontières du pays. Szeged, Debrecen et Miskolc sont des villes hongroises.

au NKVD. Si l'on peut avoir des identités multiples, il s'ensuit que les identités peuvent s'opposer. Les tragédies grecques en parlent, mais les exemples sont nombreux aujourd'hui. Les martyrs d'Arad⁷⁹ ont décidé qu'ils n'étaient pas des officiers autrichiens, mais des patriotes hongrois, et ils ont rejoint l'armée hongroise, ce qu'ils ont payé de leur vie. Il existe un autre exemple qui met en évidence un conflit encore plus aigu entre les identités. Un homme politique hongrois, nommé Imre Nagy, a participé au mouvement communiste dès son plus jeune âge, est devenu un communiste convaincu et a vécu en Union soviétique, avec toutes les conséquences que cela impliquait. Puis, en 1956, la voix du peuple l'a nommé premier ministre, mais il était toujours membre du parti communiste. À un moment donné, il a dû décider laquelle de ses identités – hongroise ou communiste – passait en premier. Il l'a fait à deux reprises. La première fois, le 28 octobre 1956, il a donné l'ordre d'arrêter les combats, d'intégrer les révolutionnaires et la Garde nationale dans l'armée et de former un nouveau gouvernement de coalition révolutionnaire. C'était sa première décision, il s'est tourné vers les combattants de la liberté. On peut même dire qu'il l'a fait dans des circonstances contraignantes. Mais il a également pris une autre décision, lorsqu'ils sont allés le voir en Roumanie, pour qu'il rentre chez lui, signe quelques papiers, et on ne lui fera pas mal, il pourra même obtenir un petit travail. Il y a réfléchi à ce moment-là et, sachant qu'il allait être exécuté, il n'a pas signé ce papier. Son identité communiste d'origine était en conflit avec son identité nationale, son identité hongroise. Cet homme a décidé que l'identité hongroise, l'appartenance à la nation hongroise, était plus importante pour lui. C'est ainsi qu'il est devenu un martyr.

L'identité individuelle peut également évoluer. Le choix de l'identité est libre, ce qui signifie également que l'on peut changer d'identité au cours de sa vie. Le poète nous a appris que « celui

⁷⁹ Les treize martyrs d'Arad sont des généraux de l'armée hongroise qui furent exécutés en 1849 à la suite de la révolution hongroise de 1848 contre le pouvoir des Habsbourg. La plupart d'entre eux appartenaient aux ethnies non hongroises (serbes, croates, allemands, etc.) du Royaume de Hongrie.

qui change de cœur change de pays ». ⁸⁰ Il n'est donc pas facile de changer de pays ou de nationalité, mais il existe des exemples.

Ce qui rend ce sujet vraiment intéressant à l'heure actuelle, ce n'est pas tant l'identité individuelle et personnelle que l'identité communautaire. En ce qui concerne l'identité communautaire, la première question est de savoir s'il y en a une. Beaucoup de gens considèrent que chaque individu a une appartenance, une identité propre, mais les communautés ne peuvent pas être dotées d'une telle qualité, d'une telle identité. C'est là que commence le débat politique, qui se déroule aujourd'hui à l'échelle universelle, mondiale, dans le monde entier. Certains considèrent l'identité communautaire comme dangereuse et qualifient la politique identitaire de tribale, de nativiste ou pire encore. Ils font toujours référence aux excès de l'identité communautaire, parce qu'il y a des exemples de cela dans l'histoire, et c'est la base de la méfiance et de l'aversion politique à l'égard de l'identité communautaire. Mais il y a une identité communautaire, et donc la communauté a sa propre identité, sa propre essence, qui est constituée de l'identité des individus appartenant à la communauté. Les individus tirent leur identité de la communauté et la communauté tire son identité des individus. Le concept et la signification de la nation présupposent l'identité de la nation en tant que communauté, qui ne peut être liée au seul territoire. Il n'est pas certain que l'identité nationale, l'appartenance à une nation, soit identique au territoire sur lequel vit un membre de la nation. Dans le cas de la Hongrie, les frontières de la nation et de l'État, et par conséquent les concepts de nation et d'État, sont différents. Nous avons donc besoin d'un concept distinct de celui de nation. Le concept de nation culturelle remonte à l'historien des religions et philosophe français du 19^{ème} siècle, Ernest Renan, qui était l'un des auteurs préférés du président Charles De Gaulle.

Une nation est donc une communauté spirituelle, intellectuelle, linguistique et culturelle enracinée dans l'histoire, qui est certes influencée par des facteurs territoriaux et des frontières étatiques, mais une communauté nationale n'est pas nécessaire-

⁸⁰ Poème de Mihály Tompa (1817 - 1868), poète hongrois. Le titre de ce poème écrit en 1851 : « Lettre à un ami qui s'est exilé ».

ment liée à un territoire et ne peut être identifiée à l'appartenance à un État. Si nous reconnaissons l'identité de cette communauté culturelle, cette nation, cette communauté nationale, doit également avoir des droits. Cela nous amène, tant du point de vue du droit constitutionnel que du point de vue du droit international, à la catégorie des droits communautaires, c'est-à-dire des droits collectifs, qui fait encore aujourd'hui l'objet de vifs débats. Nous sommes généralement incapables d'accepter les droits collectifs des minorités nationales dans les conventions internationales, et dans les instruments juridiques européens également, seuls les droits individuels sont présentés comme les droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

Pourquoi l'identité communautaire est-elle importante ? Tout d'abord, parce qu'elle permet de construire l'identité communautaire la plus importante, à savoir l'identité nationale. Cette identité n'est pas exclusive, mais c'est l'identité principale de la plupart des Européens. En Europe, l'identité communautaire primaire, la plus importante, est donc l'identité nationale. Si nous voulons renforcer l'identité européenne, il est essentiel non seulement de reconnaître l'identité communautaire, mais aussi d'accepter, de reconnaître et de renforcer l'identité nationale fondée sur les communautés linguistiques, culturelles et spirituelles. Il en résultera une identité européenne diverse mais existante.

Si nous ne pouvons pas accepter l'existence d'une identité communautaire, y compris une identité nationale, nous ne pourrions pas comprendre l'identité européenne. Les deux sont donc liées, il faut d'abord accepter l'identité nationale comme l'appartenance première déterminante, ce qui peut nous conduire à l'identité européenne, à sa reconnaissance et à son renforcement.

Si nous avons convenu qu'il existe une identité européenne, la question suivante est de savoir quel est le contenu de cette identité. Le point de départ est la diversité, un mot qui figure à l'article 3, paragraphe 3 du traité de Lisbonne. En 1976, le futur chancelier allemand, Helmut Kohl a déclaré que l'Europe est, premièrement, un *Geschichtsraum* – un espace historique, un *Kulturraum* – un espace culturel, et troisièmement, une *Wertegemeinschaft* – une communauté de valeurs. Et Robert Schuman disait il y a soixante-dix ans que l'Europe n'est rien d'autre qu'un

espace de civilisation. Il n'a pas dit que l'Europe s'étend de l'Atlantique, comme Metternich l'a dit à l'époque, à Vienne ou, comme De Gaulle l'a dit, à l'Oural, mais que l'Europe est un espace de civilisation, un espace culturel et que, par conséquent, l'identité culturelle est au cœur de l'Europe.

L'identité européenne a fait et fait encore l'objet de nombreuses discussions. Si nous voulons comprendre l'identité européenne, il est bien sûr utile de lire des ouvrages de philosophie historique, mais le plus simple est en fait de sortir dans la rue et de voir ce qui nous entoure. Que voyons-nous ? Tout d'abord, nous verrons beaucoup de croix, non seulement dans les églises, mais aussi dans les cimetières, dans les espaces publics, sur les routes et sur toutes sortes d'œuvres d'art. La première chose qu'une personne venant d'une autre planète remarquerait serait donc de se demander quelle est la signification de cette croix, quel est le message, quelle est la signification de cette croix. Ensuite, à midi, nous entendons la cloche sonner, et nous sonnons même la cloche lors des fêtes et des funérailles. Nous voyons des croix et nous entendons des cloches, tout cela indique quelque chose de commun, quelque chose d'uni.

Que voit-on d'autre en Europe ? Dans les galeries et les espaces publics, nous voyons des sculptures et des peintures de personnes, souvent des corps humains nus. Certaines civilisations interdisent la représentation de personnes, et plus encore la représentation du corps humain nu. Or, nous représentons le corps humain depuis des milliers d'années. Nous sommes fiers de la beauté du corps humain, c'est pourquoi nous le représentons. Dans d'autres civilisations, cela est strictement interdit. Et ceci est enraciné dans la culture ancienne. Ce n'est pas un hasard si, après le christianisme, nous avons tendance à identifier les racines antiques, l'héritage antique, comme une autre source très importante de l'identité européenne. L'Europe n'existerait pas sans l'héritage gréco-romain, sans la science, sans les arts, et nous sommes donc particulièrement reconnaissants à la Renaissance, car cette renaissance a ramené l'héritage antique, avec toute sa beauté et son savoir, dans notre culture, dans notre identité.

Il n'y a pas si longtemps, le président Emmanuel Macron a prononcé un discours éloquent sur l'Europe, dans lequel il a déclaré

qu'il existait bel et bien une identité européenne. Il a dit que partout où l'on va, on voit des temples grecs. Il y a effectivement des églises grecques en Europe, mais le président Marcon n'a pas dit, alors qu'il a fait ce fameux discours à la Sorbonne, qu'à quelques centaines de mètres de lui se trouvait Notre-Dame, que vous pouvez sans doute voir depuis la Sorbonne. L'une des pierres angulaires de l'identité européenne est précisément Notre-Dame et la présence de cathédrales dans toute l'Europe. L'accent n'est donc pas toujours mis au même endroit, mais finalement, si l'on peut s'accorder sur le fait qu'il y a une tradition judéo-chrétienne, qui est un élément cardinal de cet espace de civilisation, alors on peut aussi s'accorder sur le fait que oui : il y a un patrimoine antique. Nous pouvons également convenir qu'il y a un certain nombre d'autres aspects de l'histoire européenne qui sont incorporés dans cette identité européenne. Les idées de liberté, d'égalité et de fraternité ont également été intégrées dans le sillage des Lumières. Et il y a quelque chose d'autre que nous voyons en Europe. Nous avons vu la croix, nous avons vu les statues et les peintures anciennes, et sur la place principale de la plupart des villes européennes, nous voyons un grand bâtiment imposant. C'est le bâtiment du tribunal, le bâtiment de la justice, qui est partout en bonne place. C'est le bâtiment où la justice est rendue, même si la justice n'a pas toujours été rendue dans ces bâtiments. Sans le droit, il n'y aurait pas de civilisation européenne, pas d'espace culturel européen, et c'est pourquoi nous disons que la troisième racine et le troisième facteur les plus importants de l'Europe est le droit, et la base de ce droit est l'héritage juridique romain. Cela nous amène aux trois collines que nous connaissons. L'Acropole, symbole de la culture antique, le Golgotha, symbole de la tradition judéo-chrétienne et le Capitole, symbole du droit romain. Les systèmes juridiques de tous les pays européens sont issus du droit romain. La grande majorité des systèmes juridiques des pays européens ont adopté le droit romain, y compris le droit allemand, français, suisse et hongrois. Un seul système juridique – l'anglais – ne l'a pas fait, et c'est pourtant la langue juridique anglaise qui utilise le plus de termes latins.

Dans l'histoire de l'Europe, il existe des antécédents non seulement en matière d'État souverain, mais aussi d'unité politique

européenne. L'émergence d'États souverains dotés de frontières territoriales est généralement associée au traité de Westphalie de 1648. Cette paix a fixé les frontières, a fixé l'acceptation du fait qu'il y avait des personnes d'autres religions au-delà des frontières, et a également établi une sorte d'équilibre, ce que nous appelons aujourd'hui la géopolitique, qui servira de base pour ne pas déclencher une nouvelle guerre de religion qui durera 30 ans. Mais l'Europe a eu un Empire romain, puis un Empire franc, puis un Empire romain germanique, qui n'était pas une véritable unité politique, mais qui donnait un cadre à l'Europe. Et il y avait la *Respublica* des peuples, des nations d'Europe, c'est-à-dire la *Respublica Christiana* – la République chrétienne – et donc nous revenons au christianisme, l'essence de l'identité européenne. Si nous admettons que l'Europe a une identité et que ces trois éléments y sont présents, nous pouvons même discuter de l'ordre, mais ne discutons pas d'une chose : la diversité et la tolérance qui en découle.

Si nous admettons qu'il existe une identité européenne, existe-t-il une identité centre-européenne ? Nous avons beaucoup parlé de l'identité centro-européenne en termes historiques, économiques et politiques, en particulier pendant et après la période de changement de régime. Ce n'est pas par hasard que nous avons créé l'Association de libre-échange de l'Europe centrale, ce n'est pas par hasard que nous avons créé la coopération de Visegrád. L'idée de l'Europe centrale est donc apparue dès qu'une opportunité s'est présentée dans l'histoire récente. Avec l'effort de coopération centro-européenne, nous avons transformé une appartenance culturelle, un héritage, une dimension culturelle, en une réalité économique et politique. Il y avait quelque chose qui était présent depuis longtemps dans le cinéma, la littérature, la poésie, notre culture en général, et que nous avons pu transformer en réalité économique et politique lorsque l'occasion historique s'est présentée, parce que l'Union soviétique s'est retirée de cette région.

Quelle est donc l'essence de l'identité centre-européenne ? L'identité centre-européenne est en fait la même que l'identité européenne, mais plus dense, plus rapide et peut-être plus tendue. Beaucoup de langues, beaucoup de religions sur un territoire relativement petit, une diversité encore plus grande puisque

nous voyons des mosquées dans le sud de l'Europe centrale. En Europe centrale, il y a même au moins deux types de croix, car il y a aussi l'orthodoxie. L'Europe centrale comptait le plus grand nombre de synagogues jusqu'à l'Holocauste. C'est donc une Europe plus dense, plus intense, avec un taux de rotation plus élevé que l'Europe en général. On nous dit mélancoliques, pessimistes. On nous dit aussi souvent plus humoristiques, parce que nous avons un sens de l'humour particulier, probablement façonné par l'histoire. On dit que nous sommes créatifs, en particulier nous, les Hongrois, qui avons tendance à être fiers de nos lauréats du prix Nobel et de notre créativité. Beaucoup de gens disent aussi que nous sommes un peu névrosés, que nous avons des complexes, par exemple un complexe d'infériorité, évidemment façonné par l'histoire. Certains disent que nous avons un complexe de supériorité, précisément à cause de l'infériorité. Tout cela est discutable, mais il est certain qu'il existe un européenisme central spécifique.

En ce qui concerne la tolérance religieuse, c'est ici en Transylvanie que la Diète de Torda, en 1568, a proclamé la liberté religieuse pour la première fois en Europe, ainsi que le principe de tolérance religieuse, ce qui était alors sans précédent sur l'ensemble du continent européen. L'europeanisme central est présent et s'impose de plus en plus. En ce qui concerne l'identité nationale et européenne, deux points doivent être soulignés. D'une part, l'identité nationale des pays d'Europe centrale est plus fortement liée au christianisme que celle de l'Europe occidentale. Lorsque la Convention européenne chargée de rédiger le traité constitutionnel européen a débattu de l'opportunité de faire référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans le traité, la majorité des citoyens d'Europe centrale s'est prononcée en faveur de cette référence. La référence n'a pas été incluse dans le traité constitutionnel, et donc pas dans le traité de Lisbonne, en grande partie à cause de l'opposition de la France. (Le préambule ne fait référence qu'aux racines culturelles, religieuses et linguistiques en général).

Tout au long de l'histoire, l'Europe centrale a été soumise à des agressions extérieures. Ces agressions extérieures ont menacé à la fois notre christianisme et notre identité nationale, en d'autres termes notre existence nationale même. Nous, les Hongrois,

disons souvent que l'histoire hongroise est une histoire de survie, et l'historien anglais Bryan Cartledge a ainsi intitulé son livre sur l'histoire hongroise *The Will to Survive*, « La volonté de survivre ». Nous avons donc dû survivre à des attaques extérieures qui menaçaient à la fois notre christianisme et notre existence nationale. En Europe occidentale, les nations se sont livrées de graves guerres : la guerre de Cent Ans entre les Anglais et les Français, la guerre de Trente Ans entre les Allemands et les Allemands. Mais ces guerres étaient des guerres entre nations ou entre religions ne représentaient aucune menace existentielle pour les nations elles-mêmes et leur identité. L'enjeu de ces guerres était de savoir si l'Angleterre ou la France serait la puissance la plus forte, si l'Allemagne serait protestante ou catholique. Pour nous, la bataille ne portait pas sur ce point, mais sur la question de savoir si nous allions ou non survivre en tant que nation et en tant que chrétiens. Par conséquent, le christianisme était plus important pour nous, et l'Europe était plus importante. Car si les Turcs avaient conquis tout le pays une fois pour toutes et établi une province turque dans l'ensemble de la Hongrie historique, il n'est pas certain que notre survie en tant que nation hongroise aurait été assurée. Le fait est que notre identité nationale était et reste inextricablement liée au christianisme et à l'Europe.

Le traité constitutionnel a été rejeté lors de référendums par une majorité de citoyens dans deux des États membres fondateurs, la France et les Pays-Bas. Dans l'ensemble, on peut dire qu'en Europe centrale – en particulier en Pologne et en Hongrie, les deux pays les plus exposés aux attaques extérieures – le sentiment d'appartenance à la chrétienté et le sentiment d'appartenance à l'Europe sont sensiblement plus forts que dans les pays d'Europe de l'Ouest.

Le troisième élément de l'identité européenne est l'édifice judiciaire mentionné plus haut : la loi. Il y a eu des lois importantes avant le droit romain, mais le droit romain a été le premier système cohérent sans lequel les normes juridiques ne joueraient pas le rôle qu'elles jouent aujourd'hui dans tous les pays d'Europe.

La mythologie prouve que tout ce qui existe en Europe vient de quelque part. Sans la civilisation égyptienne, il n'y aurait pas eu de Crète, sans la Crète, il n'y aurait pas eu de culture grecque, il n'y

aurait pas eu de civilisation antique et il n'y aurait pas eu de Rome. Il existe également de nombreux points communs entre les religions monothéistes mondiales. L'humanité et les civilisations se sont parlé, malgré les milliers de kilomètres qui les séparent. L'hindouisme a exercé une influence considérable sur le judaïsme et, à travers lui, sur le christianisme. L'islam n'est pas une initiative désertique unique, mais a emprunté des éléments à d'innombrables religions. L'Europe a une identité propre, très bien définie. En même temps, l'Europe a toujours été le continent le plus ouvert au monde, absorbant les influences extérieures et construisant ses collines. Elle a construit l'Acropole, le Capitole, le Golgotha, puis elle a commencé à rayonner. Sans l'expansion de la civilisation européenne, le monde ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. L'Europe a tant donné au monde, même s'il est de bon ton de remettre en question les réalisations de cette civilisation. Un petit exemple : le droit anglais est apparu dans les deux tiers du monde, et tous ces pays construisent encore leur système institutionnel sur le droit anglais. L'empreinte de la culture européenne dans le monde est indéniable.

D'une part, l'Europe a reçu du monde et, d'autre part, elle a beaucoup donné au monde par son charisme. Ce rayonnement peut et doit être poursuivi, mais cela exige que nous mettions de l'ordre dans notre propre maison. Nous devons prendre conscience de nous-mêmes, de notre propre identité, de notre propre essence. Ce serait l'identité européenne. D'autres mots sont également utilisés, Schuman, par exemple, utilisait l'expression « *l'âme de l'Europe* », parce que l'Europe a une âme, elle doit juste être capable de la trouver. C'est la pierre angulaire de l'intégration aujourd'hui.

Les soixante-dix ans d'histoire du processus d'intégration européenne ont été marqués par un succès économique éclatant, un demi-succès politique, mais la dimension culturelle, et donc la question de l'identité, a en fait été négligée, bien que la culture soit explicitement mentionnée dans le traité. Le marché unique et, avec quelques problèmes et difficultés, la monnaie unique ont été créés. Aujourd'hui, l'intégration économique progresse qualitativement, à condition que le Fond de la reconstruction et résilience (RRF) soit acceptée et que des instruments fiscaux massifs soient

utilisés à côté des instruments de politique monétaire. Nous pouvons même progresser dans la coopération politique et de défense, mais la question fondamentale reste de savoir si nous pouvons donner à cette dimension culturelle, à cette identité, un contenu et une expression plus forts. C'est sur cette base que nous pourrions construire une communauté spirituelle, une unité, un demos sur lequel nous pourrions bâtir une coopération politique réelle et forte. Mais il s'agit d'un long processus qu'il ne faut pas forcer, car il y a des tentatives en ce sens. Il ne s'agit pas toujours de chercher une solution dans le domaine institutionnel. Et s'il y a une autre grande conférence, qu'il en soit ainsi, mais ne pensons pas toujours aux astuces institutionnelles que nous essayons d'imposer aux gens d'en haut pour faire avancer le processus.

Les institutions et la législation sont très importantes, sans elles rien ne fonctionnerait. Mais nous devons aussi voir que les solutions institutionnelles ont leurs limites et qu'il existe des situations dans lesquelles nous devons nous concentrer non pas sur les questions institutionnelles et juridiques, non pas sur de nouvelles réformes institutionnelles, mais sur la manière dont nous pouvons intégrer le contenu dans le processus. Un contenu plus fort, une identité plus forte, et une cohésion plus forte. La contribution de l'Europe centrale peut être plus importante que son importance économique et politique, même si la situation n'est pas mauvaise dans ce domaine non plus. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, et la diversité ne s'épanouira que si nous sommes mutuellement capables et désireux d'apprendre les uns des autres.

J'ai évoqué plus haut la paix de Westphalie. Cette paix stipulait que nous acceptions que certaines personnes pratiquent leur foi chrétienne différemment, car les deux parties étaient chrétiennes, mais l'une était calviniste ou luthérienne et l'autre catholique. Il faut s'accepter et se respecter mutuellement et ne pas croire que l'un est inférieur ou supérieur à l'autre.

La démographie est un facteur clé de l'histoire mondiale ou universelle. Deux facteurs importants façonnent l'histoire à long terme : la démographie et la technologie. Toutes deux sont fonction de la culture, et donc « décidées dans l'esprit ». La capacité de reproduction et les compétences d'une communauté sont tout

aussi déterminantes que la technologie. L'Europe est en train de perdre en démographie et il ne semble pas que nous puissions inverser cette tendance. Il faut donc la contrer d'une manière ou d'une autre. L'un des contrepoids est une politique étrangère et de défense commune et le renforcement des capacités de défense. Même dans l'Antiquité, si une cité-État était démographiquement affaiblie, elle pouvait compenser cela en renforçant ses capacités de défense. Bien entendu, cela nécessite de la technologie et de la volonté politique. Tout le processus a commencé avec une Europe accablée, presque sans espoir, et deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique. L'Union soviétique était très proche et se rapprochait de plus en plus. Les États-Unis aidaient l'Europe, ils apportaient une contribution majeure à son essor. La situation n'était pas facile, mais l'intégration européenne a fini par se mettre en place. L'une des solutions consiste donc à renforcer la politique étrangère et la défense. L'autre contrepoids consiste à renforcer l'identité.

La menace de l'identité chinoise ou de la culture chinoise a été évoquée. La question est, bien sûr, de savoir ce qu'est l'identité chinoise. Confucius ? Bouddha ? Marx ? Engels ? Staline ? Mao Tsé-toung ? Ou simplement le culte de la prospérité matérielle et de la production ? La richesse ? Si vous demandez à un Chinois ce qu'il veut réaliser dans la vie, il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour qu'il vous réponde qu'il veut être riche. L'identité chinoise est donc difficile à définir, si ce n'est qu'il existe une volonté de puissance, d'expansion économique et géopolitique. La réponse à la question de savoir si la Chine est une menace pour l'identité européenne, s'il y a une menace idéologique, une menace pour la culture, pour l'identité, est non. La question qui se pose ici est davantage celle de l'immigration et, dans ce contexte, de l'islam. Il y a ceux qui considèrent l'islam comme un danger mortel et ceux qui disent que le pouvoir de conquête intellectuelle, c'est-à-dire identitaire, de l'islam est faible. L'islam traverse une crise grave. Il n'arrive pas à décider s'il est une idéologie politique – c'est-à-dire un moyen de conquérir le pouvoir, comme toutes les idéologies –, un mode de vie ou une religion. L'élément religieux, la transcendance, s'affaiblit, tandis que l'islam politique se renforce. On ne peut pas propager

la religion avec succès à l'aide de couteaux et de bombes. Cela a été possible dans le passé et dans d'autres civilisations, mais cela ne fonctionnera pas ici en Europe. La violence est un signe de faiblesse. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'il ne faut pas répondre à l'agression par des moyens les plus forts et les plus durs possibles. Cela signifie qu'il faut donner la priorité à la sécurité et renforcer la politique étrangère et de défense commune. La sécurité comprend également la protection des frontières. Pas d'État sans frontières, pas d'Europe sans frontières. Les frontières doivent pouvoir être protégées. Tout au long de l'histoire, il y a eu d'énormes mouvements de population, et les migrations existent depuis des milliers d'années. 2015 n'a été qu'un coup de semonce salutaire nous invitant à la prudence, car de très gros problèmes pourraient survenir. Au cours de l'histoire, il y a eu deux façons d'expulser un peuple de son territoire. L'une est la guerre, l'autre est l'infiltration lente. Nous, les Hongrois, pourrions en parler longuement ici. Les frontières doivent donc être protégées à tout prix.

Si nous, Européens, nous avons notre propre identité et nos propres croyances, alors la culture européenne ne peut pas être plus faible que l'Islam. Je le répète, la violence et la terreur islamiques sont un signe de faiblesse. Un nombre important de théologiens islamiques considèrent également que le problème réside dans le fait qu'ils ont permis à leur religion de perdre la transcendance, qui est l'essence de toutes les religions. La religion devrait être une question de foi, pas de pouvoir, pas de conquête armée, mais quelque chose d'autre, et si ce n'est pas le cas, elle sera vidée de sa substance et laissée avec quelque chose qui ne peut être répandu que par la force. L'utilisation de la terreur est, dans une large mesure, liée à la lutte au sein de l'islam, à la question de savoir laquelle des différentes tendances s'avèrera la plus forte, si l'islam politique extrémiste peut gagner le rôle dominant et mener la guerre contre les autres civilisations.

L'islam ne fait pas partie du patrimoine culturel européen, de l'identité européenne, même si l'islam était présent dans l'histoire de l'Europe depuis longtemps. L'identité européenne est différente. Nous avons une compréhension différente de la relation entre les hommes et les femmes, surtout. La polygamie en

elle-même signifie que les femmes ne peuvent être qu'inférieures. En effet, si un homme peut avoir plus d'une femme et que l'inverse est exclu, il est clair que l'égalité des deux sexes est exclue. C'est inacceptable pour nous. Il y a des choses que nous ne pouvons et ne devons pas accepter, et que notre système juridique ne pourra jamais reconnaître. Il n'y a pas et il n'y aura pas de polygamie en Europe.

Le fait que l'Europe diminue démographiquement et perde du terrain économiquement dans le système mondial ne signifie pas que nous devons renoncer à notre identité et nous fondre dans quelque chose. Au contraire ! C'est la raison principale pour laquelle nous devons renforcer le processus d'intégration européenne avec modération, sobriété, prudence, stratégie et tactique politiques, avec une identité plus forte. Nous, Belges, Néerlandais, Tchèques, Danois et Hongrois, nous ne pourrions pas faire face seuls à ce déclin démographique et technologique. Les menaces extérieures et les attaques extérieures du système mondial ne menacent plus seulement l'Europe centrale. Nous perdons et continuerons à perdre beaucoup de terrain dans le système mondial si nous ne renforçons pas notre propre structure, notre propre système, et surtout ses énergies et ses réserves culturelles et intellectuelles.

La culture européenne continue de jouer un rôle plus important dans le monde d'aujourd'hui que ne le laisse supposer sa position dans le PIB mondial. L'Europe dispose toujours d'avantages significatifs, tant matériels qu'intellectuels et culturels. L'Europe reste le plus grand et le plus important acteur du commerce mondial. L'Union européenne est le premier importateur et le premier exportateur mondial. L'Europe ne renoncera pas à ce rôle. En termes de rayonnement, l'esprit européen, et notamment la culture juridique européenne, est toujours présent au niveau multilatéral et universel. Nous avons de l'expérience, nous savons concilier des solutions et des normes juridiques issues de cadres conceptuels différents. Nous avons donc une expérience d'intégration que d'autres n'ont pas. Le jeu est en cours et nous ne pouvons pas en prédire l'issue. Ce que nous pouvons dire, c'est que si nous voulons avoir une chance dans le match, nous devons faire ce qu'il faut pour y arriver.

Nous devons renforcer l'identité européenne des citoyens, mais nous devons toujours réfléchir aux moyens d'y parvenir. Je considère la citoyenneté européenne comme telle, car elle peut renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe. La liberté de circulation est un facteur fondamental, et il s'est passé beaucoup de choses dans ce domaine qui auraient été impensables il y a cinquante ou soixante ans. Une monnaie commune a été créée, les services, les personnes, les capitaux et les biens circulent librement, ce qui était sans précédent. Il ne faut pas toujours penser en termes d'astuces institutionnelles, mais en termes de résultats concrets.

Il y a beaucoup d'idées, et le plus grand problème est qu'elles cherchent des solutions institutionnelles, elles cherchent toujours plus de réformes institutionnelles. Une grande partie de la population en a assez. Ce n'est donc pas la bonne direction.

En ce qui concerne les menaces extérieures, je le répète : l'islam est un problème grave, mais ne croyons pas qu'il s'agit d'une religion, d'une vision du monde et d'une conception du monde plus fortes que les nôtres. Non, la nôtre est plus forte, mais elle doit être imposée par des moyens fermes. Dans les pays où la communauté islamique est importante, la transparence et l'ouverture doivent être totales. Nous ne pouvons pas permettre le séparatisme fondé sur les communautés religieuses, nous ne pouvons pas avoir de sociétés parallèles. Il y a eu et il y aura des influences extérieures, car s'il n'y en avait pas, il n'y aurait pas d'Europe. Mais l'Europe en tant que communauté a aussi intérêt à ce que nos descendants et leurs descendants préservent et transmettent nos valeurs, notre *Geschichtsraum*, notre *Kulturraum*, notre *Wertege-meinschaft* et notre *espace de civilisation*, qui sont l'essence même de notre identité.

La place de la Hongrie et de la France dans les chaînes de valeurs économiques européennes et mondiales

Je voudrais aborder seulement quelques questions en bref. Peut-être aussi quelques principes plutôt élémentaires. Parce que moi, je vois certains malentendus, même certaines confusions parfois

en ce qui concerne le sens de certains concepts, particulièrement le concept de la souveraineté. Deux ou trois mots donc, sur la souveraineté. D'abord, la souveraineté est par nature illimitée. C'est la nature essentielle du concept. C'est aussi l'origine du concept. Comme concept juridique ou théorique, la souveraineté ne peut être qu'illimitée. En principe et en théorie. Par contre, en réalité, dans la pratique internationale la souveraineté est toujours limitée. Limitée par les contraintes intérieures et extérieures, par le droit international, que ce soit le droit des traités ou le droit coutumier. En même temps, la souveraineté dans un sens du droit international est un attribut existentiel et indispensable de l'État. Inversement, c'est uniquement l'État qui peut être souverain. Par conséquent, l'Union européenne ne peut pas être souveraine, tout simplement parce que l'Union européenne n'est pas un État. L'Union européenne peut avoir une autonomie, et le droit de l'Union peut avoir une autonomie, un concept très cher, comme nous le savons pour la Cour de justice. L'Union européenne peut aussi avoir une certaine autonomie stratégique dans un sens économique et géopolitique.

Voilà un autre concept, celui de l'autonomie stratégique, qui mériterait d'être discuté et approfondi. Mais l'Union européenne ne peut pas être souveraine, parce que la souveraineté est un élément indispensable du noyau dur du phénomène de l'État, qui ne peut pas être divisé ou partagé. L'État n'existe donc pas sans être souverain et en même temps, c'est uniquement l'État qui peut avoir cet attribut juridique exprimant la notion théorique de l'indépendance et du pouvoir illimité. Mais la réalité est très différente. Alors, il y a un large écart entre le concept juridique, historique ou philosophique, d'une part, et la réalité factuelle, d'autre part. D'où viennent des conflits, des dilemmes ou tout simplement les débats actuels. L'État cherche par les moyens les plus divers, parfois pacifiques, parfois moins pacifiques, à étendre le champ d'application réel et factuel du concept de la souveraineté, c'est-à-dire son pouvoir.

En même temps, les défis mondiaux s'approfondissent, deviennent plus lourds et menaçants, ce qui nécessite le renforcement de la coopération internationale entre les États en théorie souverains sur tous les niveaux et dans les formes les plus

diverses ; une coopération de plus en plus étroite et par conséquent une interdépendance de plus en plus grande, qui renforcent les restrictions de leur souveraineté réelle. Le fossé entre le concept juridique et la réalité devient alors plus profond, et les risques des conflits non seulement entre les États souverains mais aussi entre les différents niveaux du pouvoir publique se multiplient et s'aggravent.

La pandémie actuelle est une des manifestations les plus agressives et dangereuses de ces risques globaux qui menacent toute l'humanité. Les impacts du choc de la pandémie sont encore incertains et imprévisibles, mais ils sont exceptionnels et uniques par leur profondeur, leur sévérité et leur diversité, en particulier pour le long terme.

Alors, quels sont les impacts plus concrets du point de vue de la mondialisation ? D'abord trois choses : trois phénomènes généraux qui caractérisent cette situation de crise déclenchée par la pandémie.

Premièrement, le rôle des pouvoirs publics est devenu beaucoup plus important, y compris – et surtout – des pouvoirs de l'État, de l'État souverain. Le rôle et aussi la responsabilité du pouvoir public augmente sur tous les niveaux, international et national, y compris le pouvoir régional et même local. Quand la peste arrive, on ferme la porte, que ce soit la porte des châteaux de l'époque ou la porte de nos maisons d'aujourd'hui. Mais c'est l'État souverain qui a les moyens les plus efficaces, c'est l'État qui doit avoir, par sa nature même, un territoire bien défini et encerclé par les frontières, c'est l'État qui a la responsabilité de protéger son territoire et sa population et de défendre et garder ses frontières. Territoires et frontières, dont nous avons pensé il n'y a pas très longtemps qu'ils avaient déjà perdu leur importance, et c'est sur le choc de certains développements récents que nous avons appris et compris la vérité d'une réalité contraire. Voilà le deuxième phénomène général caractérisant la crise déclenchée par la pandémie, qui est l'augmentation de l'importance du territoire.

La troisième caractéristique des changements généraux déclenchés par la pandémie – étroitement liée au phénomène de l'augmentation de l'importance des pouvoirs publics et celle du territoire –, c'est la centralité prédominante de la question de la sécurité,

individuelle et collective. La sécurité devient plus importante que n'importe quel autre intérêt, les intérêts financiers, les intérêts économiques ou même politiques. C'est donc la sécurité qui est le facteur prédominant pour les pouvoirs publics et aussi pour les gens. Ces trois facteurs, c'est-à-dire les pouvoirs publics, le territoire et la sécurité, sont étroitement entrelacés et c'est toujours la crise profonde de la pandémie qui est à l'origine de l'accroissance de leur importance. Par conséquent, il n'existe pas un conflit ou bien une contradiction entre la nécessité accrue de la coopération internationale, d'une part, et le concept de la souveraineté, d'autre part. Parce que la souveraineté telle quelle demande toujours la coopération. Ce sont les États souverains qui sont en mesure d'améliorer, d'augmenter et de renforcer les actions communes ou coordonnées sur le plan international dans les domaines différents, en particulier la santé publique, la sécurité intérieure et extérieure, ainsi que le commerce international.

En ce qui concerne les effets de la pandémie sur la mondialisation, il faut d'abord faire une distinction entre la mondialisation des choses et la mondialisation virtuelle. Tandis que la décentralisation excessive des chaînes de production industrielle cesse d'augmenter et commence à se réduire sensiblement, ce qui entraîne le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement et par conséquent la réduction progressive du volume du commerce international des marchandises, le trafic des données et par conséquent la circulation le mouvement des idées de toutes sortes, porté par le commerce des données, s'accroît rapidement. Les produits et toutes les choses physiques qui sont nécessaires pour leur production circulent moins, tandis que tout ce qui n'existe que virtuellement se répand à une vitesse jamais connue, un processus également poussé par la digitalisation et l'intelligence artificielle.

La mondialisation des choses se trouve en retraite, mais reste avec nous. Le commerce mondial des marchandises recule, ainsi que le commerce des services et le volume global des investissements internationaux. Les chaînes d'approvisionnements se raccourcissent et reculent, essentiellement pour trois raisons : la relocation de certaines productions (en priorité celles qui sont indispensables dans les situations de crise à la sécurité nationale) ; la diversification des sources d'acquisition des matières

de base, des demi-produits et des pièces de rechange nécessaires pour la production locale ; et enfin le renforcement du stockage pour réduire les risques découlant des livraisons dans les situations de crise. Ces trois facteurs, la relocation, la diversification des sources et le stockage, tous aboutissent à la réduction de la mondialisation des biens exprimée par le volume des mouvements internationaux des marchandises, des services et des capitaux.

La modération du commerce international par rapport à la croissance du PNB mondial et le recul dans le mouvement international des marchandises sont des processus qui ont déjà commencé il y a plusieurs années pour des raisons bien connues (développement technologique, prise en compte croissante des aspects de la politique de sécurité, protectionnisme, etc.). C'est le choc de la pandémie qui a largement accéléré ce processus déjà en cours. La crise de la pandémie, comme les crises en général, n'a pas tout changé et elle n'a pas supprimé la mondialisation non plus – comme certains l'ont prévu –, mais a accéléré ou ralenti certains processus, comme la perte du poids du commerce international, surtout celui des marchandises. Le commerce mondial devra être et sera gardé – et nous espérons mieux réglementé – dans l'intérêt universel non seulement de l'économie mondiale, mais aussi de l'humanité tout court.

En même temps, il est évident qu'il faut renforcer la résilience économique, ce qui nécessite la mise en place accélérée d'actions visant à modérer certains mouvements internationaux et par cela, la mondialisation des choses. Le renforcement de la résilience est le facteur fondamental du renforcement de la sécurité des États. Voilà la conséquence essentielle de la crise : la sécurité collective, notamment la sécurité des États devient le facteur central et la considération prédominante dans tous les domaines – y compris les domaines économiques, financiers ou commerciaux – de l'action politique des États souverains.

Les effets de la crise sont très différents et variables, mais ce qui est absolument sûr, c'est que le monde change et il change rapidement. Les effets de la pandémie auront des impacts très différents et inégaux, ils augmenteront donc les inégalités existantes dans tous les domaines. Ceux qui sont en mesure de s'adapter plus vite, plus rapidement, plus efficacement que les autres seront

les gagnants. Ceux qui ne le font pas seront les perdants. Il est encore prématuré de tirer des conclusions définitives concernant les conséquences de la pandémie en termes économiques et géopolitiques, mais la capacité d'adaptation et la rapidité de l'action seront certainement des facteurs déterminants de l'avenir, notamment de la compétition entre les États.

Pour l'Union européenne il faut que les travaux qui ont été déjà commencé auparavant, ou avant le choc, soient accélérés et approfondis. L'Europe devrait maintenant faire la démonstration de sa capacité de s'adapter, même peut-être plus vite que les autres. Et c'est le même principe qui s'applique aux États membres, qui, souverains, doivent être capables d'agir en commun surtout dans les situations d'urgence. En même temps, on peut espérer que l'Union et ses États membres seront également capables de se renouveler et se renforcer, surtout dans le domaine de la technologie et la démographie, c'est-à-dire dans les deux domaines cruciaux, en fin de compte liés à la culture dans le sens le plus large – et dans un sens plus profond – à l'identité européenne. La technologie et aussi la démographie sont les deux défis, où nous avons perdu déjà beaucoup de poids. Il faut donc renforcer la dimension culturelle de l'intégration européenne.

L'Europe dans un monde de ruptures

Tout d'abord je voudrais vous remercier pour cette invitation, je regrette beaucoup de ne pas pouvoir être avec vous en personne, mais grâce à la technologie j'ai pu suivre toute la discussion d'aujourd'hui. J'ai entendu des choses importantes et intéressantes. Alors, en ce qui me concerne, je commencerais quand même avec un ou deux mots sur le monde, en parlant des ruptures géopolitiques d'aujourd'hui. Pour résumer en une phrase, je pense que nous sommes sortis du monde des hypothèses, des suppositions, de la peur, de l'angoisse et des menaces, parce que tout cela est devenu aujourd'hui la vérité, la réalité. Comme on dit tout simplement : la guerre est revenue.

Il y a une dizaine d'années nous avons dit : l'histoire est revenue. C'était vrai aussi. Aujourd'hui c'est la guerre qui est revenue,

alors beaucoup évoquent maintenant à cause de cela un nouvel ordre mondial. Je parlerais plutôt d'un ancien ordre mondial. Mais c'est vrai, les choses changent, mais avec un élément de continuité. Surtout à cause de cette guerre. C'est vrai qu'il y a une sorte de bipolarisation, une sorte de fragmentation, mais il y a aussi plusieurs autres choses qu'on peut constater. D'abord, il n'y a pas de domination totale, il n'y a pas d'hégémonie totale et il n'y a pas même une hiérarchie claire et nette. La structure géométrique et géopolitique du monde aujourd'hui est plutôt hétérarchique – une expression qui vient du numérique. L'hétérarchie, c'est aussi un ordre, ce n'est pas le chaos mais c'est un ordre avec un classement variable. Si vous prenez les critères différents, depuis le PNB jusqu'à la population ou le nombre des ogives nucléaires, les critères sont différents et l'ordre, enfin le classement est variable. Voilà, c'est cela la hétérarchie dans la structure géopolitique d'aujourd'hui.

C'est justement cette structure hétérarchique, qui est une des sources importantes de l'insécurité croissante, ainsi que des ruptures, des conflits et des tensions. Alors, quelle est la solution ? Parce que c'est la grande question de ce colloque. Je voudrais souligner un seul mot : équilibre. Équilibre d'abord, mais pas seulement sur le plan mondial – qui serait un très long sujet à aborder.

Je parlerai de deux autres aspects de l'équilibre. D'abord l'équilibre dans l'Alliance atlantique. Pour avoir un équilibre plus fort dans l'Alliance atlantique nous avons besoin d'une Union européenne plus forte. J'étais tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin – il n'y a pas d'équilibre sans force. Alors, c'est la force qui manque à l'Europe.

Comment donc est-ce que nous pouvons renforcer cette force ? C'est la question principale qu'il faut poser et à laquelle il faut répondre. Avant tout, il faut un équilibre à l'intérieur de l'Union européenne. Il faut un équilibre entre l'Allemagne et la France, mais aussi entre les petits et les grands, entre le nord et le sud, entre les frugaux et les prodigues, et il faut, bien sûr, un équilibre entre l'Est et l'Ouest de l'Union. Quand on dit l'Est nous parlons plutôt de l'Europe centrale avec une identité spéciale. Cette identité de l'Europe centrale est profondément européenne, mais

en même temps a des caractéristiques particulières formées par son histoire, par ses expériences, non seulement dans la période du communisme, mais aussi dans les mille dernières années. Si on parle de la Pologne ou de la Hongrie, même des autres pays d'Europe centrale, il faut voir ici les différences historiques qui sont toujours présentes dans une certaine mesure.

Mais que faire donc pour renouveler, refonder, renforcer l'Europe ? Et comment donc renforcer ces équilibres dont j'essaye de parler ?

Nous avons déjà parlé de la force, mais nous pensons plutôt aux capacités économiques, technologiques, même militaires, bien sûr. De mon côté, je pense que la tâche la plus importante devant nous est de retrouver l'âme de l'Europe. Retrouver la force immatérielle, la force culturelle, la force morale – si vous voulez – la force spirituelle de l'Europe. C'est la force immatérielle qui va décider l'avenir de l'Europe. Et pour cela plusieurs éléments sont nécessaires. Il faut témoigner un respect pour tout le monde, il faut une tolérance, il faut respecter la diversité, parce qu'essentiellement l'Europe elle-même c'est aussi la diversité.

En fin de compte, nous parlons de l'identité de l'Europe. Il y a des gens qui ont une certaine méfiance à l'égard de l'identité communautaire, mais c'est l'identité européenne qui est un des éléments clés de notre renouvellement. Et encore une fois, retrouver l'équilibre entre l'identité nationale – qui est très forte, qui est plus forte en général en Europe que l'identité européenne. La reconnaissance de l'importance de l'identité nationale ne signifie pas qu'on voudrait écarter ou diminuer l'identité européenne. C'est justement le contraire, ces deux identités doivent se renforcer mutuellement. Mais pour cela il faut reconnaître, il faut accepter les autres. Il faut accepter les histoires, les tendances spéciales de chacune des nations de l'Europe.

Surtout il faut éviter les pièges idéologiques.

L'idéologie – par nature – divise. C'est la tâche de l'idéologie, d'ailleurs. La tâche de n'importe quelle idéologie. Alors, il faut accepter les différences politiques, qui sont tout à fait normales, mais il faut toujours tracer une ligne de séparation entre l'idéologie d'une part, et la politique de l'autre part. Bien sûr il y a d'autres lignes de séparation. Par exemple il y a des questions juridiques

et des questions politiques. Si on mélange les deux, on va augmenter les difficultés. Il faut que ces divergences qui existent et qui sont légitimes ne deviennent pas des clivages. Mais il faut aussi que les clivages ne deviennent pas des ruptures. Si nous réussissons à établir une sorte d'équilibre d'abord au sein de l'Europe, entre l'Est et l'Ouest, qui est seulement l'un des clivages d'aujourd'hui – il y en a d'autres – , je suis convaincu que nous pourrons trouver des solutions aux grands défis, aux énormes défis extérieurs. Pendant des décennies nous étions absorbés par nos propres problèmes. Ces problèmes sont là, ils existent, ils sont valables, mais il ne faudrait pas oublier le rôle international et la responsabilité internationale, la responsabilité extérieure de l'Union. C'est pour cette raison que nous avons besoin de la force, encore une fois de la force matérielle, mais surtout de la force immatérielle.

Voilà, c'est facile à dire, beaucoup plus difficile qu'à réaliser, mais nous sommes ici pour réfléchir sur toutes ces questions et pour essayer de mieux nous comprendre les uns les autres, beaucoup mieux que nous l'avons fait jusqu'ici. Je l'espère bien, j'ai toujours été optimiste et je le reste malgré la situation actuelle très grave.

Nous espérons qu'un jour probablement cette guerre tragique prendra fin, comment et quand je ne sais pas, mais de tout façon, nous, Européens, nous devons renforcer notre unité, dans le cadre de l'Union et au sein de l'Alliance atlantique.

Quelle place pour l'Europe dans ce nouveau monde ?

D'abord je vous remercie Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Jean-Pierre Raffarin, pour cette aimable invitation, qui n'est pas la première, nous avons discuté de sujets similaires il y a un an. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit à l'époque, mais de tout façon je ne peux pas parler au nom d'une région, pas même au nom de mon gouvernement. Je peux simplement partager avec vous mes réflexions ou bien mes remarques tout à fait personnelles.

Je suis d'Europe centrale, vous avez dit que nous sommes dans la proximité des choses graves qui se passent. C'est vrai. Nous

avons alors une sensibilité spéciale aussi à cet égard. Mais moi-même je reste optimiste en ce qui concerne l'avenir et l'unité de l'Europe et l'avenir même de l'Union européenne.

Oui, c'est vrai que nous sommes dans une période de grande bascule et il y a des entreprises de déconstruction de plusieurs sortes, c'est aussi vrai. Derrière tout cela – comme j'ai essayé de le dire l'année dernière – il y a une structure géopolitique, économique, une structure qui est hétérarchique. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'hégémonie dominante, il n'y a pas même une hiérarchie claire et nette. Il y a une grande rivalité pour le premier rang, c'est vrai, il y a deux géants, mais il n'y a pas deux mondes. Je ne crois pas que nous soyons dans une période similaire à celle de la guerre froide pour plusieurs raisons : d'abord la Chine n'est pas l'Union soviétique, ni idéologiquement, ni économiquement, etc. Ensuite le troisième monde – comme on dit – est différemment structuré, il y a plusieurs structures différentes, on en a déjà parlé, mais la chose la plus importante à cet égard est que l'Europe n'est pas celle qu'elle était il y a quelques décennies. L'Union européenne n'est pas la Communauté économique européenne. L'Union européenne joue déjà un rôle beaucoup plus important qu'auparavant. En même temps la structure hétérarchique nous donne peut-être certaines opportunités et occasions. Alors il faut utiliser les forces que nous avons. Nous avons parlé l'année dernière de la force. Nous étions d'accord pour dire qu'il faut rendre l'Union européenne plus forte à tous les égards, à l'intérieur et à l'extérieur, dans le domaine de la sécurité et comme dans celui de la défense. J'essayais de souligner à l'époque et je souligne cette fois aussi que nous avons une force spéciale, qui n'est pas la force matérielle, ce ne sont pas les ogives nucléaires, c'est plutôt la force immatérielle, c'est notre héritage historique l'identité européenne. Alors c'est une sorte de *soft power* – si vous voulez utiliser cette expression à la mode, mais ce qui est plus important, c'est quelque chose de spécialement européen.

Il s'agit des valeurs, il s'agit des principes, il s'agit des droits, il s'agit de droit international, tout est vrai, mais il s'agit aussi d'une approche culturelle et spirituelle. Dans un sens peut-être nous pouvons essayer de représenter une sorte d'universalisme, d'universalité, enfin les valeurs universelles. Cela ne veut pas dire que

nous avons une sorte de monopole à cet égard. Il ne s'agit pas de tout de monopole. Nous ne sommes pas meilleurs ou supérieurs que les autres, nous sommes ce que nous sommes, il faut que nous restions ce que nous sommes, ça veut dire des Européens. Que ce soit les Européens à l'ouest, que ce soit les Européens à l'est. Mais de toute façon il faut que l'Europe tout entière utilise ces atouts, utilise donc cette sorte d'héritage culturel, cette sorte de rayonnement, cette culture – plus concrètement cette culture du dialogue, cette culture de la négociation, cette culture de la réconciliation, quelque chose de typiquement européenne, et en même temps pas seulement européen, c'est aussi la culture de la paix, la culture du compromis, qui respecte les principes et les valeurs.

On a beaucoup parlé de la guerre, la guerre qui va durer sans doute, mais je ne veux pas dire qu'il faut y renoncer, il faut donc tout faire pour que notre culture de dialogue, notre culture de négociation, notre culture des compromis puisse être utilisée dans toutes les situations.

Nous avons plusieurs domaines dans lesquels nous avons de la force et des possibilités. C'est aussi le cas en matière de commerce international. Nous avons un intérêt fondamental dans le maintien du système multilatéral du commerce international. Il y a des initiatives, des tentatives et des idées assez dangereuses qui visent au démantèlement même de ce système. En partie c'est déjà fait, nous connaissons le sort du système de règlement des différends qui ne fonctionne plus.

Alors là aussi, nous devons faire tout pour sauver ce qui existe encore, pour maintenir le système multilatéral. Bien sûr, cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas chercher d'autres solutions qui soient régionales ou bilatérales, mais l'important est que le cadre universel, le cadre multilatéral soit gardé et préservé.

Et peut-être – en guise de dernier mot – je vois la possibilité d'une synergie entre la culture, l'héritage culturel dont j'ai parlé et le commerce. Parce que dans les deux cas il s'agit de l'échange de marchandises, de services, de données, mais aussi et surtout de l'échange d'idées.

Alors échangeons nos idées, essayons de faire valoir nos idées parce qu'elles sont toujours valables. Nous avons une histoire

valable derrière nous, nous avons connu beaucoup de crises, beaucoup de difficultés, nous avons des clivages, parfois même des ruptures, mais nous avons déjà fait la démonstration que nous pouvons surmonter toutes ces difficultés.

C'est pour cela, qu'en tant que bon européen de l'Europe centrale je reste mélancolique mais en même temps optimiste.

Variations pour l'avenir de l'intégration européenne⁸¹

La dernière fois que j'ai donné une conférence à l'Institut d'études internationales et régionales de la Faculté de droit de Szeged, j'ai parlé des 60 dernières années, mais ici, je veux parler de l'avenir. Comme vous le savez, le débat que j'ai proposé de reporter la dernière fois – j'ai dit que nous devrions faire une pause, réfléchir, nous préparer au débat, bien sûr – eh bien, ce débat a commencé, et il semble que nous en soyons maintenant au milieu. Nous pouvons passer en revue les développements de ces derniers mois. Le fameux Livre blanc de la Commission européenne sur les scénarios a été publié,⁸² suivi du discours annuel du président de la Commission sur l'état de l'Union. Ensuite, un nouveau président français a été élu,⁸³ et il a également prononcé plusieurs discours, dont le plus important a été son discours à la Sorbonne sur l'Union européenne,⁸⁴ sur lequel je reviendrai peut-être une ou deux fois.

Le fait est que nous sommes dans le débat et que nous devons prendre position. Et si nous voulons prendre position

⁸¹ Ce discours a été prononcé lors de la conférence organisée par l'Institut d'études internationales et régionales de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Szeged le 23 septembre 2017. Il réagit sur les actualités européennes de l'époque.

⁸² Voir : https://commission.europa.eu/content/future-europe/white-paper-future-europe_fr (Accessible : II. II. 2022.)

⁸³ Emmanuel Macron, le président de la République Française en exercice depuis le 14 mai 2017.

⁸⁴ Voir : www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique (Accessible : II. II. 2022.)

sur des questions stratégiques fondamentales, nous devons partir du point de vue de l'objectif de ce projet dans son ensemble – au sens le plus large.

Je vois trois objectifs. Le premier est la paix et la sécurité, dont on parle beaucoup. C'est en fait la dimension géopolitique de l'intégration européenne, l'origine de tout, la racine de tout, la toile de fond de tout. Les plus anciens se souviendront du vote contre la Communauté européenne de défense à l'Assemblée nationale française en 1954 et de la conclusion selon laquelle l'intégration européenne devait être lancée essentiellement dans le domaine économique. Cependant, la *finalité politique* demeurait. Dans ce domaine, une partie de l'objectif a été atteint, la paix et la sécurité dans les relations entre les États membres étant la réalisation la plus importante depuis des décennies. Dans le même temps, la dimension extérieure de la paix et de la sécurité a longtemps été reléguée à l'arrière-plan, à une position secondaire. Elle a également été dotée d'un cadre juridique différent et, bien que nous ayons fusionné les piliers, la dimension de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense est restée un domaine distinct, car il n'existe pas d'actes juridiquement contraignants et l'unanimité est la règle. Dans l'ensemble, l'objectif initial et principal est donc resté secondaire jusqu'à aujourd'hui.

Le deuxième objectif majeur est de créer la prospérité par l'intégration économique. Union douanière, politique commerciale commune, politique de concurrence dans un marché commun puis unique, politique agricole et autres politiques importantes et en expansion. L'union financière et monétaire a été formée, la monnaie unique a été créée, etc. Telle était l'essence du processus d'intégration européenne, et c'est dans ce domaine que l'intégration a été la plus poussée. Le problème est plutôt qu'il s'agit d'un processus à sens unique, comme l'exprime l'expression « union sans cesse plus étroite ». C'est la « théorie du fleuve » qui dit que le fleuve ne peut jamais couler que dans une seule direction, qu'il est toujours bon que le processus avance, qu'il est bon que de plus en plus de questions soient décidées ensemble. C'était la philosophie de base de l'intégration, et sans cela, l'intégration n'aurait pas progressé. Cependant, il est clair que ce processus a

des limites, et ces limites sont devenues de plus en plus prononcées au cours des dernières années.

La troisième dimension est la sphère culturelle, civilisationnelle – appelons-la identité. C'est l'objectif, la préservation et le renforcement de l'identité européenne, que nous avons négligé et dont nous payons aujourd'hui le prix. Dans la grande ferveur du rapprochement (*ever closer*), nous avons oublié ce qui fait la cohésion de l'ensemble. Nous avons oublié ce que de plus en plus de gens réalisent ces derniers temps : la chose la plus importante au monde, c'est la culture. La culture au sens large. Un seul exemple : qu'est-ce qui détermine le cours des choses ?

À long terme, il y a deux choses importantes dans le monde. L'une est la démographie – pensez un instant à l'Europe et à l'histoire du bassin des Carpates. L'autre est la technologie. En fin de compte, les deux dépendent de la culture. Voulons-nous nous reproduire individuellement et collectivement ? C'est une question fondamentalement culturelle, civilisationnelle. Notre degré d'innovation technologique est, lui aussi, une question d'esprit. Au total, nous avons donc négligé ce troisième objectif, cette dimension que l'on peut appeler identité. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une d'entre elles est que la pensée publique des années 1950, 1960 et 1970 était éloignée de toute forme d'identité communautaire et ne pouvait donc pas s'orienter vers l'identité européenne. Cette aversion pour l'identité nationale en particulier s'est répercutée sur l'identité européenne et même sur l'identité régionale. Pour nous, par exemple, l'identité de l'Europe centrale est particulièrement importante. Lorsque nous avons commencé à réaliser qu'il existait une identité communautaire, nous avons immédiatement commencé à discuter de ce qu'elle était. Le discours de Macron, par exemple, était un message clair que nous avons une idée différente de l'essence et des principaux éléments de l'identité européenne. Il y a une grande différence entre nous, mais si nous acceptons et respectons l'approche de l'autre, il n'y a pas de problème. Car c'est peut-être cela l'identité européenne : la diversité. Mais alors, respectons la façon de penser de chacun et ne stigmatisons pas celle de l'autre. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la question de l'identité a été reléguée à l'arrière-plan. Aujourd'hui, les choses sont plus ou moins claires.

Nous acceptons tous qu'il y ait une identité européenne, mais nous considérons bien sûr que d'autres éléments sont importants. Nous acceptons également que l'identité nationale précède l'identité européenne, comme le montrent les enquêtes semestrielles de l'Eurobaromètre. Il est évident que l'identité nationale est beaucoup plus forte que l'identité européenne, mais il existe une identité européenne. Et un autre point très important – qui a été évoqué à maintes reprises, de Pál Teleki⁸⁵ au premier ministre après la chute du mur de Berlin, József Antall – est que les deux identités sont compatibles et ne s'opposent pas l'une à l'autre, même si elles sont parfois opposées l'une à l'autre au niveau de certains slogans politiques.

Tels étaient donc les trois objectifs. Le premier – l'objectif politique – est devenu secondaire, le deuxième – l'objectif économique – est devenu dominant, et le troisième – l'objectif culturel, civilisationnel – a été relégué à l'arrière-plan. Cela a bien sûr déterminé la méthode. Et la méthode principale – en accord avec le concept de *ever closer cooperation* ou *union* – est devenue une méthode organique, incrémentale et néo-fonctionnelle. Cela était également lié au fait qu'il y avait toujours des tâches spécifiques et concrètes à résoudre, qui impliquaient généralement une extension des compétences, soit dans le cadre des traités, soit en modifiant les traités, comme il y a au moins quatre ou cinq exemples de cela. Le point culminant de ce processus a été le traité constitutionnel, qui n'a pas pu voir le jour à la suite de référendums dans deux « États membres principaux ». Le traité constitutionnel n'a pas été rejeté par les Polonais ou les Hongrois, mais par les Français et les Néerlandais, et il est important de s'en souvenir. Un autre élément essentiel de la même méthode était la centralisation et la réglementation débridée qui l'accompagnait, une spirale de réglementation sans plafond, qui ne connaissait pas de frontières et voulait tout réglementer. C'était une entreprise erronée à bien des égards, y compris d'un point de vue écono-

⁸⁵ Pál Teleki (1879 - 1941) est un homme d'État hongrois. Il fut premier ministre du Royaume de Hongrie, du 19 juillet 1920 au 14 avril 1921 puis du 16 février 1939 au 3 avril 1941, date de son suicide. Pendant la Seconde guerre mondiale il a résisté contre la pression de l'Allemagne nazie.

mique, et elle n'a pas aidé l'intégration européenne. Et puis il y a eu deux évolutions importantes : premièrement, cette méthode néo-fonctionnelle, incrémentale, organique, technocratique a été épuisée. Elle a atteint ses limites, car il s'avère qu'elle a des limites. L'autre évolution est la prise de conscience que nous avons oublié la troisième dimension, la culture, l'objectif de renforcement de l'identité européenne. La manière dont l'intégration économique a été réalisée n'a pas permis de se rappeler qu'il existe également une troisième dimension très importante, celle de l'identité européenne basée sur le patrimoine culturel européen.

Ma dernière suggestion, pour revenir aux objectifs initiaux, est de redécouvrir l'identité. L'identité européenne, la culture européenne, la civilisation européenne, notre être, nos racines, notre nature même. Il semble que beaucoup de gens aient besoin de redécouvrir cela. Et si nous l'avons découverte, alors cette dimension culturelle et civilisationnelle, cette identité européenne, doit être placée au cœur de la poursuite de la construction européenne. Ce n'est pas un problème que nous ne considérons pas de la même manière les différents éléments de contenu de cette identité. Dans son discours évoqué, le président Macron n'a même pas vu Notre-Dame depuis la Sorbonne, située à 500-600 mètres, et il n'a pensé qu'aux églises grecques lorsqu'il a énuméré les critères de l'identité européenne. Il a raison, car le patrimoine antique est sans doute un fondement très important de l'Europe. Mais ne pas voir Notre-Dame à partir de la Sorbonne, ne pas voir la cathédrale de Cologne, ne pas voir la cathédrale Saint-Pierre, c'est une erreur, et nous ne pouvons pas être d'accord avec cela. Si nous oublions l'un des fondements les plus importants de l'identité européenne, il sera difficile de préserver l'unité de l'Europe et de l'Union européenne. Nous respectons la *laïcité*, nous comprenons qu'il s'agit d'un facteur déterminant dans l'histoire de la France. Nous respectons et acceptons également les Lumières et leurs valeurs. L'histoire européenne serait différente sans les Lumières et l'Europe ne serait pas ce qu'elle est. Les principes de liberté, d'égalité et de fraternité et leur défense sont particulièrement importants aujourd'hui. Le plus important est que l'ensemble de ces valeurs ait façonné l'identité européenne ; pour certains, un élément est plus important qu'un autre, mais l'identité euro-

péenne ne peut se passer d'aucun élément de l'héritage culturel et spirituel. Sans redécouvrir et renforcer cette dimension culturelle et civilisationnelle, nous ne pourrons pas aller de l'avant, même si nous trouvons les solutions économiques, financières et juridiques les plus ingénieuses, les plus intelligentes et les plus innovantes.

Le lieu de parution originale des écrits

[Vákát oldal]

Perspectives des siècles

- Les Hongrois en Europe. De la Bulle d'Or à nos jours
Discours prononcé lors de la conférence de la Fondation des amis de la Hongrie intitulée « Le décret de notre identité hongroise – notre héritage civilisationnel », organisée à l'occasion de la Journée commémorative de la Bulle d'Or (Budapest, le 24 avril 2023). Le discours est publié pour la première fois en version imprimée dans le présent recueil.
- 1848 – La promesse de la liberté
Prononcé à l'occasion de la fête nationale à Berne, le 16 mars 2022. Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.
- Commémoration de la révolution et de la guerre de l'indépendance de 1848 - 1849
Prononcé le 15 mars 2019 à Sfântu Gheorghe, lors de la cérémonie de commémoration au parc Elizabeth. Publié in : Martonyi János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett.* [*Nation et Europe. Au lieu d'un mémorial.*] Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 91–93.
- La politique extérieure de la Hongrie 896 - 1919. Réflexions sur le livre de Géza Herczegh.
Discours lors de la présentation du livre de Géza Herczegh intitulé *La politique extérieure de la Hongrie 896 - 1919*, lors de l'événement de la Fondation Lajos Batthyány à Budapest le 5 décembre 2019. Publié dans *la Revue Hongroise (Magyar Szemle)*, 2020, 1/2, 145–150, et in Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett.* [*Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire.*] Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 57–63.

- « *Dieu lui-même ne peut changer le passé.* » Après cent ans de solitude
Discours prononcé lors de l'événement « Trianon, 100 ans après. Nouvelles approches historiques », Budapest, le 14 octobre 2021. Il est publié ici pour la première fois en version imprimée.
- Un « paradis provisoire » sur la route de la liberté
Prononcé lors de la conférence « Réfugiés français en Hongrie (1940 - 1945) » à l'Institut Français de Budapest, le 10 octobre 2018. Publié in : Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett.* [*Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire.*] Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 89–90.
- Partage des pouvoirs et souveraineté. Sur les pouvoirs après István Bibó.
Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.
- Le témoin de la liberté. In memoriam Horváth János
Prononcé lors de la conférence commémorative János Horváth au Musée littéraire Petőfi, le 21 janvier 2020. Publié in : Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett.* [*Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire.*] Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 73–75.
- Hommage au Premier ministre du changement de régime
Prononcé à l'occasion de la remise du Prix József Antall József au Vigadó, le 16 mai 2019. Publié in : Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett* [*Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire.*] Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 69–71.

- Otto de Habsbourg – Parcours de vie et héritage
Discours prononcé lors de l'inauguration de l'exposition « Otto de Habsbourg – Parcours de vie et héritage » au château royal de Gödöllő, le 24 janvier 2020. Publié sur le site web de la Fondation Otto de Habsbourg [Habsburg Ottó Alapítvány], en version imprimée in : Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett [Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire]*. Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 77–80.
- Otto de Habsbourg et nos visions de l'Europe
Prononcé lors de la conférence de la Fondation Otto de Habsbourg, à Budapest, le 20 novembre 2020. Publié in Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett [Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire]*. Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 81–87.

L'Europe dans le champ de force de la mondialisation et du régionalisme

- Le destin de la nation hongroise et le développement européen
Une version antérieure du texte parue in : Martonyi, János : *Európa, nemzet, jogállam [Europe, nation, État de droit]*. Magyar Szemle–Európai Utas [Revue Hongroise – Passager Européen], Budapest, 1998, 125–132.
- Réflexions sur l'ordre mondial régional
Une présentation de livre sur le recueil d'études intitulé *Regionális világtrend: transzregionalizmus, regionális integráció és regionális együttműködések Európában és Ázsiában [Ordre mondial régional : transrégionalisme, intégration régionale et coopération régionale en Europe et en Asie]*. Publié : *Európai Tükör [Miroir Européen]*, 2020, 1, 137–142. <https://doi.org/10.32559/et.2020.1.7> et in : Martonyi, János: *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett [Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire]*. Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 129–135.

- Le rôle de la Coopération de Visegrád dans la construction de l'avenir de l'Europe
Discours prononcé en ligne, à l'organisation de la Fondation Otto de Habsbourg le 12 mai 2020. Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.
<https://habsburgottoalapitvany.hu/nagy-sikerrel-lezajlott-a-vicegradi-egyuttmukodes-szerepe-europa-jovojenek-alakitasaban-cimu-konferenciank/>
- Groupe de Visegrád (V4), Europe centrale, Union européenne
Publié in : *Szakpolitikai együttműködés a V4-en belül. Visegrád magyar kormányzati szemmel [Coopération politique au sein du V4. Visegrád à travers les yeux du gouvernement hongrois.]* Éd.: Balaskó, Angéla. Institut des affaires étrangères et du commerce extérieur, Budapest, 2018, 83–96. https://kki.hu/assets/upload/V4_konyv_VMKSZ.pdf
- La Déclaration Schuman il y a 70 ans et maintenant
Publié in : *Európai Tükör [Miroir Européen]*, 2020, 2, 117–127.
- Droit et identité dans l'intégration européenne
Publié in : *Tizenegyedik Magyar Jogászegyülés. [14^{ème} Assemblée Hongroise des Juristes] Balatonalmádi, le 4-6 octobre 2018.* Éd.: Benisné Györfy, Ilona. Magyar Jogász Egylet (Association des Juristes Hongrois), Budapest, 2018, 163–170.
- Identité européenne : s'ouvrir ou se fermer ?
Prononcé à l'Université nationale du service public, le 6 octobre 2020. Paru in : Martonyi, János : *Nemzet és Európa. Emlékirat helyett [Nation et Europe. Au lieu d'un mémoire]*. Ludovika Egyetemi Kiadó, Budapest, 2021, 201–214.
- La place de la Hongrie et de la France dans les chaînes de valeurs économiques européennes et mondiales
Discours prononcé : « La souveraineté européenne et la souveraineté nationale » Conférence en visioconférence organisée

par la Fondation Otto de Habsbourg et la Fondation Prospective et Innovation, 9 décembre 2020. Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.

- L'Europe dans un monde de ruptures
Discours prononcé à la 16^{ème} édition du Forum annuel du Futuroscope « L'Europe dans un monde de ruptures », Palais des Congrès du Futuroscope (en France), 26 août 2022. Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.
- Quelle place pour l'Europe dans ce nouveau monde ?
Discours prononcé à la 17^{ème} édition du « Forum de Futuroscope », Palais des Congrès du Futuroscope (France), 13 juillet 2023. Publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.
- Variations pour l'avenir de l'intégration européenne
Discours prononcé lors de la conférence organisée par l'Institut d'études internationales et régionales de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Szeged le 23 septembre 2017. Le texte est publié pour la première fois en version imprimée dans ce présent recueil.

[Vákát oldal]

« Une différence importante entre les deux régions, c'est que pour un Polonais ou un Hongrois, l'identité nationale est toujours une question existentielle. Si les Hongrois perdent leur identité nationale, ils cessent d'exister comme nation. Même chose avec l'héritage religieux. Sans la chrétienté, la Pologne – ou la Hongrie – n'existerait pas. Parce que pendant cent cinquante ans la Pologne n'existait pas en tant qu'État-nation souverain. C'est la religion catholique qui a gardé, qui a sauvé la Pologne. Le rôle de la chrétienté était à peu près le même pour la Hongrie. Pendant cent cinquante ans, l'Empire ottoman a occupé la majorité de notre territoire national, une longue période qui a été une véritable lutte pour la survie de la nation. Nous avons donc été obligés de garder notre langue, notre culture, notre héritage et aussi notre religion, non seulement individuellement, mais aussi et surtout comme une communauté. C'est pour cette raison que la communauté de nature historique, culturelle et spirituelle est devenue et reste toujours l'indispensable cadre d'existence pour nous. Alors, ce n'est pas un fossé, c'est seulement une différence originaire de l'héritage historique de ces communautés nationales. Il faut voir, il faut comprendre cette différence et il faut aussi tolérer toutes les divergences possibles qui ont leurs racines dans les différences historiques, géographiques ou même culturelles entre les régions de l'Europe. Nous acceptons entièrement les grandes idées des Lumières, la liberté, la fraternité, l'égalité. Nous respectons la laïcité, parce que nous comprenons bien les raisons historiques qui rendent ce principe tellement important pour nos amis français. J'accepte tout cela, comme j'accepte d'autres éléments de l'identité européenne. Mon simple souhait est seulement qu'on accepte aussi nos approches et nos priorités. Je souhaite qu'il y ait des discussions ouvertes et sincères entre nous Européens. »

JÁNOS MARTONYI





« ...Quand on parle aujourd'hui de l'intégration européenne, on entend souvent qu'il y a un fossé entre l'Est et l'Ouest. Mais à mon avis, il n'y a pas de fossé. Il y a notamment une division Ouest-Est, pour des raisons essentiellement historiques et culturelles. »

János Martonyi est juriste, avocat, professeur d'université, homme politique hongrois qui a occupé le poste de ministre des affaires étrangères de la Hongrie de 1998 à 2002, puis de 2010 à 2014. Pendant son mandat, il a joué un rôle clé dans les relations internationales de la Hongrie, notamment dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Il est titulaire de « la chaîne Corvin hongroise » et du « prix Széchenyi ». En tant que professeur ses recherches portent sur le droit international privé. Il est professeur émérite de l'Université de Szeged (Hongrie) et il a enseigné notamment au Collège d'Europe à Bruges. Plusieurs de ses textes ont déjà été publiés en hongrois et en anglais. Le présent livre qui rend accessible en français les pensées de János Martonyi, s'inscrit dans la continuité de ses écrits antérieurs, confirmant et approfondissant les messages qu'ils contiennent. Ainsi, de grands thèmes tels que l'histoire, le droit, la culture, la civilisation, la nation, les relations internationales et l'intégration européenne sont abordés et servent de cadre aux questions qui sont au cœur de la réflexion de l'auteur : La Hongrie, l'Europe centrale et l'Europe, son destin, sa place, son avenir dans le monde.